Document de référence

Exercice clos le 31 mars 2014

Document de Référence

Incluant le rapport financier annuel

Exercice clos le 31 mars 2014

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 899 041 €
R.C.S de Caen – 342 100 120

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 05/09/14 sous le numéro R.14-052. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

1. Présentation du groupe 3

1.1. .... Historique et Dates Cles 4
1.2. .... Organisation du groupe 6
1.3. .... Chiffres clés 9
1.4. .... Activité Arts de la table 10
1.5. .... Activité fabrication et sous-traitance 18

2. Rapport de Gestion du Directoire **RFA** 20

2.1. .... Les faits marquants 21
2.2. .... Commentaires sur les résultats et la situation financière 22
2.3. .... Les facteurs de risques et politique d'assurance 24
2.4. .... Rapports social et environnemental 35
2.5. .... Perspectives d'avenir et Stratégies 47

3. Gouvernance d'entreprise 49

3.1. .... Les organes de direction et de contrôle **RFA** 50
3.2. .... Rémunérations et avantages des mandataires sociaux **RFA** 58
3.3. .... Fonctionnement des organes de direction et de contrôle 60
3.4. .... Rapport sur les procédures de contrôle interne **RFA** 64
3.5. .... Contrôleurs légaux des comptes **RFA** 75

4. Renseignements concernant la société et son capital 76

4.1. .... Actionnariat 77
4.2. .... Bourse 80
4.3. .... Généralités sur le capital **RFA** 82
4.4. .... Généralités sur la société **RFA** 84

5. Comptes et Rapports 88

5.1. .... Comptes consolidés et Annexes au 31 mars 2014 89
5.2. .... Comptes sociaux du groupe Guy Degrenne SA et Annexes au 31 mars 2014 146
5.3. .... Résultats des cinq derniers exercices de Guy Degrenne S.A **RFA**. 173
5.4. .... Rapports des commissaires aux comptes 174

6. Constitution du document et tables de concordances 186

6.1. .... Responsable du document de référence et de l'information financière 187
6.2. .... Informations incluses par référence dans le document de référence 188
6.3. .... Documents accessibles au public 189
6.4. .... Tables de concordances 190

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide de la mention **RFA.**

1.Présentation du groupe

1.1. .... Historique et Dates Cles 4

1.2. .... Organisation du groupe 6
1.2.1. Organigramme simplifié du groupe 6
1.2.2. Présentation des sociétés du groupe Guy Degrenne 7
1.2.3. Nature des flux financiers entre les sociétés du groupe Guy Degrenne 8

1.3. .... Chiffres clés 9

1.4. .... Activité Arts de la table 10
1.4.1. Le marché 10
1.4.2. Marques et collections du groupe 12
1.4.3. Réseaux de distribution 14

1.5. .... Activité fabrication et sous-traitance 18
1.5.1. Outil industriel du groupe 18
1.5.2. Sous-traitance industrielle 18
1.5.3. Recherche et développement 19

1.1. HISTORIQUE ET DATES CLES

Héritier d'une grande tradition coutelière, Guy Degrenne est devenu en quelques décennies un leader des Arts de la Table. Retour sur une saga aux couleurs du bien vivre…

Guy Degrenne est un descendant de ces fameux « Grillous ». En 1948, il reprend la forge paternelle. Ingénieux, Guy récupère les blindages des chars détruits lors la bataille de Normandie pour ses premiers outillages. Il a grand projet : démocratiser les couverts en utilisant l'acier inoxydable et rendre, ainsi, les arts de la table accessibles à tous. Le matériau est nouveau, beau et résistant. Guy Degrenne est entreprenant, ambitieux.

Durant la décennie 1958-68, pour satisfaire une demande en pleine expansion, une nouvelle unité de 35 000 m2 est construite à Vire. À nouvelle structure, nouveaux services : à côté des lignes de production rationalisées, des départements spécialisés font leur apparition et se développent (bureau d'études, méthodes, marketing et design). Les produits évoluent et l'entreprise acquiert une dimension européenne. La marque Guy Degrenne est créée et s'affiche même à la télévision dès 1974. En 1978, le spot « Le Proviseur » qui met en scène un cancre connaît un vrai succès populaire et assure à la marque une reconnaissance « grand public ».

Une dimension de Groupe, une ambition de leader.

En 1987, Mr Guy Degrenne cède son entreprise à la holding « Table de France ». Nouvel objectif affiché : faire de Guy Degrenne, le leader des Arts de la Table dans leur ensemble. Une entreprise de porcelaine près de Limoges est aussitôt acquise. Diversification des gammes, développement des circuits de distribution… Des synergies audacieuses permettent au Groupe d'affirmer sa présence dans les circuits grand public et professionnels, tant en France qu'à l'étranger. Forte d'une offre élargie, Guy Degrenne ouvre, en 1996 sa première Boutique.

En 1997, le Groupe est introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris. Verrerie, articles de cuisine… l'offre produit ne cesse de s'enrichir.

Depuis 2004, le développement du réseau de boutiques en France sont portés par de nouvelles énergies. Guy Degrenne se veut, plus que jamais, leader des Arts de la Table. Ambition majeure qui se concrétise et se matérialise à travers des gammes produits qui savent marier, en harmonie, l'élégance et l'ergonomie, l'audace et le raffinement, le design le plus abouti et la convivialité la plus naturelle.

Depuis 2009, Guy Degrenne renforce ses vecteurs de croissance, dans un environnement économique et financier en crise.

Le groupe met l'accent sur trois métiers stratégiques qui sont régis par des cycles économiques distincts, limitant ainsi les risques pour le groupe. Cette stratégie s'est renforcée avec la mise en place en 2013 du plan « Conquête 2018 » qui structure le plan d'actions pour cinq ans.

Le plan « Conquête 2018 » renforce la premiumisation de la marque Degrenne entamée en 2009. Dans un marché où la concurrence positionnée sur l'entrée de gamme investit fortement sur sa propre montée en gamme, et à un moment où les clients sont à la recherche croissante de produits labélisés « made in France » ou faisant référence à la marque « France », Guy Degrenne poursuit son travail de premiumisation de sa marque, déclinée sur l'ensemble des réseaux, en France et à l'international. Cette premiumisation doit en outre répondre à l'importance que revêt de plus en plus la notion de « mode de vie » (« lifestyle ») dans l'acte d'achat du consommateur.

Le plan « Conquête 2018 » permet de focaliser les efforts humains et financiers sur les trois métiers stratégiques du groupe :

- Les ventes aux particuliers, en France, d'une gamme complète de produits d'arts de la table et de cuisine, commercialisée par un réseau de points de vente qui combine des boutiques succursales, des franchisés, des grands magasins, et les détaillants indépendants qui expriment de manière large l'offre de Guy Degrenne. Le réseau évolue rapidement vers un réseau omni-canal, permettant au consommateur d'évoluer à son grès tant sur internet qu'en point de vente physique ;

- Les ventes aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration (CHR), tant en France qu'à l'international, d'une gamme complète d'articles d'arts de la table. Après un repositionnement complet et réussi en France, l'international reste le point faible historique du groupe et le plus fort vecteur de développement pour les années à venir ;

- Le développement et la fabrication de pièces complexes pour des clients industriels, utilisant les savoir-faire des usines du groupe, essentiellement dans l'univers de l'emboutissage profond de pièces en inox. L'activité de sous-traitance a démontré, de manière croissante au cours des dix dernières années, la capacité du groupe à valoriser son savoir-faire (recherche & développement, matériaux, process, outillage) sur les matériaux inox et céramiques. Cette activité a démontré

l'interdépendance des développements croisés réalisés pour les besoins de l'activité arts de la table et pour les besoins des industriels qui confient la production de leur produit à très haute valeur ajoutée au groupe Guy Degrenne.

1.2. ORGANISATION DU GROUPE

1.2.1. Organigramme simplifié du groupe

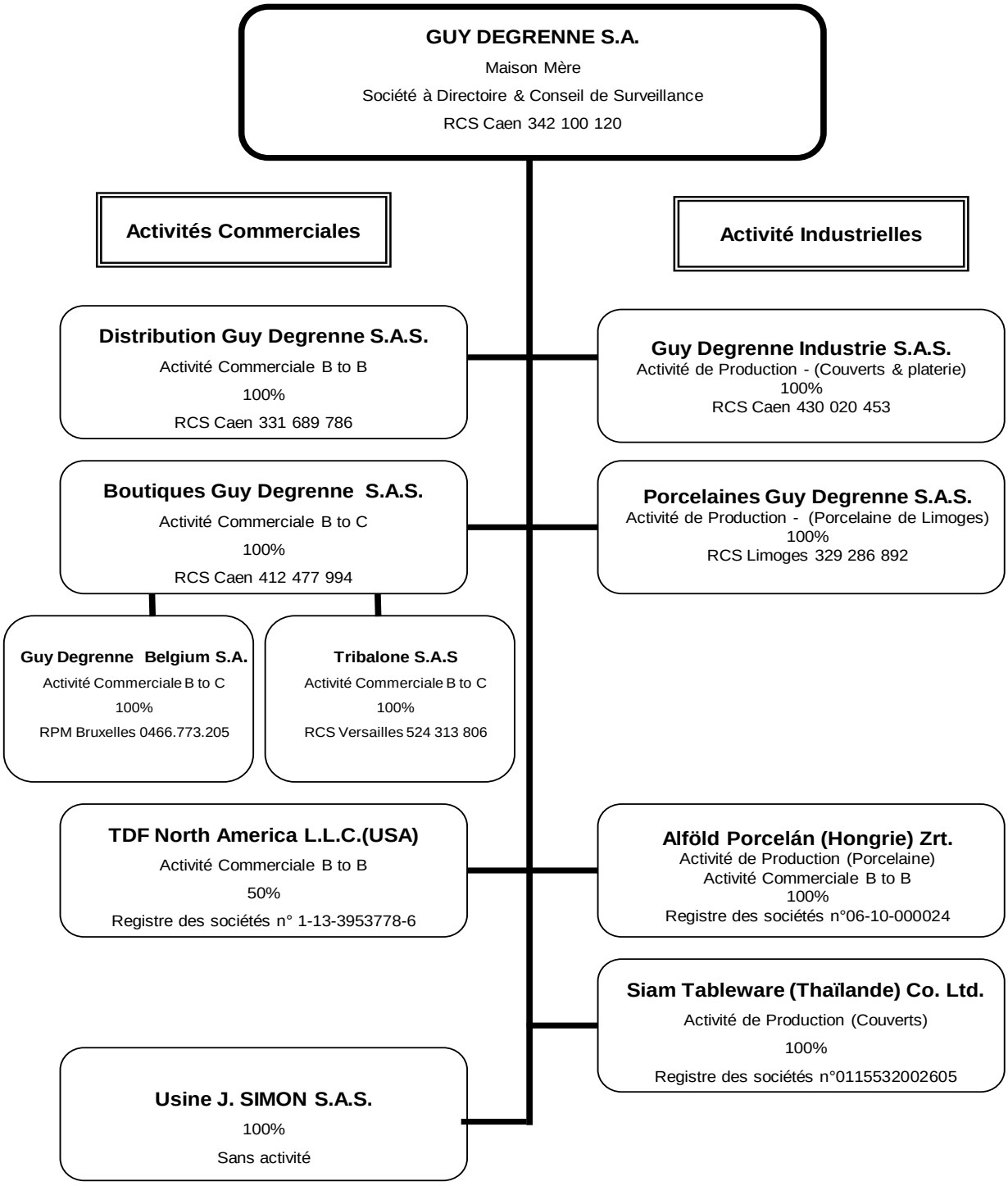

1.2.2. Présentation des sociétés du groupe Guy Degrenne

Présentation succincte de l'activité des sociétés du groupe Guy Degrenne

Guy Degrenne S.A. : assure les missions de définition des axes stratégiques déployés au sein de chacune des entités du groupe. Par ailleurs, sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités de marketing et communication ainsi que les activités financières et administratives ;

Distribution Guy Degrenne : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement commercial destinées aux professionnels. Elle regroupe les fonctions suivantes :

la logistique : elle concentre les approvisionnements en produits finis, achetés tant aux usines du groupe qu'à des fournisseurs externes. Elle gère ensuite l'ensemble de la *supply chain* permettant de livrer les différents réseaux de vente ;

les activités commerciales de vente aux professionnels en France et à l'international, s'appuyant sur sa propre force de vente ;

les activités commerciales de vente aux particuliers en s'appuyant sur un réseau de commerciaux dédié aux franchisés, aux détaillants multimarques et à la grande distribution. Elle gère en outre les points de vente en grands magasins et le e-commerce. Enfin, elle est le fournisseur des autres sociétés commerciales du groupe (Boutiques Guy Degrenne, Guy Degrenne Belgium et Table de France North America).

Boutiques GD : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement commercial destiné aux consommateurs. Sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités commerciales de vente directes aux particuliers à travers le réseau de boutiques succursales et les magasins d'usine;

Tribalone : filiale de Boutiques GD, boutique succursale à Versailles ;

Guy Degrenne Belgium : assure une mission de distribution commerciale pour la société Boutiques GD, sur le territoire de la Belgique, au titre des activités commerciales B to C ;

Table de France North America : développe la marque Guy Degrenne et distribue les produits à la marque sur le territoire nord-américain, auprès des professionnels exclusivement ;

Guy Degrenne Industrie : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement industriel destiné à la fois aux entités commerciales du groupe, et aux clients tiers en matière de sous-traitance industrielle sur les matériaux inox. Sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités de bureau d'étude / recherche & développement, de qualité et de production ;

Porcelaines Guy Degrenne : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement industriel destiné à la fois aux entités commerciales du groupe, et aux clients tiers en matière de sous-traitance industrielle sur les matériaux céramiques. Sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités de qualité et de production ;

Alföld Porcelan : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement industriel destiné à la fois aux entités commerciales du groupe, et aux clients tiers en matière de sous-traitance industrielle sur les matériaux céramiques. Sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités de qualité et de production ;

Siam Tableware : met en œuvre les décisions stratégiques prises en matière de développement industriel destiné à la fois aux entités commerciales du groupe, et aux clients tiers en matière de sous-traitance industrielle sur les matériaux inox. Sur le plan fonctionnel, elle regroupe les activités de qualité et de production.

1.2.3. Nature des flux financiers entre les sociétés du groupe Guy Degrenne

Client (ligne)/ Fournisseur (colonne)	**Guy Degrenne S.A.**	**Distribution Guy Degrenne**	**Boutiques GD**	**Guy Degrenne Industrie**	**Porcelaines Guy Degrenne**	**Alföld Porcelan**	**Siam Tableware**	**GD Belgium**
Guy Degrenne S.A.				Loyer				
Distribution Guy Degrenne	Management fees			Fournisseur arts de la table, loyer	Fournisseur arts de la table	Fournisseur arts de la table	Fournisseur arts de la table	
Boutiques GD	Management fees	Fournisseur arts de la table		Loyer				
Tribalone		Fournisseur arts de la table						
Guy Degrenne Industrie	Management fees						Fournisseur arts de la table	
Porcelaines Guy Degrenne	Management fees					Fournisseur arts de la table		
Alföld Porcelan	Management fees							
Siam Tableware	Management fees			Management fees				
GD BELGIUM	Management fees	Fournisseur arts de la table						
TDFNA		Fournisseur arts de la table						

-

-

1.3. CHIFFRES CLES

Principales données consolidées

en k€	**31/03/2014** (12 mois)	**31/03/2013** (12 mois)
Chiffre d'affaires	85 549	86 195
Résultat Opérationnel	-3 440	-2 221
Résultat Net	-4 709	-3 223
Résultat Net - part du Groupe	-4 709	-3 223
Marge Brute d'Autofinancement	284	825
Flux Nets de Trésorerie générés par l'activité	-1 815	2 823
Flux Nets de Trésorerie liés aux opérations d'investissements	-2 961	-1 423
Capitaux Propres part du groupe	33 551	38 645
Dette bancaire brute courante	14 597	18 933
Dette bancaire brute non courante	13 800	5 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 148	1 303
Dette Nette	27 249	22 834
Ratio d'endettement	81,2%	59,1%

Informations par secteur d'activité

en k€	**31/03/2014** (12 mois)	**31/03/2013** (12 mois)
Chiffre d'affaires		
Commerce	54 377	56 963
Industrie	31 172	28 772
Résultat opérationnel		
Commerce	-6 368	-5 151
Inudustrie	3 129	2 998
Chiffre d'affaires		
France	81 283	81 448
Europe	3 966	4 184
Hors Europe	299	563
Effectif	996	1 039

Les informations détaillées relatives aux comptes consolidés (bilan, compte de résultat et information sectorielle) sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés annuels au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

1.4. ACTIVITE ARTS DE LA TABLE

1.4.1. Le marché

Les marchés matures

Le groupe ne dispose pas de statistiques officielles sur le marché des Arts de la Table dans les marchés matures. Par contre, il a accès aux statistiques du comité professionnel de développement Francéclat concernant le seul marché français, marché sur lequel le groupe est fortement exposé.

Répartition du Marché des Arts de la Table par typologie de client					
en Md €	**2008**	**Δ**	**2010**	**Δ**	**2012**
Particuliers	2,3	-1,7%	2,3	-6,2%	2,2
Professionnels	0,9	1,5%	0,9	4,9%	0,9
Total	3,2	-0,8%	3,2	-3,2%	3,1

Les données ci-dessus, comprennent uniquement les familles de produits des Arts de la Table sur lesquels Guy Degrenne intervient (vaisselle, orfèvrerie, verres et articles culinaires).
Source Francéclat

En France, le marché conjugue des tendances structurelles et des évolutions conjoncturelles.

En France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, les Arts de la Table sont un marché d'offre, la nouveauté, la création demeurant un moteur essentiel de la curiosité et l' appétit de découverte des consommateurs et des professionnels.

A ce constat, s'ajoutent des tendances structurelles tant dans les besoins en Arts de la Table des particuliers que dans leurs modes d'achats:

- L'accroissement de la mobilité des ménages associé à une réduction de la durée de vie en couple rend plus éphémère tout achat de biens dits « durables », et rend la demande plus spontanée et aléatoire dans le choix des produits. C'est ainsi que depuis vingt ans, le chiffre d'affaires des Arts de la Table en liste de mariage s'est littéralement effondré :

Les Chiffres d'affaires des Arts de la Table en liste de mariage					
en M €	**2008**	**Δ**	**2010**	**Δ**	**2012**
Liste de mariage	235	**-10,6%**	210	**-14,8%**	179

Source Francéclat (vaisselle, orfèvrerie, verres, articles culinaires)

- Les usages en matière de repas se sont modifiés, le repas structuré autour de la table familiale laissant apparaitre de nouveaux modes de consommation : le plateau télévision, le repas déstructuré autour de la table du salon, etc ;

- L'appétence accrue des consommateurs pour la concentration sur un même lieu d'offres complémentaires représentatives des arts de vivre – Home Fashion (mobilier, décoration, univers du jardin, etc…). Cette évolution attire de nouveaux distributeurs qui développent soit des collections d'Arts de la Table, à l'image de marques de luxe qui ont investi récemment cette activité, soit par la création de nouveaux réseaux de distribution dédiés au Home Fashion;
- La poursuite de la mutation des réseaux de vente, marquée par la baisse du commerce traditionnel au profit de la grande distribution et du e-commerce. Le développement de ce dernier nécessite l'adaptation cross-canal de l'ensemble des activités marketing et commerciale des acteurs du secteur. En outre, la croissance à deux chiffres de ce canal de vente depuis dix ans, conjuguée à l'accès croissant au réseau internet et à la maîtrise par l'ensemble des CSP des technologies qui y sont associées, rend indispensable l'adaptation des stratégies marketing et commercial des principaux intervenants. Ce secteur représente aussi une clé essentielle dans le renouvellement de la clientèle d'un marché Arts de la Table souvent assimilé à un marché peu innovant et très traditionnel.

Répartition de la consommation des ménages par circuit de distribution					
en Md €	**2 008**	**Δ**	**2 010**	**Δ**	**2 012**
Commerce de proximité & E-commerce	**1,1**	**-3,6%**	**1,0**	**-5,4%**	**1,0**
Détaillants indépendants	0,5	-9,7%	0,4	-8,5%	0,4
Chaînes et franchisés	0,1	1,6%	0,1	-4,0%	0,1
Grands magasins	0,3	-1,6%	0,3	-5,9%	0,3
VPC / ecommerce	0,1	10,3%	0,1	4,4%	0,1
Grande distribution	**1,2**	**0,3%**	**1,2**	**-3,5%**	**1,2**
GSA	0,9	-0,7%	0,9	-7,7%	0,9
Spécialistes meubles/GSS	0,2	-2,2%	0,2	-1,2%	0,2
Solderies	0,1	13,9%	0,1	23,5%	0,2
Total	**2,3**	**-1,5%**	**2,3**	**-4,4%**	**2,2**

Source Francéclat (vaisselle, orfèvrerie, verres, articles culinaires)

A ces évolutions structurelles s'ajoutent des évolutions conjoncturelles. En effet, dans une période économique d'incertitude, les consommateurs réduisent leurs budgets d'achats, les Arts de la Table faisant l'objet dans ces conditions d'arbitrage de dépenses au profit d'autres centres d'intérêts. Ce manque d'appétit des consommateurs se traduit par une grande agressivité commerciales des différents compétiteurs du marché, allant jusqu'à une véritable guerre des prix sur les segments d'entrée de gamme des Arts de la Table.

Depuis 2012, cette évolution est particulièrement marquée, et affecte toutes les familles de produits, y compris les ventes d'articles culinaires, segment qui bénéficiait d'une véritable dynamique depuis de nombreuses années.

en Md €	2008	Δ	2010	Δ	2012
Vaisselle	1,0	0,3%	1,0	-4,7%	1,0
Verrerie	0,7	-4,7%	0,7	-4,2%	0,7
Orfèvrerie	0,5	-1,5%	0,5	-3,8%	0,5
Articles Culinaires	0,9	1,3%	0,9	-0,3%	0,9
Total	3,2	-0,8%	3,2	-3,2%	3,1

Source Francéclat

Dans ces conditions, le marketing, historiquement centré sur le produit, est désormais centré sur le consommateur.

Pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration, les évolutions structurelles sont plus positives. En effet, les professionnels sont constamment à la recherche d'animation de leurs établissements et de leurs tables afin d'accroître la différenciation par rapport à leurs propres concurrents.

Conjoncturellement toutefois, la baisse de fréquentation des restaurants en France et le ralentissement des transactions sur cession de fonds de commerce de restaurant freinent le développement de l'activité des acteurs des Arts de la Table

L'accroissement des émissions culinaires sur les chaînes de télévision renforce les synergies entre les réseaux professionnels et grand public. En effet, en mettant en avant l'art de vivre et l'art de recevoir, ces émissions incitent les consommateurs à recevoir « comme les chefs ». L'inscription de la gastronomie française au patrimoine immatériel de l'UNESCO participe à ce mouvement général, y compris en dehors des frontières du territoire national.

Les marchés en développement

Dans les zones d'économies émergentes (Brésil, Europe Centrale et Orientale, Afrique du Nord, Moyen Orient et Asie, notamment), le taux d'équipement et les relais de financement bancaire (financement des accès à la propriété, explosion des crédits à la consommation) favorisent une croissance à deux chiffres à la fois pour la table et la cuisine. L'émergence des classes moyennes et le goût pour les produits occidentaux, en particulier ceux véhiculant une « French Touch » bénéficient d'un crédit indéniable favorisant leur accueil auprès de populations de consommateurs à éduquer.
Toutefois, si la « French Touch » représente un atout indéniable dans l'accès aux marchés en développement, elle n'exonère pas les marques françaises de la nécessité d'adapter leur représentation locale, en prenant en considération les modes de vie régionaux (adaptation partielle des collections produits, du merchandising en points de vente, des média utilisés).

En outre le développement fulgurant du tourisme dans ces pays se traduit par un véritable boom d'ouverture d'hôtels, souvent sous l'impulsion des grandes chaines internationales. Les marques premium représentent désormais la deuxième vague de développement de l'offre commerciale sur l'ensemble de ces territoires.

À noter que les révolutions dites de « Printemps » intervenues au cours des dernières années n'ont pas entravé le développement de l'immobilier commercial sur les régions concernées (Afrique du Nord et Moyen-Orient).

Structure de la concurrence

Le modèle économique du groupe Guy Degrenne est relativement atypique sur le marché des Arts de la Table. En effet, le groupe est à la fois fabricant et distributeur avec son réseau en propre de points de vente. Il est présent en outre à la fois sur les Arts de la Table (vaisselle, couverts, verres) mais aussi sur l'univers de la cuisine (casseroles, ustensiles de cuisson…).
Ainsi, le groupe fait face à trois catégories de concurrents en France et à l'étranger :

- Les fabricants : ceux-ci ont procédé à de nombreuses fermetures de capacité de production en Europe et aux USA, au profit de la Chine essentiellement. Allégés de leurs structures de production, certains ont fait le choix de la maîtrise des réseaux de distribution (grossistes hôteliers ou boutiques) dès lors qu'ils bénéficient d'une marque forte. Chacun de ces concurrents occupe en général une position forte sur son territoire domestique, soumis cependant aux aléas de la consommation. Chacun d'entre eux est aussi parti à la conquête de marchés export dès le début des années 1990 (Europe Centrale, et depuis le début des années 2000 pour la Russie, le Moyen Orient et l'Asie ;
- Les importateurs, très exposés en termes de compétitivité aux variations sur les prix des devises et des matières premières. Généralement dotés de marques moins fortes que les fabricants, les importateurs ont bénéficié aux cours des années passées d'un véritable avantage compétitif avec un euro qui n'a eu de cesse de se renforcer passant de 0.83 dollar américain pour un euro en 2000 à 1.35 en 2014 ;
- Les distributeurs : tous les intervenants de la distribution, hypermarchés, chaînes de distribution spécialisées, sites internet ont ajouté à leur catalogue une offre en matière d'Arts de la Table, privilégiant souvent le prix au détriment de la qualité. Leur part de marché ne cesse de croître. Comme les distributeurs-grossistes qui vendent aux professionnels de l'hôtellerie-restauration, les distributeurs grand public ont naturellement tendance à développer leur propre marque d'Arts de la Table en s'appuyant sur des fournisseurs asiatiques, dès lors que leurs volumes le justifient.

Principaux acteurs du marché

En ce qui concerne les fabricants d'Arts de la Table, catégorie de concurrents la plus comparable à Guy Degrenne, il se dégage quatre typologies principales d'acteurs (sans que cette analyse soit exhaustive):

- Les acteurs « de premier niveau » : avec un chiffre d'affaires de plus de 1 Md€, ils sont totalement mondialisés et sont majoritairement concentrés sur une famille de produits ;
- Les acteurs « de deuxième niveau » : avec un chiffre d'affaires de 200 à 500 M€, ils ont généralement un marché domestique extrêmement solide et ont développé leur activité à l'international depuis plusieurs décennies ;
- Les acteurs « régionaux : avec un chiffre d'affaires de 50 à 200 M€, ils sont essentiellement implantés sur leur marché domestique et ont entamé récemment leur internationalisation. Guy Degrenne peut être classé dans cette catégorie ;

- Les acteurs « de niche » : avec des chiffres d'affaires qui peuvent représenter dans certains cas que quelques millions d'euros, ils sont positionnés sur une niche sur leur marché domestique ou sur des segments de marché étroits tels que le segment du luxe.

Au cours des années 2012 et 2013, les intervenants français ont été affectés par l'impact de la concurrence asiatique, d'une part, et par leur difficulté à atteindre une taille critique leur permettant de faire face aux contraintes du marché, d'autre part.

De plus en plus de manufactures traditionnelles françaises privilégient les achats « sur étagères » auprès de fabricants étrangers au détriment de la recherche et développement, favorisant la banalisation d'offres produits à bas prix et la perte de repères de valeurs dans la hiérarchisation des prix pour les consommateurs. Ces mêmes concurrents se trouvent dans ces conditions exposés au risque de voir tout ou partie de leurs collections remises en cause dans le cadre de procédures judiciaires de contrefaçon et de concurrence déloyale.

1.4.2. Marques et collections du groupe

Le groupe Guy Degrenne crée, développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des produits d'art de la table et de la cuisine, vendus tant aux professionnels de l'hôtellerie-restauration qu'aux particuliers.
Le groupe a segmenté son marché en deux strates :

- A titre principal une strate premium sur laquelle le groupe met en avant sa marque Guy Degrenne et sa nouvelle déclinaison Degrenne Paris
- A titre accessoire une strate d'entrée de gamme sur laquelle le groupe commercialise des produits adaptés sous la marque Harmonie Paris.

1.4.2.1. Les Marques

Marque Guy Degrenne

La marque « Guy Degrenne », se positionne comme une véritable alternative stratégique à ce qui existe sur l'ensemble des marchés, en réponse au besoin d'offre sur le créneau Premium, avec une tendance générale pour plus de décontraction dans la manière de vivre le repas et plus de plaisir au quotidien comme dans les moments d' exception.

La marque Guy Degrenne met en avant les valeurs de qualité, bien vivre, famille, partage, et la table comme lieu d'échanges sincères, où naissent les amitiés et le lien social.

L'expression de ce territoire est synthétisé par la signature de la marque : « Créateur d'Emotions Partagées ».

Une récente étude fait ressortir un taux de notoriété assistée de la marque en France de 95%. Spontanément, plus de 35% des consommateurs citent Guy Degrenne lorsqu'ils doivent indiquer une marque d'arts de la table. La deuxième marque citée spontanément recueille 8% des suffrages. L'entretien de la force de la marque passe par une intense activité de relations presse, par des emailings réguliers ou par la présence sur les réseaux sociaux. En outre, fin 2013, Guy Degrenne a renforcé sa communication avec une campagne de publicité télévisée ventant un produit innovant au design résolument moderne, tout en faisant allusion au cancre qui anima les campagnes de publicité des années 80, qui font encore la force de la marque aujourd'hui.

Guy Degrenne demeure la seule marque européenne à présenter à l'ensemble de ses clients (particuliers et professionnels), une offre transversale (couverts, vaisselle, verres, articles de cuisson, plateaux, accessoires…), face à des concurrents essentiellement spécialisés pour des raisons historiques sur une famille de produit, complétant leur assortiment de produits développés par d'autres acteurs du marché

Depuis quelques années pour les ventes aux particuliers à l'étranger, et depuis le 1er janvier 2014 pour l'hôtellerie-restauration, le groupe a fait évoluer sa marque en « Degrenne Paris » afin de renforcer la notion de marque française. La marque « Guy Degrenne » continue à être mise en avant auprès du grand public en France.

Qu'il s'agisse du territoire français ou des territoires internationaux, Guy Degrenne est incontestablement perçu comme étant une marque française premium destinée à la fois aux professionnels et aux consommateurs. En particulier à l'étranger, elle représente un savoir-vivre à la française moderne, alors que la grande majorité des compétiteurs français qui véhiculent le savoir-vivre à la française sont positionnés sur le segment du luxe, avec des collections beaucoup plus traditionnelles.

La marque est orientée vers les particuliers à consommation dynamique, ce qui se traduit en particulier par un rajeunissement de la clientèle. La transcription de cette cible de clientèle dans l'univers de l'hôtellerie-restauration intègre les hôtels de 3 à 5 étoiles, ainsi que la restauration allant de la brasserie de qualité jusqu'à l'établissement doté d'une étoile au guide Michelin, en passant par le restaurant gastronomique.

Afin d'apporter une traduction retail à la prémiumisation de la marque, le groupe a refondu l'ensemble des éléments constitutifs de son concept de point de vente. Primé au Janus du Commerce 2013, ce nouveau concept de point de vente favorise l'accroissement du panier moyen, la réduction du taux de dégradation tarifaire, et replace le couvert au cœur de l'assortiment. Le déploiement du concept est en cours sur l'ensemble du réseau, au 31/03/2014, 12 points de vente ont été équipés, le solde représentant un investissement de deux millions d'euros.

Marque Harmonie Paris

La marque « Harmonie Paris » est destinée aux modes de consommation de masse (professionnels – notamment la « *petite restauration* » - et particuliers), pour des produits contemporains, très axés sur la forte rotation des collections, et bénéficiant de la caution du fabricant Guy Degrenne.

1.4.2.2. Les collections

Une présence affirmée et légitimée sur l'ensemble des familles de produits Arts de la Table et Culinaire.

Les collections Guy Degrenne

L'ensemble des collections est en phase avec le positionnement de la marque. La marque propose des produits pérennes et d'animation, de qualité irréprochable, séduisants et ergonomiques.

Les collections sont transversales et s'adressent, pour une grande part, à la fois aux professionnels et aux consommateurs. A cet effet, toutes les nouvelles gammes de produits sont développées en tenant compte, en priorité, des contraintes liées aux usages en hôtellerie-restauration, garantissant ainsi l'atteinte d'un niveau de qualité de premier plan, ainsi que des caractéristiques de résistance et d'entretien optimales.

Aussi, les développements produits correspondant à des tendances d'évolution de fonds (formes, usages, matériaux), sont réalisés en partenariat avec les professionnels de l'hôtellerie-restauration, et commercialisés auprès d'eux préalablement à leur présentation à la vente auprès des consommateurs.

Les développements correspondant à des tendances conjoncturelles (saisonnalité, couleurs, décors), font essentiellement l'objet d'une commercialisation auprès des consommateurs.

Pour chacune des gammes arts de la table développées et commercialisées par Guy Degrenne, les produits ne sont pas enfermés dans une fonction précise, et peuvent être détournés de leur fonction première. Le design et les dimensionnels produits permettent ainsi de répondre à une demande forte de détournement d'utilisation.

Les collections couvrent les différents éléments constitutifs de l'art de la table : couverts, vaisselle, verres, décoration de table. En matière d'arts culinaires, Guy Degrenne propose une gamme efficace de casseroles, poêles et articles de préparation, facile d'utilisation qui transforme l'acte de cuisiner en véritable plaisir à créer et à partager pour une cuisine savoureuse. Guy Degrenne valorise la création, la générosité de l'acte de cuisiner.

Pour toutes ses collections, le groupe recherche la différenciation, par les matériaux employés, par le design ou par le mode de commercialisation. C'est ainsi, par exemple, que Guy Degrenne a mis sur le marché fin 2013 des tasses en porcelaine qui changent de couleur au contact d'un liquide chaud, thé ou café.

Les collections sont structurées en univers correspondant pour l'essentiel à des modes de consommation :

- L'assortiment « Festif ». Il est géré sur la base d'une collection permanente profonde, élaborée et structurée, répondant aux tendances lourdes du marché. Cette collection fait l'objet de refontes périodiques, en totalité ou en partie, en fonction des évolutions de fonds des besoins des consommateurs et des professionnels.
  Du point de vue des consommateurs, ces tendances demeurent, pour l'essentiel, tournées vers une offre classique.
  Du point de vue des professionnels, elles sont orientées vers l'exploration de nouveaux modes de consommation à table, de présentation des mets, d'accessoirisassions participant à la modularité et à la personnalisation des usages, et à l'innovation (combinaison de plusieurs matériaux, traitement de surface des matériaux).
- L'assortiment « Convivial » s'adresse tant aux professionnels de l'hôtellerie-restauration qu'aux consommateurs.
  Toutefois, les besoins exprimés de manière récurrente par les particuliers nécessitent d'y adjoindre des développements d'animation complémentaires par des déclinaisons thématiques d'un modèle phare ou par des collections courtes, au temps de développement réduit, surfant sur des tendances plus légères du marché.
- L'assortiment « Intemporel » regroupe les produits emblématiques de la marque évoquant des valeurs de tradition, de transmission générationnelle et de haut savoir-faire de la marque.
- L'assortiment « Design » caractérise particulièrement le rôle de créateur de Guy Degrenne. Il permet au consommateur de composer sa table à l'infini avec des produits à fort contenu d'innovation et de design.

Les collections répondent à deux logiques d'acte d'achat :

- L'achat « d'investissement » qui correspond à un besoin d'équipement réfléchi, tel que peut l'être la liste de mariage ;
- L'achat « d'impulsion » par lequel la consommatrice se fait plaisir ou recherche un cadeau à offrir. Le groupe accélère son offre dans ce domaine, avec des produits différenciants.

Les collections Harmonie Paris

L'assortiment « Economique » est incontournable par les volumes et les contributions qu'il représente. Les marchés économiques doivent bénéficier d'une approche déterministe alliant maîtrise du positionnement des marques afférentes et optimisation multi-canal d'un assortiment spécifique. Au-delà de quelques modèles emblématiques, l'assortiment « Economique » doit anticiper le besoin frénétique de nouveautés des secteurs concernés en gammes courtes à faible durée de vie dans une logique de type « In & Out ».

Les développements sont construits sur la base de collections courtes et peu profondes, centrées sur les besoins essentiels des professionnels et des consommateurs.

Ils s'attachent à répondre à des tendances à douze mois (couleurs, décors), misant sur la simplicité, le prix et la caution « qualité » apportée par le fabricant Guy Degrenne.

L'assortiment est construit autour d'un nombre restreint de familles de produits (couverts, vaisselle, verres), présentées dans le cadre d'une offre permanente, dont la durée de vie est relativement courte. Cet assortiment est agrémenté de collections saisonnières complémentaires.

1.4.3. Réseaux de distribution

Le groupe Guy Degrenne intervient sur deux marchés totalement distincts : les arts de la table, et la sous-traitance industrielle utilisant les savoir-faire des usines du groupe :

en M €	2013/2014	Courant	Constant (1)
Arts de la Table	54.4	-4.60%	-3.30%
Sous-Traitance	31.1	-7.10%	+7,2%
Total	85.5	-0.60%	+0,3%

(1) à périmètre et taux de change constants

L'activité de sous-traitance industrielle est présentée au 1.5 du présent document, au sein du chapitre décrivant les réseaux de distribution Arts de la Table.

Les ventes d'arts de la table sont réalisées tant à destination des particuliers et des professionnels de l'hôtellerie-restauration, en France et à l'international :

en M €	2013/2014	Courant	Constant (1)
Particuliers France	33.1	-9.4%	-7.8%
Professionnels France	11.1	+0,3%	+0,3%
International	7.5	+11,2%	+13,1%
Autres	2.6	+0,6%	+1,1%
Total	54.3	-4.60%	-3.30%

(1) à périmètre et taux de change constants

L'activité d'arts de la table évolue dans un contexte économique très dégradé qui se traduit en particulier par une baisse de la consommation des ménages ressentie dans les points de vente du groupe et à travers la fréquentation de l'hôtellerie-restauration.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2014 enregistre un recul de 3,3 % par rapport à l'année précédente, à taux de change et périmètre constants.

1.4.3.1. Ventes aux particuliers

Les ventes aux particuliers ont été particulièrement impactées au premier semestre de l'exercice 2013-2014 avant de retrouver un début de stabilisation au deuxième semestre du même exercice (octobre à mars)

	Exercice 2013-2014		
en M €	12 mois	Semestre 2	Semestre 1
Ventes aux particuliers	33,1	20,0	13,1
Constant (1)	-7,8%	-3,7%	-13,6%

(1) à périmètre et taux de change constants

Les ventes aux particuliers en France sont réalisées à travers :

- un réseau « Retail », qui regroupe l'ensemble des points de vente où la marque est en contact direct avec les consommateurs (boutiques en succursales, concessions en grands magasins, stands démontrés en grands magasins, magasins d'usine, commerce en ligne) ;
- un réseau « Wholesale », qui regroupe l'ensemble des points de vente partenaires commercialisant la marque Guy Degrenne (détaillants multimarque indépendants ou groupés) ou la marque Harmonie (GSA, GSS).

Le groupe accompagne les changements structurels de la distribution sous l'impulsion du e-commerce.

Poids des canaux de distribution sous la marque Guy Degrenne (exprimés en total des reventes aux consommateurs)

Canal de distribution	2013/2014	2012/2013
Boutiques succursales & franchises, magasins d'usine	43%	46%
Grands magasins	30%	29%
E-commerce	10%	6%
Total Réseau Contrôlé retail	**83%**	**81%**
Détaillants (indépendants & réseaux)	17%	19%
TOTAL GENERAL	**100%**	**100%**

Réseaux désintermédiés - Retail

Maillage du réseau contrôlé

Typologie de point de vente	Unités au 31/03/2014	Ouvertures	Fermetures	Unités au 31/03/2013
Boutiques succursales	25			25
Boutiques en franchise	11		1	12
Grands Magasins	51		1	52
E-commerce	8	2		6
Magasins d'usine	16			16
Total	111	2	2	111

Boutiques succursales

Au fil des années, le groupe a construit un réseau de points de vente succursales présentant toute l'étendue des collections Guy Degrenne, complété par quelques produits complémentaires. Le réseau est avant tout concentré sur les grandes villes françaises, auxquelles s'ajoutent des villes de deuxième rang sélectionnées pour leur pouvoir adéquation avec le positionnement de la marque. Toutefois, quelques villes de première importance ne sont pas couvertes à ce jour, telles que Lille ou Nantes.

Au cours de l'exercice, le groupe a accru les passerelles entre le e-commerce et les boutiques avec la mise en place de la réservation en ligne, décrite ci-dessous au paragraphe sur le e-commerce.

Boutiques en Franchise

Alors que le groupe entend limiter ses investissements en ouvertures de boutiques-succursales aux strictes zones de chalandise prioritaires sur lesquelles il n'a pas réussi à identifier de candidats à la franchise, la priorité est donnée au développement de la franchise sur le reste de la France.

Toutefois, les difficultés rencontrées par les candidats à la franchise pour faire financer leurs projets impactent négativement le rythme d'ouverture. En outre, la baisse de la consommation enregistrée au cours de l'exercice écoulé fragilise la situation financière de certains franchisés.

Grands magasins

Depuis le début des années 2000, les grands magasins sont fortement impactés par la baisse du chiffre d'affaires réalisée en Arts de la Table avec les listes de mariage. Combiné au développement fulgurant de nouvelles catégories de ventes (accessoires de modes,…), ces évolutions se traduisent par une réduction régulière des surfaces de ventes dédiées aux Arts de la Tables. En outre, les chaînes de grands magasins ferment régulièrement des établissements établis dans les petites villes de province.

A l'exception du Bon Marché, le groupe Guy Degrenne est présent en grands magasins sous le format de la concession, favorisant ainsi une représentation homogène de la marque. Guy Degrenne est présent aux Galeries Lafayette, au Printemps, au BHV, à Inno en Belgique, ainsi qu'au Bon Marché, avec un total de 51 points de vente. L'exercice 2013/14 a été marqué par la fermeture d'un point de vente à Toulouse, après la fermeture de 7 points de vente l'année précédente.

Au 31 mars 2014, 8 corners de grands magasins ont été équipés du nouveau concept.

E-commerce

Depuis fin 2011, le groupe met en place une stratégie cross-canal, étape après étape. Cette stratégie répond aux nouveaux comportements des clients, qui opèrent un changement de canal (physique ou internet) durant leur processus de décision alors même qu'ils étaient tenus auparavant de réaliser l'ensemble des étapes de ce processus (identification du besoin, recherche des informations, évaluation des alternatives de choix, choix, évaluation post-achat) auprès du seul canal disponible. La mise e ouvre passe d'abord par la mise en œuvre d'outils informatiques adaptés permettant à la fois d'identifier le client de manière unique qu'il soit sur internet ou en point de vente, et portant à la connaissance de tous la disponibilité des stocks en temps réel.
Dans une première phase, le groupe a mis en place un site internet marchand et a conclu des accords avec un ensemble de sites partenaires, enrichissant chaque année cette offre.
Dans un deuxième temps, en novembre 2012, Guy Degrenne a créé le service Id'Listes, qui fédère des marques françaises afin de présenter une offre complète dans le cadre de cadeaux collectifs (mariage, anniversaire, naissance, etc.).

- Conçu sous forme de syndication, Id'Listes permet à des marques françaises d'aborder le marché du cadeau en proposant aux consommateurs une offre commune et innovante. Ainsi, Id'Listes regroupe exclusivement des marques françaises premium, complémentaires de l'offre Guy Degrenne sur des univers produits tels que le linge de maison, la décoration, etc…, représentatives de l'art de vivre à la française ;
- Les consommateurs peuvent utiliser les fonds reçus de leurs donateurs grâce à l'utilisation d'une carte bancaire prépayée rechargeable émise par Visa pour Id'Listes. CCDS, filiale commune du groupe Sodexho et du Crédit Agricole, gèrent les flux monétaires, conformément aux dispositions de la Directive Monétique Européenne n°2 transcrite en droit français début 2013, permettant ainsi d'offrir aux clients une garantie totale sur les fonds déposés;
- Id'listes fonctionne sur le principe de l'affiliation, Guy Degrenne étant l'affiliateur, les marques associées étant les affiliés. Chaque marque reste chargée de la mise sur le marché des produits à sa marque, sans transfert à Id'listes ;
- Id'listes intègre aussi l'intervention d'apporteurs d'affaires (loueurs de salles, marchands de robes de mariées, agences immobilières,…). La plateforme fonctionne de manière totalement cross-canal, permettant la prise de liste sur le site ou en point de vente, et la consommation des fonds via les cartes de paiements sur le site ou dans les points de vente affiliés.

Pour compléter son offre, Guy Degrenne propose deux services facilitateurs :

- La livraison toute France d'un achat réalisé en point de vente physique : la commande est traitée selon les mêmes process qu'une commande internet tout en étant générée et réglée en point de vente ;
- La réservation en ligne : l'internaute sélectionne les articles qu'il désire dans le point de vente le plus proche de son domicile qui détient le stock. La commande est mise de côté pour lui. Ce n'est qu'après avoir vu les produits en point de vente que le client se décide définitivement et règle l'achat..

L'exercice 2014 devrait voir l'éclosion de nouveaux services digitaux renforçant la stratégie cross-canal.

Magasins d'usine

Guy Degrenne a mis en place au cours des années un réseau de magasins d'usine (factory outlet) dont la vocation est à la fois de vendre la porcelaine de second choix ainsi que l'ensemble des collections en fin de série.

Ces magasins d'usine attirent une clientèle en quête de produits à prix discounté, plus sensible que d'autres à la morosité économique, enregistrant ainsi une baisse de son activité de 12.7% au cours de l'exercice 2013-14.

<u>Réseaux intermédiés - Wholesale</u>

Les détaillants multi-marques

Cœur historique de la marque et vecteur majeur de diffusion en France, le réseau de détaillants multimarques indépendants souffre d'une attrition forte depuis de nombreuses années. Sous l'effet de la crise économique, Guy Degrenne a constaté une accélération de la disparition des points de vente détaillant multimarques au cours de l'exercice (169), sous l'effet de la cession de fonds de commerce à des entrepreneurs qui n'ont pas désiré poursuivre l'exploitation du fonds dédié aux arts de la table et sous l'effet de la crise.

Dans un tel environnement, Guy Degrenne maintient son soutien accru à ses partenaires commerciaux, en particulier, à travers :

- Un accord global avec la principale centrale d'achats pour détaillants indépendants ;
- Une force de vente dédiée ;
- Des services complémentaires (commande de réassort via un portail internet organisé de manière à limiter le portage de stocks par les détaillants, livraison au domicile du client pilotée par le détaillant et assurée par Guy Degrenne, accès à un outil de gestion de liste de mariage, etc.).

Après un premier semestre en baisse de 29.8%, le deuxième semestre a retrouvé le chemin de la croissance avec 3.1% de progression grâce à une force de vente redynamisée et une offre de produits adaptée. Dans ces conditions, les ventes reculent de 10.9% sur 12 mois.

La grande distribution

Depuis le début des années 2000, les acteurs majeurs ont orienté massivement leurs approvisionnements vers la Chine, créant toutes les conditions d'une guerre des prix qui sévit plus particulièrement depuis l'apparition de la baisse de la consommation mi-2012. Cette évolution laisse peu de place au groupe Guy Degrenne dont les critères de qualité pour sa marque Harmonie Paris sont souvent peu compatibles avec les critères d'achat des grandes centrales. En outre depuis 2012, le groupe est resté très exposé à de multiples changements de stratégie de ses principaux clients, eux même fortement exposés aux conséquences de la crise. Après un premier semestre en baisse prononcée de 24.7%, le deuxième semestre s'est redressé avec une croissance de 5.7%. Sur 12 mois, l'activité ressort en baisse de 10.0%

1.4.3.2. Ventes aux professionnels

En France, l'activité de ventes aux professionnels (CHR) a pour vocation de fournir à l'ensemble des acteurs de l'hôtellerie et de la restauration les produits d'arts de la table, commercialisés pour une grande part à travers un réseau de distribution structuré et sélectif. Les clients sont tout autant des hôtels, des restaurants ainsi que des compagnies aériennes, des croisiéristes et des compagnies de chemin de fer ou bien des collectivités, des loueurs et des traiteurs.

Le développement de l'activité s'appuie simultanément :

- Sur un réseau de distributeurs simplifié depuis 2012, animé par un réseau de managers régionaux dont la mission est de mettre en avant la marque auprès des clients finaux et des distributeurs ;
- Sur le développement de contrats avec des grands comptes. Une équipe commerciale dédiée permet de mettre en avant les produits au catalogue et de développer des collections spécifiques pour certains clients dès lors que la volumétrie le permet. Ces contrats pluriannuels permettent de sécuriser l'activité du groupe sur ce segment de marché.

Pour accompagner son développement, le groupe :

- Enrichit son offre en permanence en restant fortement à l'écoute de l'expression des besoins de ses clients ;
- A mis en ligne fin 2012 un site internet permettant aux prospects de visualiser l'offre professionnelle et de demander l'élaboration d'un devis.

En outre, le groupe veille à accroître les synergies entre l'univers professionnel et l'univers des particuliers, aidé en cela par la passion des français pour les différentes émissions télévisées mettant en scène des chefs.

L'activité de ventes aux professionnels de l'hôtellerie-restauration est ressortie en croissance de 0.3% sur l'exercice. Les ventes aux grands comptes ont reculé de 12.5 % alors que les ventes réalisées par les équipes régionales ont enregistré une nouvelle progression de 12.4 %. Ainsi depuis l'exercice 2009-10 le chiffre d'affaires de l'activité a enregistré une croissance de 30% pour représenter 11% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

1.4.3.3. Ventes à l'international

Le développement à l'international constitue un axe fort de développement de l'activité Arts de la Table du groupe. Après avoir concentré ses moyens financiers et humains sur la mise en ordre de sa stratégie sur le marché français, le groupe a structuré sa stratégie internationale depuis la mi-2012, permettant de mettre en œuvre un relais de croissance fort au moment où la France souffre d'une économie atone.

Le groupe bénéficiait d'une base de chiffre d'affaires historique répartie sur deux zones :

- les Etats-Unis avec la participation de 50% détenue dans le joint-venture Table de France North America, conjointement avec Christofle. Cette société a pour mission de commercialiser sur le territoire américain les deux marques auprès des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ;
- les pays européens méditerranéens : Italie, Espagne et Grèce, pays très fortement marqués par la crise de la dette.

Le développement à l'international s'appuie sur une démarche volontariste dont les principales composantes sont :

- développement concomitant des ventes aux professionnels et aux particuliers. Toutefois, la réactivité des ventes est très largement supérieure dans le domaine professionnel, alors que le développement des ventes aux particuliers nécessite du temps pour que la marque s'impose auprès des consommateurs ;
- développement des ventes ciblé prioritairement sur les Etats-Unis où le groupe dispose d'une bonne assise (130% de progression des ventes depuis 2009-10) et sur les pays émergents en raison du développement rapide de ces marchés
- mise en avant de la marque Degrenne Paris, à l'exception des pays où la marque Guy Degrenne dispose d'une forte notoriété en raison des liens anciens qui les unissent à la France (Maghreb, Liban par exemple ;

- développement en s'appuyant sur des distributeurs locaux appuyés par une équipe commerciale Guy Degrenne localisée dans les zones les plus dynamiques. Ces brand managers localisés dans les pays ciblés sont chargés de référencer les partenaires CHR et retail et d'animer localement la marque sur les deux réseaux.

Afin d'accompagner ce développement ambitieux, le groupe a d'ores et déjà acté des moyens à mettre en œuvre, passant notamment par :

- le renforcement de l'équipe de commerciaux et des ressources marketing. Au-delà des responsables de zones export, le groupe a implanté un commercial dans les zones les plus dynamiques (Shanghai, Singapour, Dubaï et Moscou) et a renforcé l'équipe américaine. La force commerciale dédiée à l'international est ainsi passée de 4 collaborateurs à 8 collaborateurs entre début 2012 et fin mars 2014 ;
- l'adaptation des collections aux besoins internationaux, en particulier par le renforcement du poids des couverts et l'accroissement de la résistance mécanique de la vaisselle.

Ventes aux professionnels

Le développement des ventes aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration s'appuie sur deux modalités d'action :

- le référencement de Degrenne Paris auprès des centrales des chaînes hôtelières internationales premium et de luxe, telles que Raffles, Fairmont ou Four Seasons par exemple. Au cours de l'exercice le groupe a obtenu le référencement de la marque au près de Marriott pour la zone Asie-Pacific ;
- un travail de terrain auprès des décisionnaires pour chaque projet hôtel et restaurant en s'appuyant sur les forces commerciales des distributeurs, animés par les commerciaux du groupe implantés localement.

Le développement est focalisé, de manière non exclusive, sur les Etats-Unis et l'Asie. Ces deux zones représentent près des deux tiers des projets d'ouverture d'hôtels dans les années à venir.

Pour accompagner le développement, le groupe a en outre renforcé ses moyens marketing avec en particulier l'ouverture d'un show-room à New-York et la mise en ligne d'un site internet de demande de devis en langue anglaise.

Dans ces conditions, après un premier semestre en croissance de 15.9%, et un deuxième semestre en progression de 21.2%, les ventes aux professionnelles enregistrent une progression de 18.6% sur l'exercice pour s'établir à 5.6 M€.

Ventes aux particuliers

Le développement des ventes aux particuliers à l'international nécessite du temps, la marque Degrenne Paris ayant peu de notoriété à l'étranger en dehors des pays de tradition francophones.

Les efforts sont concentrés sur :

- les Etats-Unis, où les enseignes du groupe Williams Sonoma commercialisent depuis de très nombreuses années les produits du groupe ;
- les pays émergents dans lesquels de nouvelles classes moyennes avides de mode de vie occidental, et plus particulièrement français, sont en forte croissance. Les zones privilégiées sont le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique sub-saharienne.

Dans ce contexte, le groupe ne souhaite pas immobiliser d'actifs dans ces zones en raison des risques géopolitiques et financiers que cela pourrait faire courir. La distribution est ainsi assurée à travers :

- un réseau de distribution sélective auprès duquel le groupe place un corner Degrenne Paris ;
- un réseau de master franchisés.

Au 31 mars 2014, le réseau est constitué de 28 points de vente, contre 30 points de vente un an plus tôt.

Les ventes du groupe aux différents distributeurs se sont élevées à 2.0 M€, en recul de 5.5%, essentiellement en raison du déréférencement d'un modèle dans le groupe Williams Sonoma.

Activité de l'exercice 2013-14

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé à l'international tant à destination des professionnels que des particuliers, a enregistré une progression de 13.1%, à taux de change constant (+11.2% à taux de change courant). La montée en puissance des commerciaux positionnés au cours de l'exercice a permis d'accélérer la croissance de l'activité. Ainsi, sur le premier semestre, le chiffre d'affaires est ressorti en croissance de 10.5%, passant à une croissance de 15.6% sur le deuxième semestre.

Depuis 2009-10, le chiffre d'affaires à l'international a enregistré une progression de 30% malgré l'effondrement des marchés historiques qu'étaient l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

1.4.3.4. Autres activités

La filiale Alföld commercialise sur le territoire des produits sous la marque Guy Degrenne et sous la marque Alföld. Sur un marché compliqué par la faiblesse de la monnaie nationale et par les différents paramètres macroéconomiques, le chiffre d'affaires a reculé de 3.4% sur l'exercice pour s'élever à 1.1 M€.

Le groupe commercialise ses produits à travers un réseau d'agence de motivation (incentive) et de sociétés qui cherchent à offrir des primes à leurs clients, tout en respectant le positionnement de la marque. En 2013-14, le chiffre d'affaires de cette activité s'est élevé à 1.4 M€, en progression de 12.3% par rapport à l'exercice précédent.

1.5. ACTIVITE FABRICATION ET SOUS-TRAITANCE

1.5.1. Outil industriel du groupe

Pôle de production Acier

Le pôle de production acier du groupe Guy Degrenne est composé de deux sites (Vire en France et Bangpoo en Thaïlande).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- La spécialisation du site de Vire sur les produits à forte valeur ajoutée (couverts orfèvres et accessoires) et les séries afin de bénéficier tant du savoir-faire de l'usine que de sa forte réactivité permettant d'atteindre des délais de livraisons extrêmement courts ;
- Le positionnement du site thaïlandais sur les couverts de moyen de gamme et les couverts à manches plastiques, délaissant progressivement l'entrée de gamme, pour lesquels les prix en sous-traitance se révèlent plus compétitifs. Afin d'accompagner continuellement la montée en gamme et en réactivité du site thaïlandais, des transferts de savoir-faire et d'outillages sont opérés chaque année ;
- La définition d'une fonction de relais de production pour le site de Vire. Celui-ci doit en effet permettre d'assurer à tout instant un relais du site de Thaïlande lorsque le plan de charge de celle-ci le justifie, ou d'assurer la continuité de la production en cas de défaillance d'un sous-traitant ;
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication.

Pôle de production Porcelaine

Le pôle de production porcelaine du groupe Guy Degrenne se compose de deux sites, l'un à Limoges et l'autre à Hodmezovazarhely en Hongrie. Le premier est engagé dans la production de pièces en porcelaine de type festif, bénéficiant du label « Limoges ». Le second fabrique des pièces de porcelaine conviviale et hôtelière. Il possède également un atelier de conception et d'impression des décors (chromos).

Leur intégration se traduit tout particulièrement par :

- Le site de Limoges fabrique et décore de la porcelaine vendue sous le label « Limoges ». Pour certains modèles, elle fabrique de la porcelaine blanche décorée dans les ateliers d'Alföld, commercialisée sous le lable « Limoges – Décorée dans l'UE »;
- Le site d'Alföld monte en gamme avec la production de nouvelles gammes positionnées sur le segment de marché « convivial-festif », destinées aux consommateurs qui n'attachent pas d'importance au label « Limoges » ;
- Le site d'Alföld possède en outre un atelier de production de chromos destinés tant à sa propre production qu'à la décoration de la porcelaine fabriquée à Limoges. De plus, l'usine fabrique et pose des décors sur de la porcelaine achetée en Asie, destinée à être commercialisée en Grande Distribution ;
- La production des produits d'entrée de gamme est confiée aux sous-traitants asiatiques afin de bénéficier des prix compétitifs en particulier chinois sur ce segment de marché.
- Le packaging est intégré sur chacun des deux sites de fabrication

Unités de fabrication

Usine de Vire (France) : Guy Degrenne, historiquement propriétaire de l'usine, a procédé à une opération de refinancement de son site normand, par la signature d'un accord de vente et de lease-back avec BATIROC Normandie en décembre 2005. Le site de Vire rassemble, outre des ateliers de production, l'entrepôt central du groupe, le bureau d'étude et les services administratifs et support. La superficie totale est de 44 000 m².

Usine de Pierre-Buffière (France) : Guy Degrenne est propriétaire de l'usine située dans la périphérie de Limoges. La superficie totale du site est de 4 000 m².

Usine de Hódmezővásárhely (Hongrie) : le site hongrois est loué au groupe Villeroy & Boch, ancien exploitant des 38 000 m² utilisés par Guy Degrenne pour une partie de sa production de porcelaine et sa décoration.

Usine de Bangpoo (Thaïlande) : le groupe est propriétaire du site de production thaïlandais qui s'étend sur 4 000 m².

1.5.2. Sous-traitance industrielle

Les différentes usines du Groupe Guy Degrenne disposent de savoir-faire, parfois uniques en Europe, sur lesquels le groupe capitalise en accroissant la production pour compte de tiers, sur le modèle de la réussite de cette activité à Vire. Les savoir-faire portent non seulement sur l'expertise matériaux (aciers et céramiques), mais aussi sur la conception des produits et des outillages, et enfin sur les process mettant en œuvre l'ensemble de ces savoir-faire. Cette activité permet :

- De développer un fonds de commerce stable, les contrats pour compte de tiers courant généralement pour des périodes de 5 à 10 ans ;
- D'utiliser des capacités de production disponibles et d'absorber de manière efficace les coûts fixes ;
- De participer au coût de la mise à niveau permanente tant du bureau d'étude que des technologies utilisées, dont bénéficie directement l'activité Arts de la table ;
- De reconvertir l'usine de Vire et d'initier la reconversion partielle de l'usine de Limoges ;

- De générer une contribution au résultat.

Pôle production Acier

Le site de Vire (France) intervient en matière de sous-traitance à la fois pour le compte d'industriels et de professionnels clés des arts de la table (en France et à l'étranger), et pour le compte de grands noms de l'industrie aussi bien dans le domaine du nucléaire, que du ferroviaire, de l'électroménager ou des pompes.

La concurrence asiatique sur les produits sous-traités en inox impose de mettre en œuvre de manière continue des mesures d'ingénierie commerciale propres au développement de l'usine de Vire

L'activité est soumise à la concurrence asiatique sur les pièces à faible valeur ajoutée. Le positionnement de l'usine normande du groupe s'effectue ainsi de plus en plus sur des activités de sous-traitance de produits complexes à forte valeur ajoutée.

Les capacités de production et les savoir-faire sont mis en avant et commercialisés par une force commerciale dédiée au développement de l'activité de sous-traitance de Vire.
Ce développement passe par :

- L'accroissement du nombre de prospects, lié à l'élargissement de la cible de clients potentiels afin de réduire la dépendance vis-à-vis des clients clés actuels, d'une part, et afin d'assurer le maintien du développement continu du chiffre d'affaires de l'activité vers des niches à forte valeur ajoutée, d'autre part ;
- La présence lors des 4 salons professionnels majeurs européens.

L'activité s'appuie sur des savoir-faire et des techniques uniques en Europe :

- Techniques de fabrication des produits : formage de pièces en inox ou aluminium, emboutissage complexe (avec recuit sous vide), pièces à tolérance serrée, pièces à aspect de surface, découpe et emboutissage de pièces en inox de forte épaisseur, soudure laser ;
- Techniques de test des produits : traction, compression, dureté, fluorescence X, micrographie, contrôle soudure par rayon X, vieillissement, etc.…

L'activité de sous-traitance se veut une activité de premier rang, c'est-à-dire tournée vers la délivrance d'un produit fini au donneur d'ordre avec un niveau d'intégration le plus élevé possible. Pour cela, les équipes de Vire accompagnent les clients dès la conception et le prototypage des produits.

La co-conception des produits permet de réduire le coût des pièces dès le stade de l'offre ainsi que la réduction des coûts d'outillage par le développement d'une offre d'outillages dits de « présérie ».

Les opérations de soudures laser, d'assemblage, de travail d'aspect et de caractérisation des produits, demeurent les activités à plus forte valeur ajoutée.

Les opérations de sous-traitance de série se font quant à elles dans le cadre d'un accompagnement continu du client, et avec la définition régulière de plans de progrès.

Pôle production Porcelaine

La transformation de l'usine de Limoges en atelier spécialisé dans la fabrication de blanc permet au site d'offrir désormais ses services auprès d'acteurs d'arts de la table pour l'essentiel.

L'usine d'Alföld sous-traite depuis de nombreuses années pour diverses industries, notamment pharmaceutique (matériel médical), mais aussi pour d'autres acteurs des arts de la table.

Le maintien d'un rythme d'innovation et de recherche élevé est un facteur essentiel de la compétitivité du groupe et un gage de pérennité pour ses structures industrielles, notamment dans leurs missions de sous-traitance pour le compte de tiers.

Evolution de l'activité en 2013-14

Le chiffre d'affaires de la sous-traitance industrielle a progressé de 7.1% en 2013-14 à 31.1 M€ (7.2% à taux de change constant). Depuis l'exercice 2009/10, cette activité a enregistré une progression de 48% pour représenter dorénavant 36% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Quote-part de sous-traitance dans l'activité des usines (en chiffre d'affaires exprimé en prix de revient unitaire)

	Vire	Limoges	Hongrie	Thaïlande	Total
2012/13	72%	38%	38%	4%	48%
2013/14	71%	49%	34%	1%	50%

1.5.3. Recherche et développement

L'objectif en la matière réside pour l'essentiel dans l'amélioration de la position concurrentielle, de sa performance et de son savoir-faire.
Les travaux sont concentrés :

- Sur le développement de nouveaux matériaux qui seront les futurs composants des produits issus des gammes commercialisées par le groupe ;
- Sur la mise au point de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'à été installé à Vire un atelier de soudure laser sur inox, technologie sur laquelle le groupe détient une avance européenne incontestée.

Au cœur du processus de création des produits, le bureau d'étude a en charge leur développement technique ainsi que le développement des machines et outils nécessaires à leur fabrication.

En outre, il intervient comme conseil ou comme maître d'œuvre dans la conception des nouveaux produits développés pour les clients des activités de production pour compte de tiers.

Ainsi, le bureau d'étude arts de la table de Vire a étendu son savoir-faire sur tous les matériaux et toutes les familles de produits, et propose ses services à l'ensemble des structures du groupe. Il s'appuie sur la dernière version du logiciel CATIA.

2.Rapport de Gestion du Directoire

2.1. Les faits marquants 21
2.1.1.. La rupture dans la consommation à partir du mois d'août 2012 21
2.1.2.. Faits marquants en matière de contentieux 21
2.1.3.. Faits marquants relatifs au financement du groupe 21

2.2. Commentaires sur les résultats et la situation financière 22
2.2.1.. Chiffre d'affaires 22
2.2.2.. Résultat opérationnel 22
2.2.3.. Résultat financier et résultat net 22
2.2.4.. Flux de trésorerie 23

2.3. Les facteurs de risques et politique d'assurance 24
2.3.1.. Risques financiers 24
2.3.2.. Risques opérationnels 30
2.3.3.. Risques juridiques 31
2.3.4.. Risques liés aux systèmes d'information 33
2.3.5.. Politique d'assurance 33

2.4. Rapports social et environnemental 35
2.4.1.. Rapport social du groupe Guy Degrenne 35
2.4.2.. Rapport environnemental 42
2.4.3.. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable 45

2.5. Perspectives d'avenir et Stratégies 47
2.5.1.. Evènements postérieurs à la clôture 47
2.5.2.. Perspectives d'avenir et stratégie 47

2.1. LES FAITS MARQUANTS

2.1.1. La rupture dans la consommation à partir du mois d'août 2012

La contraction de la consommation des ménages sur le territoire national à compter du mois d'août 2012 s'est immédiatement fait sentir sur les performances globales des ventes aux particuliers, avec une accélération au cours du premier semestre de l'exercice 2013-14 et une quasi-stabilisation au deuxième semestre. Les contre-performances des ventes aux particuliers effacent les améliorations de rentabilité enregistrées dans les autres activités du groupe.

Face à une consommation des ménages français qui pourrait être durablement affectée par l'assainissement des finances publiques, le groupe a déployé au cours de l'exercice une stratégie de conquête à l'international. Les moyens mis en œuvre pour ce déploiement à l'international représente un surcout de 0.3 M€ sur l'exercice, couvert par le Crédit d'Emploi Compétitivité Emploi.

2.1.2. Faits marquants en matière de contentieux

Au cours de l'exercice, le groupe a été condamné en appel dans le contentieux qui l'oppose à son ancien distributeur Sarya. Le groupe a été condamné à verser 534 K€, provisionné à hauteur de 480 K€ au cours des exercices précédents. A la clôture de l'exercice les indemnités ont été versées à Sarya. Le groupe s'est pourvu en cassation.

Postérieurement à la clôture, le groupe a été notifié que le Tribunal de Commerce de Caen déboutait Monsieur Patrick Roure de l'intégralité de ses demandes. Monsieur Roure a fait appel de cette décision. La procédure est décrite au paragraphe 2.3.3.5 « Risques liés à des contentieux et à la fraude ».

2.1.3. Faits marquants relatifs au financement du groupe

Afin de poursuivre et accélérer son plan de redressement, le groupe a conclu le 4 juillet 2014 un protocole d'accord avec ses principaux actionnaires du groupe, ses principaux créanciers et la société Diversita, structure d'investissement détenue en totalité par Monsieur Philippe Spruch.

Ce protocole d'accord est décrit en détail au 2.3.1.1 « Risques de liquidité »

2.2. COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

2.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice ressort en croissance de 0.3% à périmètre et taux de change constant (en baisse de 0.6% à périmètre courant).

	T1			T2			T3			T4			12 mois		
en M€	N	courant	constant(1)	N	courant	constant(1)	N	courant	constant(1)	N	courant	constant(1)	N	courant	constant(1)
Arts de la Table	10.8	-8.4%	-6.9%	12.8	-3.6%	-3.5%	17.3	-6.5%	-5.2%	13.5	+ 2.3%	+ 5.0%	54.4	-4.6%	-3.3%
Industrie	7.6	+16.1%	+ 16.2%	6.2	+2.4%	+2.5%	7.8	+14.6%	+14.7%	9.5	-3.6%	-3.6%	31.1	+7.1 %	+7.2%
TOTAL	**18.4**	**+1.8%**	**+ 2.8%**	**18.9**	**-1.7%**	**-1.6%**	**25.3**	**-0.5%**	**+0.5%**	**23.0**	**-0.2%**	**+1.3%**	**85.5**	**-0.6%**	**+0.3%**

(1) à nombre de points de vente et taux de change constants

Les arts de la table ont enregistré une évolution très contrastée. Les ventes aux particuliers sont ressorties à 33.1 M€, en baisse de 7.8 % à périmètre comparable (-9.4 % à périmètre courant) alors que les ventes aux professionnels en France ont progressé de 0.3% pour s'établir à 11.1 M€. L'international a progressé de 13.1% (à taux de change constant) pour s'inscrire à 7.5 M€. Les ventes des autres activités sont ressorties en progression de 1.1% à 2.6 M€.

L'analyse détaillée du chiffre d'affaires et les commentaires détaillés qui s'y rattachent sont présentés dans les parties 1.4 et 1.5.

2.2.2. Résultat opérationnel

Avec un chiffre d'affaires stable, le groupe a enregistré un résultat opérationnel courant, définit comme le résultat opérationnel avant « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », qui ressort en perte de 3.1 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. La baisse du chiffre d'affaires enregistré sur le marché des ventes aux particuliers en France a lourdement pesé sur la rentabilité. En effet, l'essentiel de l'activité étant réalisée dans le réseau contrôlé, la rentabilité est extrêmement sensible au volume de chiffre d'affaires. Pour limiter l'impact, le groupe a mis en place une campagne de publicité télévisée et a réduit au plus juste les coûts d'exploitation dans le même temps. La baisse du résultat de cette activité est totalement compensée, et au-delà, par l'amélioration de la rentabilité des autres activités.

Le résultat opérationnel courant intègre une augmentation de 0.2 M€ du risque client, traduisant les difficultés financières d'un certain nombre de clients.

Les « autres produits et charges » ressortent en perte de 0.4 M€ contre un profit de 0.8 M€ l'année précédente. L'exercice 2012-13 avait en particulier enregistré les plus-values réalisées à l'occasion de cessions d'actifs ainsi qu'une indemnité de sortie du point de vente de la Défense, pour un montant cumulé de 1.0 M€. Les charges enregistrées sur l'exercice 2013-14 correspondent pour l'essentiel à des coûts liés à la réduction de l'effectif du groupe.

Dans ces conditions, le résultat opérationnel ressort en perte de 3.4 M€ contre une perte de 2.2 Me un an plus tôt.

2.2.3. Résultat financier et résultat net

Le résultat financier de l'exercice enregistre deux natures de résultat :
- le coût de la dette, qui passe de 0.9 M€ en 2012-13 à 1.0 M€ au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014 ;
- le résultat sur change, pour un montant de 0.1 M€ contre un profit de change de 0.4 M€ un an plus tôt. En application des accords bancaires de mai 2013, l'exercice a été marqué par une impossibilité de couvrir les risques de change jusqu'en septembre 2013, date à laquelle le groupe a trouvé un nouvel intervenant permettant de couvrir les risques. Ainsi pendant six mois le groupe a été exposé aux risques de change au moment où les principales devises utilisées par le groupe ont fortement varié.

Ainsi le résultat financier de l'exercice est une charge nette de 0.8 M€ contre une charge nette de 0.4 M€ un an plus tôt. Dans ces conditions le résultat net ressort en perte de 4.7 M€, pour la part de groupe, contre une perte de 3.2 M€ au 31 mars 2013..

2.2.4. Flux de trésorerie

La marge brute d'autofinancement avant coût de la dette et impôt ressort positive à 0.3 M€ contre 0.8 M€ un an plus tôt.

Avec un impôt qui représente une charge de 0.5 M€ et une variation du BFR qui se traduit par un emploi de 1.6 M€ (une ressource de 2.5 M€ l'année précédente), le flux de trésorerie généré par l'activité ressort en déficit de 1.8 M€, contre un excédent de 2.8 M€ un an plus tôt.
Le flux de trésorerie de l'exercice peut se décomposer de la manière suivante :

- Flux de trésorerie de l'activité opérationnelle : +1.9 M€ (contre une consommation de trésorerie de 1.6 M€ en 2012/13)
- Flux de trésorerie lié au contentieux commercial Sarya : consommation de trésorerie de 0.5 M€ (nulle en 2012/13) ;
- Flux de trésorerie lié aux conséquences des négociations de refinancement de 2012/13: consommation de trésorerie de 3.2 M€ (ressource de 4.5 M€ en 2012/13).

Les investissements s'élèvent à 3.0 M€, montant identique à celui enregistré l'exercice précédent (cf : Tableau des principales acquisitions ci-dessous).
Les cessions d'actifs sont non significatives alors qu'elles avaient généré 1.6 M€ de ressources financières en 2012/13, avec la cession de l'usine de Sourdeval, la cession d'un bâtiment du site de Vire, et la perception d'une indemnité d'éviction de la boutique du centre commercial de La Défense.

Après prise en compte du coût de la dette de 0.9 M€, le cash-flow-libre traduit un besoin de financement de 5.6 M€ dont :

- Un besoin de financement de 1.9 M€ au titre de l'activité opérationnelle (5.5 M€ un an plus tôt) ;
- Un besoin de financement de 0.5 M€ au titre du litige commercial Sarya (nul un an plus tôt) ;
- Un besoin de financement de 3.2 M€ au titre des conséquences des négociations de refinancement de 2012/13, (une ressource de 4.5 M€ en 2012/13) ;
- Pas de ressources sur cessions d'actifs (contre une ressource de 1.6 M€ en 2012/13)

Dans ces conditions, les dettes bancaires nettes ressortent à 24.6 M€ (dont 13.8 M€ à plus d'un an), contre 20.3 M€ au 31 mars 2013 (qui incluait 5.2 M€ de dettes à plus d'un an), dettes auxquelles s'ajoutent 2.7 M€ d'avances d'actionnaires. Les capitaux propres s'élèvent à 33.6 M€, soit 3.73 euros par action. Le gearing, exprimé comme étant le ratio des dettes financières nettes divisées par les capitaux propres ressort à 81%.

Tableau des principales acquisitions :

en k€		Incorporelles	Corporelles	Financières
Investissements commerciaux		**53**	**443**	
	Baux Commerciaux			
	Aménagement des points de vente		**138**	
	Mobiliers de présentation		**304**	
	Autres			
	Equipements informatiques	**53**	**1**	
Développements produits		**391**	**273**	
	Frais de développement de nouveaux modèles	**391**		
	Outillages		**273**	
Investissements industriels			**1 293**	
	Autres aménagements immobiliers		**103**	
	Equipements industriels		**1 190**	
Investissements informatiques		**436**	**42**	
	Projet logiciel Axapta	**394**		
	Projet logiciel Paie	**35**		
	Autres	**7**	**42**	
Autres		**10**		**64**
Total des investissements		**890**	**2 051**	**64**

2.3. LES FACTEURS DE RISQUES ET POLITIQUE D'ASSURANCE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.3.1. Risques financiers

2.3.1.1. Risques de liquidité

En mai 2013 le Groupe avait négocié un réaménagement de la structure de sa dette et des échéances de remboursement. A l'issue de cette réorganisation, la dette consolidée du groupe pouvait se décomposer de la manière suivante :

- Crédits moyen terme :

Crédit moyen terme de 10M€

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprenait les principales dispositions suivantes :

Montant : 10M€ ;
Durée initiale : 5 ans ;
Garanties : nantissement sur les marques et caution OSEO ;
Agent : Société Générale ;
Taux : Euribor 3 mois + 1.75% ;
Coût de la caution OSEO : 1% ;
Covenant : Gearing inf à 1.

En vertu de l'accord de réaménagement :

- Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 avril 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
- Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 9 avril 2010.

Crédit moyen terme de 2 M€

Le 4 mai 2012, une ligne de crédit moyen terme de 2 M€ a été mise en place avec la Banque Palatine, dont les principales dispositions étaient les suivantes :

Montant : 2 M€ ;
Durée initiale : 60 mois ;
Garanties : cautionnement solidaire de Guy Degrenne S.A. et nantissement de trois fonds de commerce sur trois boutiques ;
Taux : Euribor 3 mois + 2.5%.

En vertu de l'accord de réaménagement :

- Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 mai 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
- Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 4 mai 2012.

- Crédits court terme :

Guy Degrenne et ses filiales françaises bénéficiaient d'un ensemble de crédits court terme d'un montant de 5,5 M€ matérialisés par des facilités de caisse, des billets de trésorerie et une ligne de mobilisation de créances commerciales dite Dailly. En vertu de l'accord de réaménagement de la dette, ces concours ont été intégralement confirmés pour un an, à échéance du 17 avril renouvelable 1 an ;

- Crédits complémentaires « new money » :

Par le pool des banques

Prêteurs : l'ensemble du pool bancaire de Guy Degrenne à l'exception de l'établissement prêteur au titre du billet de trésorerie de 1,5 M€ ci-dessous ;
Agent : Société Générale ;
Emprunteur : Distribution Guy Degrenne ;
Objet : financement global de l'activité ;
Montant : 3 M€ ;
Date de mise à disposition des fonds : à compter du 30 mai 2013,;
Durée : un an à compter de la mise à disposition des fonds, étant entendu que, à l'issue de ce délai, les établissements bancaires examineront une éventuelle prorogation pour une année supplémentaire en fonction d'une analyse de la situation financière des sociétés du groupe ;
Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 300 pb ;
Commission d'engagement : 50 pb ;
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu ;
Remboursement : in fine ;
Garanties : fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principal, intérêts et accessoires portant sur l'intégralité des produits finis stockés par Distribution Guy Degrenne sur le site de Vire avec pour fiduciaire la société Equitis. Le bénéfice de cette fiducie sûreté sera partagé avec la l'établissement bancaire ayant octroyé le billet de trésorerie de 1,5M€ visé ci-dessous.

Par la banque BESV

Typologie : billet de trésorerie ;
Montant maintenu : 1,5 M€ ;
Echéance de remboursement : 17 avril 2014 ;
Intérêts conventionnels : 5,2% ;
Garantie : fiducie sur stock (cf. supra) et premier rang en cas de réalisation de la fiducie.

- Crédit bail immobilier :

Un contrat de crédit-bail immobilier avec option de rachat à terme, avait été conclu entre Guy Degrenne Industrie et BATIROC le 22 décembre 2005, pour un montant de 4,5 M€, et dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014. Batiroc Normandie a consenti une franchise des échéances de loyer en principal au titre du crédit-bail entre le 1er avril 2013 et le 1er octobre 2014 et d'allonger d'une période d'un an la durée du crédit-bail, formalisé par avenant en date du 12 juin 2013. Pendant cette période de franchise, Guy Degrenne Industrie continuera à payer trimestriellement des loyers représentant les intérêts au titre du crédit-bail calculés sur le capital restant dû conformément aux stipulations du contrat de crédit-bail.

- Affacturage :

Guy Degrenne et ses filiales bénéficient de contrats d'affacturage, représentant une autorisation de 9,875 M€, utilisées à hauteur de 4,750 M€ au 31 mars 2014. Ces contrats n'ont pas fait l'objet d'amendements en 2013, et ne sont pas concernés par le protocole de juillet 2014.

- Crédits des filiales étrangères auprès de banques locales :

Les sociétés Siam Tableware et Alföld bénéficient d'autorisations court terme de 2,6 M€, utilisées à hauteur de 1,286 M€ au 31 mars 2014. Ces autorisations ne sont pas concernés par les accords de 2013 et le protocole de juillet 2014 ;

- Avances en compte courant d'actionnaires :

SOPARCIF a apporté la somme de 1.25M€ en compte courant le 16 avril 2012, dont les modalités étaient fixées ainsi :

Rémunération : Euribor 3 mois + 2.5% ;
Terme initial : 12 juillet 2012, puis renouvelé pour une durée indéterminée.
Garanties : aucune.

En vertu de l'accord de réaménagement, Soparcif s'est engagée à ne pas réclamer le remboursement de son apport en compte courant de 1,25M€ réalisé en avril 2012 aussi longtemps qu'une somme quelconque due par Guy Degrenne au titre des différents financements court terme et moyen terme visés ci-dessus, et que les engagements des créanciers publics, n'auront pas été intégralement remboursés. Cet apport en compte courant continuera à être rémunéré aux conditions fixées par Guy Degrenne avec Soparcif étant cependant convenu entre Soparcif et Guy Degrenne que les intérêts sont capitalisés depuis le 17 avril 2013. Par exception à ce qui précède, en cas d'augmentation de capital de Guy Degrenne qui lui serait ouverte, Soparcif aura la faculté d'y souscrire par voie de compensation avec tout ou partie de l'encours de son compte courant.

En vertu de l'accord de réaménagement, en outre, Comir et Soparcif ont chacune apporté en compte courant la somme de 750k€ le 30 avril 2013. Ces avances en compte courant resteront bloquées et ne pourront être remboursées à Comir et Soparcif autrement que (i) dans le cadre d'une augmentation de capital de Guy Degrenne ou (ii) après que les sommes dues par Guy Degrenne au titre des lignes bancaires et des engagements des créanciers publics auront été intégralement remboursées.

Les avances en compte courant porteront intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 300 pb l'an payables semestriellement à terme échu.

En outre, les créanciers publics avaient accordé un moratoire portant sur un montant de 4,2M€.
L'échéancier de paiement de ces dettes était défini sur une période de 24 mois, la première échéance étant fixée au 5 mai 2013 et la dernière échéance étant fixée au 5 avril 2015.
En garantie de ces sommes, Guy Degrenne avait consenti :

- Un nantissement de second rang sur la marque Guy Degrenne ;
- Une hypothèque conventionnelle de premier rang sur son actif immobilier à Limoges.

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 1.8 M€ au titre de ces créances publiques, pour un solde au 31 mars 2014 de 2.2 M€ hors majorations.

Principales dispositions de l'accord de juillet 2014

Afin de faire face à ses échéances futures, le groupe a recherché un adossement avec un nouveau partenaire industriel ou financier en vue de renforcer ses capitaux propres. Ce processus a abouti à la signature d'un accord signé le 4 juillet 2014 entre Guy Degrenne, ses filiales françaises, les principaux actionnaires du groupe, les principaux créanciers du groupe et la société Diversita, structure d'investissement détenue en totalité par Monsieur Philippe Spruch.

Au travers de Diversita, Monsieur Philippe Spruch souhaite investir dans des entreprises qui proposent des produits traditionnels de grande qualité afin de mettre à contribution son expérience dans la commercialisation de produits haut de gamme et ainsi atteindre un segment *premium*.
Les opérations prévues dans l'accord constituent une opportunité qui permet d'assurer la continuité d'exploitation du groupe Guy Degrenne. Les principales dispositions de l'accord s'articulent autour d'un projet industriel, associé à un renforcement des fonds propres du groupe et une restructuration de sa dette.

Plan industriel et commercial

Le plan industriel et commercial que Diversita souhaite mettre en œuvre s'articule autour de trois points :

- Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente développé par le groupe ;
- Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
- Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France.

Restructuration de la dette

Les opérations de restructuration de dettes financières prévues dans l'accord sont les suivantes :

- Rachat des crédits moyen terme de 9.4 M€ par Diversita avec mainlevée des nantissements sur la marque et sur les fonds de commerce ;
- Remboursement à hauteur de 2 M€ du crédit New Money, le solde de 2.5 M€ faisant l'objet d'un remboursement sur 2 ans après expiration d'une franchise de 1 an, avec maintien de la garantie par fiducie sur stocks ;
- Consolidation des crédits courts terme de 4,7 M€ en crédit moyen terme remboursable sur 3 ans après expiration d'une franchise de 2 ans, avec levée du nantissement sur les titres Guy Degrenne Industrie ;
- Maintien des engagements par signature pour une période de 2 ans renouvelable 2 ans en cas de respect de covenants.

Ainsi, à l'issue de la restructuration, la dette financière nette du Groupe aura été allégée de 20 M€, passant de 27 M€ au 31 mars 2014 à 7 M€.

Renforcement des fonds propres

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu aux émissions de titres suivantes :

- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita d'un montant de 8 M€, prime d'émission incluse, pour un prix de 0.35 euro par action, se traduisant par la création de 22.857.143 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita, souscrite par compensation avec les créances bancaires de 9.4 M€ rachetées préalablement, pour un prix de 0.70 euro par action, se traduisant par la création de 13.380.951 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital par incorporation des comptes courants respectifs de Comir et Soparcif, pour un montant total de 2.75 M€, pour un prix de 0.35 euro par action, se traduisant par la création de 7.857.142 actions nouvelles ;
- Attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA »), il est envisagé une émission de 1 327 955 BSA à l'ensemble des actionnaires inscrits en compte au 30 septembre 2014 pouvant donner lieu à l'émission de 1 327 955 actions nouvelles au prix de 0,35€ chacune. Les BSA sont exerçables pendant 12 mois, étant précisé que Soparcif, Comir, la Compagnie du Bois Sauvage, et Moussefork BV ont renoncé à l'attribution des BSA. Chaque action ancienne donnera droit à 1 BSA, et 1 BSA donnera droit à la souscription de 1 action nouvelle, au prix de 0,35€ chacune.

Une assemblée générale de la Société a été convoquée pour le 30 septembre 2014 en vue de statuer sur l'ensemble de ces opérations.
A l'issue de ces opérations, Diversita détiendra de l'ordre de 68% du capital et des droits de vote. Ainsi, avant exercice des BSA, le capital serait réparti de la manière suivante :

	Actions / DDV	%
Comir	5 301 101	9,99%
Soparcif	8 080 309	15,22%
Moussefork	1 392 200	2,62%
Cie du Bois Sauvage	745 985	1,41%
Berndorf AG	198 269	0,37%
Diversita	36 238 094	68,26%
Autres	1 129 686	2,13%
Total	53 085 644	100,00%

Modalités complémentaires du financement du plan industriel et commercial

Le plan industriel s'appuie sur des investissements visant à améliorer la compétitivité des usines françaises, permettant de mettre en avant plus fortement l'offre de produits Made in France. Dans ce cadre, l'Etat français accompagnera le groupe par la mise en place d'une avance remboursable de 1 M€ au titre de l'Aide à la Réindustrialisation (ARI). Les fonds seront débloqués à hauteur de 40% à la date de réalisation des opérations de restructuration, sur présentation de justificatifs, puis de manière échelonnée en fonction de l'avancement des travaux.

Cas de caducité de l'accord

Les engagements d'investissements et de restructuration de la dette, prévus dans l'accord, deviendront caducs notamment dans les hypothèses suivantes :

- absence d'octroi par l'AMF au plus tard le 29 septembre 2014, au profit de Diversita, d'une décision de dérogation, purgée de tout recours, prévue par l'Article 234-9 2° de son Règlement Général à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de Guy Degrenne, par suite du franchissement par la société Diversita des seuils déclencheurs de l'offre publique obligatoire;

- absence de décision de visa de l'AMF, purgée de tout recours, au plus tard le 29 septembre 2014, sur le prospectus composé du présent document de référence et de la note d'opération décrivant les opérations prévues dans l'accord ;

- rejet ou modification, lors de l'assemblée générale devant se tenir au plus tard le 30 septembre 2014, de tout ou partie des projets de résolutions tels qu'agréés par Diversita et relatifs aux émissions susvisées (à l'exception des résolutions relatives aux augmentations de capital par incorporation des créances de comptes courants de Comir et Soparcif) ;
- homologation de l'accord par le Tribunal de commerce de Caen et octroi aux prêteurs du privilège de conciliation prévu par les dispositions de l'article L. 611-11 du Code de commerce, par un jugement définitif irrévocable et purgé de tout recours au plus tard le 20 septembre 2014.

Par ailleurs, l'accord sera également caduc de plein droit notamment dans les hypothèses suivantes : déclaration de cessation des paiements, ou requête en ouverture de sauvegarde ou de redressement judiciaire de Guy Degrenne et/ou de l'une de ses filiales.

Mesures d'accompagnement court terme

Afin de couvrir les besoins de financement à court terme entre la date de clôture et la date de réalisation des opérations de restructuration du bilan, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Ajustement des mensualités de remboursement des créances publiques, sans toutefois modifier le terme fixé à mai 2015, de manière à ajuster au mieux avec la saisonnalité des besoins de trésorerie du groupe ;
- Mise en place d'un différé complémentaire de créances publiques d'un montant de 436 K€ en juin 2014, remboursable après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Apport en compte courant de 275 K€ par Soparcif et de 275 K€ par Comir en juin 2014, remboursables après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Mise en place, si cela s'avérait nécessaire et dans certaines conditions, d'une avance maximale de 1 M€ par Diversita en septembre 2014, laquelle serait incorporée au capital dans le cadre des opérations de restructuration du bilan susvisées.

Traduction de l'accord sur la dette financière existante au 31 mars 2014

L'échéancier présenté ci-dessous a été appliqué à la dette au 31 mars 2014, étant entendu qu'il n'est applicable qu'une fois que les opérations de restructuration décrites ci-dessus sont réalisées.

	Passifs financiers au 31 mars 2014	Décaissements futurs	< 1 an	> 1 an
Crédit Moyen terme 2010	7 500			
Crédit Moyen terme Palatine	1 867			
Crédit court terme New money	3 000	3 000	1 000	2 000
Crédit court terme Besv	1 500	1 500	1 000	500
Crédit Court terme autres	4 700	4 700		4 700
Compte courant Soparcif	2 034	34	34	-
Compte courant Comir	750			-
Autres Passifs Financiers	7 197	7 197	5 513	1 683
Total	**28 547**	**16 430**	**7 547**	**8 883**

Ainsi, avec des capitaux propres portés à 54 M€ (hors prise en compte du résultat et des flux de trésorerie liés à l'activité et à l'investissement de la période commençant au 1er avril 2014), le gearing du groupe s'élèverait à 17 % à l'issue de la réalisation des opérations prévues à l'accord, avant prise en compte de l'exercice des BSA.

Risque de non réalisation des conditions prévues dans l'accord

À défaut de réalisation d'une des conditions prévues dans l'accord, la restructuration et le rééchelonnement de la dette présentés ci-dessus ne seront plus applicables. Dans ces conditions, l'accord signé en mai 2013 reprendrait toute sa force, avec une échéance à mai 2015, date à laquelle toutes les dettes bancaires visées par l'accord deviendraient exigibles. En outre, la société se verrait dans l'obligation de rembourser l'avance des actionnaires de Comir et de Soparcif réalisées en juin 2014, ainsi que le différé de paiement des créances fiscales de juin 2014.

Un tel scénario serait de nature à compromettre la continuité d'exploitation du Groupe. En effet la société a procédé à une revue de son risque de liquidité, elle ne dispose pas, en cas d'échec de mise en œuvre de l'accord du 4 juillet, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie et aux échéances de sa dette bancaire au cours des douze prochains mois.

2.3.1.2. Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Le groupe est très faiblement exposé au risque de prix à la vente, 96% d'entre elles étant réalisée en euros. Le risque de prix sur les achats est couvert (en tout ou partie) par les couvertures sur devises si les achats ne sont pas réalisés en euros (lorsque des opérations de couverture sont réalisables – cf. infra).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

Outre des achats spots ou des options à terme, Guy Degrenne couvre ses flux d'exploitation avec la mise en œuvre de mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF, THB).
En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld utilise en priorité les lignes libellées en euros.

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 101 K€, contre un profit de 528 K€ l'année précédente.

A la clôture, les opérations de couverture non encore dénouées sont présentées au paragraphe 5.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de change :

La direction administrative et financière du groupe, en relation avec ses correspondants au sein des filiales étrangères, et sous le conseil d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, a défini les volumes de change à couvrir, ainsi que les supports de couvertures. Les moyens mis en œuvre n'ont pas eu de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de change sur son activité ou ses investissements.

Lors des négociations intervenues en mai 2013, les principaux partenaires bancaires du groupe ont indiqué ne pas reconduire les opérations de couverture de change au-delà des opérations non encore dénouées à la date de clôture de l'exercice. Guy Degrenne a donc été intégralement exposé au risque de change jusqu'au mois de septembre 2013. A compter de cette date,

une ligne de couverture a été octroyée par un partenaire bancaire à hauteur de 5M€, portant sur le bath thaïlandais, le forint hongrois et le dollar.

Sensibilité aux variations des devises:

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le montant des achats en devises du groupe s'est élevé à 14 463 K€ :

- USD : 4 511 K€
- HUF : 5 025 K€
- THB : 4 927 K€

Une variation de 10 % des cours entraine donc un impact de 1.4M€ sur le résultat opérationnel.

Le groupe couvre ce risque d'une part par des ventes dans les mêmes devises ainsi que par sa politique de couverture.

-

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 101 k€.

2.3.1.3. Risques de taux

La dette du groupe se décompose de la manière suivante :

- Montant de la dette à taux fixe : 229 k€
- Montant de la dette à taux variable : 28 317 k€

Les instruments de couverture de taux ont été mis en place :

- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 / montant total couvert 9,5M€, dont :

	En K€	Actifs Financiers (trésorerie)		Passifs Financiers (dettes Financières)		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
		Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable
2014/2015	Moins d'un an		1 148	120	14 597	- 120	- 13 449		4 000	- 120	- 9 449
2015/2016	De 1 an à 2 ans			109	4 080	- 109	- 4 080		3 500	- 109	- 580
2016/2017	De 2 ans à 3 ans				3 422	-	- 3 422			-	- 3 422
2017/2018	de 3 ans à 4 ans				2 957	-	- 2 957		2 000	-	- 957
2018/…..	plus de 5 ans				3 341	-	- 3 341			-	- 3 341
	Total	**-**	**1 148**	**229**	**28 397**	**- 229**	**- 27 249**	**-**	**9 500**	**- 229**	**- 17 749**

Les éléments présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte pas compte de la restructuration de la dette engagée. Les opérations couvertures décrites resteront en place après la restructuration de la dette. L'exposition du groupe au risque de taux sera donc sensiblement diminuée.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de taux

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de dette à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de taux sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

2.3.1.4. Risques liés aux contrats d'affacturage

Les contrats d'affacturage ne sont pas déconsolidants : les créances cédées restent à l'actif du bilan, et le financement obtenu est inscrit dans les dettes financières au passif du bilan. Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

Sur le Bilan au 31 mars 2014

- Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 4 750 K€
- Créances clients cédées en garanties : 6 133 K€

Sur le Compte de Résultat à fin mars 2014

- Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 123 K€

S'agissant des contrats :

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie ;

2.3.1.5. Risques sur les matières premières

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz (essentiel dans le processus de production de la porcelaine).

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale fluctue rapidement en fonction de la

croissance de l'économie mondiale. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Le groupe a élaboré une politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox. Toutefois, depuis la renégociation intervenue avec les partenaires bancaires en mai 2013, le groupe ne dispose plus d'aucune ligne d'autorisation de couverture sur le nickel.
Les contrats de swap de nickel mis en œuvre préalablement à cette disposition étaient tous éteints à l'ouverture de l'exercice 2013-14.

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, et en accord avec la direction des achats, a défini les matières premières et leurs volumes à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas eu de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de matières premières sur son activité ou ses investissements. Une variation du nickel de 10% entraîne un impact sur le résultat opérationnel de 169k€ pour une période de 12 mois.

2.3.1.6. Risques sur actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.
Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

2.3.1.7. Risque de crédit et/ou de contrepartie

Vis-à-vis des clients
L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable à certaines catégories de clients qui rencontrent des difficultés de paiements. Ceci reste cependant sans impact significatif au titre de la clôture de l'exercice 2013-2014.

Toutefois, à la clôture, le groupe constate l'évolution suivante des retards de paiement sur les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice :

Crénces échues en K€	Au 31 Mars 2014	Au 31 Mars 2013	Variation
Entre 0 et 30 Jours	1 299	1 793	- 494
Entre 30 et 60 Jours	124	182	- 58
Au-delà de 60 jours	901	812	89
Total	2 324	2 787	- 463

Au titre de l'exercice le. Groupe a enregistré un montant significatif de défaillance de client. Ceci a eu pour conséquence de comptabiliser une variation positive des provisions pour créances douteuses 160 ke ainsi que des créances irrécouvrables pour 125 k€

Les ventes effectuées directement auprès des consommateurs (boutiques, magasins d'usine, concessions en grands magasins, e-shop) ne donnent pas lieu à un risque client.

En outre, le déréférencement par la SFAC et la COFACE de plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans le contexte de crise économique, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice. Toutefois, Guy Degrenne a mis en œuvre des mesures de suivi périodique des clients ainsi déréférencés, afin de limiter le risque de contrepartie y afférent.

Compte tenu de la répartition géographique du chiffre d'affaires du groupe (essentiellement France), la quasi-totalité des provisions pour créances douteuses se rapportent à des clients situés en France.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé avec les dix plus gros clients du groupe se présente ainsi qu'il suit :

en K €	31/03/2014	Poids cumulé*
CA réalisé avec le premier dient	19 436	23%
CA réalisé avec les 5 premiers dients	25 094	29%
CA réalisé avec les 10 premiers dients	30 173	35%

* Dans le Chiffre d'affaires consolidé du groupe

Vis-à-vis des fournisseurs
Successivement au mois de décembre 2012 puis au mois de janvier 2013, la SFAC et la COFACE ont signifié au groupe Guy Degrenne la diminution de la couverture octroyée par eux auprès de plusieurs fournisseurs du groupe, dont notamment des fournisseurs de matières premières. Au cours de l'exercice 2013/2014 un des assureur crédit a décidé de nouveau d'assurer Guy Degrenne et ses filiales.

Toutefois, une partie du crédit fournisseur historique perdu auprès des assureurs crédit a été rétabli par les fournisseurs eux-mêmes, assurant cette quote-part de risque sur leurs fonds propres.

en k€	Au 31/03/2014	Au 31/03/2013
Dettes échues au 31/03	1 811	2 413
Dettes non échues inf. 30 jours	3 614	3 375
Dettes non échues entre 30 et 60 jours	1 785	1 344
Dettes non échues suo à 60 jours	142	329
Total	7 351	7 461

2.3.2. Risques opérationnels

2.3.2.1. Risques liés à la concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine, site e-commerce) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.
Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces même zones, des marques allemandes du secteur.

Enfin, la réémergence de la marque « France », de la place centrale des atouts que constituent le savoir-faire français, le savoir-vivre et la « French touch », sont autant d'éléments permettant au groupe d'atténuer sur une vision long terme les effets de la concurrence, à l'heure où la premiumisation de la marque est au cœur de la stratégie marketing du groupe, et des principales actions commerciales sur le terrain.

2.3.2.2. Risques d'image et de notoriété

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques d'image et de notoriété :
Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En particulier sur internet, une équipe projet effectue en permanence une veille destinée à garantir la meilleure protection de l'image de Guy Degrenne, tant en France qu'à l'étranger. Un référentiel charté est ainsi à la disposition des équipes de Guy Degrenne, dans le cadre de ces actions de veille.

2.3.2.3. Risques liés aux attentes des clients

Le groupe est exposé à la contrainte permanente de réponde aux évolutions des attentes de ses clients (consommateurs et professionnels).

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques liés aux attentes des consommateurs :

Les directions marketing du groupe (produit et opérationnel), contribuent à l'anticipation au mieux des tendances de consommation et d'achat. Elles sont régulièrement accompagnées par des sociétés de conseil et de veille (comportements des consommateurs, typologies des consommateurs, tendances colorielles, veilles technologiques, vecteurs d'achat, etc.). En outre, la direction supply chain, avec les directions commerciales, portent leurs efforts sur l'optimisation du cycle d'approvisionnement, en particulier pour réduire le temps s'écoulant entre la phase de conception et la mise sur le marché des produits développés par le groupe.

2.3.2.4. Risques liés à la présence internationale du groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

2.3.2.5. Risques liés aux produits du groupe

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques produits :

Une veille jurisprudentielle et législative (notamment fiscale et douanière) est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les

marques du groupe, et afin de garantir l'accès permanent et sans délai des produits de la marque sur les territoires où elle se développe. Cette veille est réalisée conjointement par les directions logistique, juridique et qualité du groupe.

2.3.2.6. Risques liés à la saisonnalité

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice (octobre à décembre), liée aux manifestations festives de
fin d'année; cette part est d'environ 20 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe (grèves, intempéries).

2.3.2.7. Risques de dépendance

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développé, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles.

2.3.2.8. Risques industriels et environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.
Le site de l'usine de Vire n'est plus exposé au risque Seveso 2 bas depuis l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012 (Arrêté n°2012067-0002), risque auquel il devait faire face suite à l'activité du site de la société Butagaz, voisin du notre.
Suite à la cession du site de Sourdeval dans la Manche, il a été acté, le 13 novembre 2012, par le conseil département de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, l'institution d'une servitude d'utilité publique selon prescriptions techniques transmises à l'entreprise le 31 octobre 2012. L'usage des terrains visés à l'arrêté d'institution de servitude est dédié au stockage de déchets confinés, conformément aux dispositions d'un arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2011.

2.3.3. Risques juridiques

2.3.3.1. Risques liés aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient des charges sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.
L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

2.3.3.2. Risques de contrefaçon

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

2.3.3.3. Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations

S'agissant des législations ou réglementations applicables aux activités du groupe, il n'existe, à la connaissance de Guy Degrenne, aucune évolution prévisible susceptible de remettre en cause ses activités.

2.3.3.4. Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques

La protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zone géographique où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les

principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

Les opérations de protection sont pour l'essentiel, réalisées en interne par la direction juridique. Ponctuellement, Guy Degrenne fait appel à un cabinet spécialisé, disposant d'un réseau international, permettant au groupe d'assurer la représentation de ces intérêts dans ce domaine dans l'ensemble des pays où il opère.

En matière de contentieux, la direction juridique du groupe utilise les conseils de divers conseils spécialisés.

S'agissant enfin des contrats et partenariats, la direction juridique assure la veille de l'ensemble des engagements du groupe, ainsi que l'alerte auprès de l'ensemble des divisions opérationnelles et support concernées (échéances, risques, conseil, etc.).

2.3.3.5. Risques liés à des contentieux et à la fraude

Les principaux contentieux en cours sont les suivants au 31 mars 2014 :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de son mandat social.

Le 8 janvier 2013, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société devant le tribunal de commerce de Caen, pour obtention du versement d'une indemnité contractuelle de rupture alléguée à hauteur de 338 000€ en principal au titre d'un contrat de travail dont l'existence n'a pas été reconnue par la Cour d'Appel de Paris. Le Tribunal a considéré que Monsieur Patrick ROURE ne s'est pas vu reconnaître ni préciser des fonctions salariées lors de sa nomination en qualité de membre du directoire et de directeur général. Le Tribunal a outre considéré que l'acte ayant procédé à la nomination de Monsieur Patrick ROURE n'a fixé aucune indemnité contractuelle de licenciement, ni aucune autre décision du conseil de surveillance par la suite. Le principe de l'indemnité de rupture n'a en outre pas été repris lors de la novation du contrat de travail de directeur général de Monsieur Patrick ROURE par les mandats sociaux de membre du Directoire et directeur général ni par la suite. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Caen a, par jugement en date du 14 mai 2014, débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné au versement de la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du CPC. Monsieur Patrick ROURE a interjeté appel à l'encontre de ce jugement le 3 juin 2014. La procédure est désormais pendante devant la Cour d'appel de CAEN ;.

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce.

La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice Par jugement en date du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a condamné la société Distribution Guy Degrenne à verser la somme de 509 k€ en principal à la société SARYA au titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à condamner la société SARYA à verser à la société Distribution Guy Degrenne la somme de 100 k€ pour non respect de son obligation de non concurrence, soit une charge nette pour Distribution Guy Degrenne de 409 k€. Distribution Guy Degrenne a interjeté appel de cette décision, étant entendu que l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce a été intégralement rejetée par la cour d'appel ayant favorablement répondu aux arguments mis en avant par Guy Degrenne. Aux termes de son arrêt du 28 novembre 2013, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans ses principales dispositions et réformé le jugement sur le point de la condamnation de la société SARYA à la violation de la clause de non concurrence. La société Guy Degrenne SA a donc été condamnée à verser la somme de 497k€ en principal à titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à la somme de 10 k€ au titre de l'article 700 CPC. La société Guy Degrenne SA a formé un pourvoi en date du 31 mars 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La procédure est désormais pendante devant la Cour de Cassation ;

- Contentieux opposant la société Distribution Guy Degrenne à l'ancien directeur commercial, en fonction jusqu'en janvier 2014.

Ce dernier a assigné la société Distribution Guy Degrenne devant le conseil de Prud'hommes de Longjumeau le 24 Janvier 2014. L'ensemble des chefs des demandes représente 606 k€. Les parties n'ayant pas concilié, l'affaire a été renvoyée au bureau de jugement. Les conclusions ne nous étant pas parvenues, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le risque.

- Plainte pénale déposée par la société Distribution Guy Degrenne visant un délit d'escroquerie à la suite de manœuvres frauduleuses d'une personne visant à tromper la société Distribution Guy Degrenne en se faisant passer pour un de nos commissaires aux comptes

Aucun des contentieux visés ci-dessus n'est susceptible de générer des conséquences pénales pour Guy Degrenne, ni des pertes de marché, d'image ou de notoriété.

Outre les procédures en cours décrites ci-dessus, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

2.3.4. Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

2.3.5. Politique d'assurance

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- L'identification systématique et documentée des risques ;
- L'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- Un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- L'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture / coût global du risque.
Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont inférieurs à 0.6% du chiffre d'affaires consolidé (0.5M€).

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, au transport, à la responsabilité civile et au retrait de produits.

La description ci-après des polices d'assurances souscrites par le Groupe est générale afin de préserver les impératifs de confidentialité qui s'imposent en la matière et de protéger la compétitivité du Groupe.

2.3.5.1. Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

Multirisques Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les activités industrielles et logistiques du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 3 à 12 mois consécutifs. La limite de garantie de ce programme est de 100M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 3.5k€ et 15k€ par sinistre.
Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, se montent à 100M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.
Dans le cadre de la signature du contrat de crédit bancaire de 4,5M€ (se reporter au paragraphe 3.1.1, risque de liquidité), et de la mise en place de la garantie associée (fiducie sûreté sur stock de produits finis situés sur le site de Vire en France), les principaux aménagements aux contrats visés ci-dessus ont été mis en œuvre :

- Au titre du contrat d'assurance Dommage aux Biens, mise en œuvre d'une délégation d'assurance au profit du fiduciaire (EQUITIS), effective depuis le 27 mai 2013 ;
- Au titre du contrat de responsabilité civile du fait des produits, signature d'un avenant le 27 mai 2013, prévoyant le transfert mécanique du bénéfice du contrat au profit du fiduciaire (EQUITIS), en cas de réalisation du stock de produits finis par ce dernier.

Multirisques Professionnelle Boutiques
Les activités commerciales du Groupe dans ses points de vente en France (boutiques et magasins d'usine) sont couvertes dans le cadre d'un programme d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des boutiques et les actifs engagés. La limite de garantie de ce programme est de 6 M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 500 € et 1.5 K€ par sinistre.
Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du

Groupe, se montent à 6 M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.

2.3.5.2. Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance « Marchandises transportées ». La limite de garantie du programme est de 750 K€ et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

2.3.5.3. Assurance responsabilité civile

Le groupe Guy Degrenne a mis en place un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises aux risques identifiés par le Groupe.

Le programme global d'assurance responsabilité civile se décompose ainsi qu'il suit :

RC	Garanties	Montant maximum*
Générale	- RC exploitation - Produits livrés - Défense pénale	- 8M€ - 3.1M€ - 0.1M€
Dirigeants	Dommages-intérêts et défense	- 7M€
Franchiseur	- RC avant livraison - RC professionnelle - Archives - Protection pénale	- 8M€ - 2M€ - 0.03M€ - 0.03M€
Employeur	Dommages-intérêts et défense	- 1M€

*par sinistre

Le montant de la franchise applicable au contrat RC varie en fonction du territoire du sinistre ou de la réclamation, les Etats Unis et le Canada étant géré dans le cadre d'une franchise dérogatoire à la franchise applicable à l'ensemble des autres territoires du globe.

En outre, en dehors des considérations territoriales, le montant de la franchise varie en fonction de la typologie de sinistre.

2.4. RAPPORTS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

2.4.1. Rapport social du groupe Guy Degrenne

2.4.1.1. Les valeurs du Groupe Guy Degrenne

L'ensemble du groupe se rassemble autour des valeurs de Guy Degrenne. Chaque collaborateur s'attache à traduire la signification des valeurs dans son quotidien.

Les valeurs ont été construites sur l'acronyme « PARÊE » :

- **P**laisir
- **A**udace
- **R**éactivité
- **E**sprit d'équipe
- **E**ngagement

2.4.1.2. La politique générale des Ressources Humaines du Groupe Guy Degrenne

La Direction des Ressources Humaines a pour finalité d'accompagner le développement du groupe et de ses collaborateurs en élaborant, proposant et mettant en œuvre la philosophie, les stratégies et les grandes orientations de la politique ressources humaines :

- Afin de garantir l'adéquation permanente entre les besoins de l'organisation et l'apport des collaborateurs en poste ;
- Dans un bon climat social, dans le respect optimum du meilleur équilibre économique, juridique et humain ;
- En harmonie avec les cinq valeurs du groupe.

En tant que « Business Partner », la Direction des Ressources Humaines a des missions qui se situent à quatre niveaux :

- Elle définit, propose et met en œuvre la politique sociale et humaine pour le groupe ;
- Acteur de la conduite du changement, elle est le partenaire des responsables opérationnels dans leurs actions de management, de gestion et d'organisation de leurs équipes ;
- Pilote de la motivation, elle accompagne les changements d'organisation et de culture en cours, aide les collaborateurs à s'adapter à cette nouvelle dynamique et à promouvoir au quotidien les Valeurs du groupe, et enfin à proposer, aux côtés de la Direction Générale, l'ensemble des politiques de rémunérations ;
- Elle crée et met en place des outils de gestion et de développement des ressources humaines.

2.4.1.3. Informations sociales

Informations relatives à l'emploi

Effectif total, répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (y compris les apprentis, les CDD et les congés parentaux)

Répartition des effectifs par société

Effectifs	31/03/2014		au 31/03/2013		au 31/12/2012		au 31/12/2011	
GD SA	50	5%	56	5%	56	5%	57	5%
GDI	225	22%	232	22%	234	21%	236	21%
DGD	239	23%	250	24%	254	23%	259	23%
BGD	108	10%	114	11%	127	12%	136	12%
PGD	31	3%	32	3%	32	3%	30	3%
GD Belgium	9	1%	11	1%	11	1%	12	1%
Alföld	219	21%	212	20%	227	21%	222	20%
SIAM	149	14%	154	15%	148	14%	162	15%
TOTAL	**1030**	**100%**	**1061**	**100%**	**1089**	**100%**	**1114**	**100%**

Répartition Géographique des effectifs mondiaux

Effectifs	31/03/2014		au 31/03/2013		au 31/12/2012		au 31/12/2011	
France	653	63%	684	64%	703	65%	718	64%
Europe (hors France)	228	22%	223	21%	238	22%	234	21%
Asie	149	14%	154	15%	148	14%	162	15%
TOTAL	**1030**	**100%**	**1061**	**100%**	**1089**	**100%**	**1114**	**100%**

Répartition par catégories professionnelles (France)

Catégories professionnelles	31/03/2014		au 31/03/2013		au 31/12/2012		au 31/12/2011	
Cadres	156	24%	162	23,68%	159	22,62%	160	22,28%
Etam	117	18%	120	17,54%	122	17,35%	127	17,69%
Personnel de vente	142	22%	157	22,95%	176	25,04%	185	25,77%
Personnel production	238	36%	245	35,82%	246	34,99%	246	34,26%
TOTAL	**653**	**100%**	**684**	**100,00%**	**703**	**100,00%**	**718**	**100,00%**

Age moyen et répartition par âge (au 31/03/2014 France)

Age	Effectif total
20-24	4,6%
25-29	8,1%
30-34	6,6%
35-39	9,0%
40-44	13,8%
45-49	21,3%
50-54	15,3%
55-59	18,8%
60-64	2,5%
TOTAL	**100%**

Age moyen	**45**

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté (au 31/03/2014 France)

Ancienneté	Effectif total
moins de 5 ans	22,1%
de 5 à 9 ans	13,3%
de 10 à 14 ans	5,5%
de 15 à 19 ans	11,6%
de 20 à 24 ans	11,3%
de 25 à 19 ans	18,2%
de 30 à 34 ans	6,0%
de 35 à 39 ans	9,0%
plus de 40 ans	2,9%
TOTAL	**100%**

Ancienneté moyenne	**17**

Répartition des effectifs par sexe (au 31/03/2014 France)

Entités	au 31/03/2014		au 31/03/2013		au 31/12/2012		au 31/12/2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
GD SA	2,91%	4,75%	2,70%	4,41%	3,13%	4,84%	2,92%	5,01%
GDI	28,79%	5,67%	26,74%	5,26%	27,74%	5,55%	27,44%	5,43%
DGD	13,32%	23,28%	12,38%	21,62%	12,52%	23,61%	12,53%	23,54%
BGD	2,30%	14,24%	2,13%	13,23%	3,13%	14,94%	3,20%	15,74%
PGD	1,84%	2,91%	1,71%	2,70%	1,85%	2,70%	1,81%	2,37%
France	**49,16%**	**50,84%**	**45,66%**	**47,23%**	**48,36%**	**51,64%**	**47,91%**	**52,09%**

Embauches et départs

Politique de recrutement

En intégrant un nouveau collaborateur, Guy Degrenne fait le choix de partager avec lui les valeurs du groupe. Guy Degrenne a la certitude que sa performance provient des compétences des membres qui le composent. Dans ce cadre, le recrutement s'inscrit comme un outil majeur de la politique des ressources humaines, facteur de motivation, de développement et de gestion des compétences.
De l'identification du besoin à la définition des missions, sans oublier l'entretien de recrutement et la validation du candidat, la direction des ressources humaines veille à recruter la bonne personne pour le bon poste.
Le recrutement des collaborateurs du groupe s'accompagne d'une politique d'intégration active dès leurs premiers pas chez Guy Degrenne.

Guy Degrenne s'engage à ce que, dans toute procédure de recrutement ou d'accès à un stage, aucune personne n'en soit écartée en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap.
Guy Degrenne s'engage aussi à garantir la promotion et le respect de la diversité de son effectif, et met en œuvre toutes mesures de lutte contre toutes formes de discrimination.

Répartition des mouvements en France

Mouvements	2013		2012		2011	
	Recrutements	Départs	Recrutements	Départs	Recrutements	Départs
France	**157**	**194**	**140**	**155**	**172**	**169**

Répartition des recrutements par sexe

Recrutements	2013		2012		2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
GD SA	2,14%	2,14%	1,43%	1,43%	1,16%	3,49%
GDI	2,86%	0,00%	5,71%	0,71%	3,49%	0,00%
DGD	15,71%	31,43%	5,00%	35,00%	12,79%	27,33%
BGD	13,57%	43,57%	15,00%	34,29%	19,19%	32,56%
PGD	0,00%	0,71%	0,00%	1,43%	0,00%	0,00%
France	**30,57%**	**69,43%**	**27,14%**	**72,86%**	**36,63%**	**63,37%**

Turn over

Au cours de l'année 2013, 26% de l'effectif en France constitue la totalité du turnover, tous motifs de départs confondus, volontaires ou involontaires.

Répartition du Turnover

Mouvements	2013	2012	2011
GD SA	16%	8%	13%
GDI	3%	4%	4%
DGD	29%	23%	28%
BGD	74%	58%	59%
PGD	5%	3%	3%
France	**26%**	**21%**	**24%**

Rémunérations et leur évolution

La politique de rémunération globale du Groupe Guy Degrenne

Le groupe Guy Degrenne désire promouvoir les trois facteurs de motivation suivants :

- La qualification du travail ;
- La compétence professionnelle ;
- La performance individuelle et collective.

Programme « Contribution-Rétribution »

Le Programme « Contribution-Rétribution » permet :

- D'apprécier l'adéquation des objectifs définis aux différents départements de l'organisation ainsi que leur répartition, avec la stratégie développée dans le Plan "Conquête 2018";
- De clarifier la répartition des responsabilités afin de mieux orienter l'action en fonction des objectifs de l'entreprise ;
- De mieux reconnaître la contribution et la performance de chacun ;
- D'allouer la rémunération qui rétribue la contribution aux résultats de l'entreprise.

Contribution et rétribution sont donc intimement liées. C'est en effet à partir de la contribution de chaque direction et de chaque collaborateur qu'est définie sa rétribution en référence à la politique de rémunération.

Intéressement et Participation – Programme d'Epargne Salariale

- **Accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe :** cet accord a été signé le 7 décembre 1995, conformément aux dispositions des articles L 441-7 et L 441-17 du Code du Travail, et a pour objet de fixer le mode de calcul de la réserve spéciale de participation au sein de la société Guy Degrenne SA. L'accord s'applique à l'ensemble du personnel justifiant d'une ancienneté au sein du groupe. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont investies en compte courant et portent intérêt au taux minimum légal.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Distribution Guy Degrenne** (12 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Distribution Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Porcelaine Guy Degrenne** (4 juin 1996): cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Porcelaines Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (3 janvier 1997) : cet avenant propose, outre le placement des sommes constituant la réserve spéciale de participation en compte courant et porte intérêt au taux minimum légal, le placement au sein de l'un ou l'autre des Fonds du Plan d'Epargne Entreprise.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (21 mai 1997) : cet avenant modifie le taux de rémunération des capitaux propres pour le passer le 5% à 4%.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (12 juin 1998) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Boutiques GD.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (26 juin 2000) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Guy Degrenne Industrie.
- **Avenant à l'accort de participation du groupe Guy Degrenne – (11 juin 2013)** Mise à jour légale et réglementaire

Plan d'Epargne Entreprise

L'accord groupe a été signé le 25 février 2003. Les sociétés adhérentes sont Guy Degrenne S.A., Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie, Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne.

Un avenant en date du 15 septembre 2004 a été signé pour permettre aux adhérents de procéder de façon exceptionnelle au rachat par anticipation des parts ou actions acquises avant le 16 juillet 2004.

Un avenant signé le 12 juin 2013 a pour objet d'ajouter un fond commun de placement d'entreprise solidaire dans le choix des placements proposés par le plan. Conformément à l'obligation issue de l'article 81 de la loi n°2008-776 du 4 aout 2008.

Tous les salariés des entreprises adhérentes peuvent adhérer au PEE, s'ils justifient d'une ancienneté de trois mois au moins. Le PEE est alimenté par les versements volontaires des épargnants, les versements de la prime d'intéressement, les versements des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, les sommes disponibles inscrites en comptes courants bloqués, les sommes indisponibles inscrites en compte courant bloqués, le transfert des sommes d'un plan d'épargne ou d'un accord de participation d'un ancien employeur et enfin l'abondement versé par l'entreprise.

Les versements sont investis dans l'un et/ou l'autre des placements suivants : "Avenir croissance", "Avenir Monétaire", "Avenir Mixte Solidaire" ou "Avenir Rendement".

Ces FCPE sont gérés par Natexis Interépargne. Les sommes ainsi placées sont indisponibles sauf exception visées aux articles R 443-1 et R 442-17 du Code du Travail au sein de la Société Distribution Guy Degrenne.

Avantages sociaux

En complément des éléments de rémunération visés ci-dessus, les salariés du groupe bénéficient en France d'un accord de mutuelle-prévoyance, dont la prise en charge est d'ores et déjà partielle par l'entreprise, et en ligne avec les obligations auxquelles le groupe devra se conformer à l'horizon 2015 conformément aux dispositions de la Loi sur l'Emploi du 14 mai 2013.

Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance est présentée aux paragraphes 3.2 « Rémunération et avantages des mandataires sociaux ».

Frais de personnel en euro

	2013	2012	2011
Masse salariale brute	19 191 901,51	18 998 780,34	18 904 060,81
Charges sociales patronales	8 247 701,49	8 018 079,57	8 035 586,56
Travail temporaire	296 997,28	427 372,43	451 467,41
TOTAL	27 736 600,28	27 444 232,34	27 391 114,78

Rémunération moyenne Française

Salaires	2013	2012	2011
Moins de 1500 €	18,99%	23,47%	28,83%
de 1501 à 2000 €	50,84%	48,51%	44,57%
de 2001 à 2500 €	12,25%	11,66%	11,00%
de 2501 à 3000 €	5,51%	5,41%	5,01%
plus de 3001 €	12,40%	10,95%	10,58%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
Rémunération moyenne	2015,25	2290,52	2022,64

Informations relatives à l'organisation du travail

Organisation du temps de travail

Répartition temps plein / temps partiel	Effectif total
Temps Partiel	8,6%
Temps Plein	91,4%
TOTAL	**100%**

Répartition temps de travail	Effectif total
Travail en journée	72,0%
Travail en équipe	25,9%
Travail de nuit	2,1%
TOTAL	**100%**

Absentéisme en jour (au 31/12/2013)

Motif d'absentéisme	Effectif total
Accident de travail / trajet	3,13
Maladie	0,76
Maternité	0,58
Abs rémunérée	0,06
Abs non rémunérée	0,31
taux global d'absentéisme	**4,85**

Informations relatives aux relations sociales

Organisation du dialogue social

Les Instances Représentatives du Personnel du groupe se sont réunies au moins une fois par mois au cours de l'exercice clos le
31 mars 2014. Les principaux sujets traités lors de ces réunions étaient les suivants :

Accords signés :
- Accord sur le contrat de génération ;
- Avenant sur l'accord de participation
- Accord relatif à la mise en place d'équipe de suppléance de fin de semaine pour Guy Degrenne Industrie
- NAO.

Organisation Sociale :
- Formation professionnelle (budget et plan Formation – DIF).

Conjoncture :
- Conjoncture économique ;
- Plan de charge des ateliers et de l'entrepôt.
- Mise en œuvre de l'activité partielle

Divers :
- Budget du Comité d'Entreprise ;
- Résultat Intéressement et Participation ;
- Présentation des comptes sociaux annuels et semestriels ;
- Présentation des projets d'investissements.

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en France au cours de l'exercice

	Comité d'entreprise	DP	DUP	CHSCT	Autres
GD SA					
GDI	11	11		4	5
DGD	11	11		4	4
BGD			4		2
PGD			4		2
TOTAL	**22**	**22**	**8**	**8**	**13**

En complément de ces réunions, le Comité de Groupe s'est réuni aux échéances habituelles. Il est destiné à permettre à ses membres d'être informés et de dialoguer sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers ainsi que sur les actions de gestion des ressources humaines du groupe. Le Directoire intervient systématiquement à chacune des réunions du comité de groupe.

Calendrier des élections au sein des entités françaises

	INSTANCES	DATE DERNIERES ELECTIONS 1er TOUR	DUREE	DATE PROCHAINES ELECTIONS 1er TOUR
SA	DUP	16/06/2011	4 ans	juin-15
BOUTIQUES	DUP	07/06/2011	4 ans	juin-15
GDI	CE + DP	18/06/2013	2 ans	juin-15
DGD	CE + DP	10/06/2014	4 ans	juin-16
PORCELAINES	DUP	25/06/2014	4 ans	mai-18

Formations suivies par les instances représentatives du personnel en France

	2013	2012	2011
GD SA	0	0	0
GDI	0	10	3
DGD	6	6	24
BGD	0	0	0
PGD	0	0	0
TOTAL	6	**16**	**27**

Bilan des accords collectifs

	DGD	GDI	SA	BGD	PGD
Accords					
2013	1	1			
2012		2			
2011	1				
plan d'action					
2013	1		1	1	3
2012				2	
2011					
TOTAL	**3**	**3**		**2**	**3**

Communication interne

Les opérations de communication interne sont coordonnées par la Direction des Ressources Humaines. Elles sont ensuite relayées par chaque responsable opérationnel auprès de ses équipes.
De manière constante, il existe des publications destinées à l'ensemble des collaborateurs du groupe, et des publications destinées à quelques métiers de l'entreprise.
Ainsi, à titre d'exemple, la newsletter de Guy Degrenne est publiée tous les deux mois. Elle comporte des informations synthétiques sur les faits marquants, les projets et les mouvements des collaborateurs de toutes les divisions du groupe.
Par ailleurs, Guy Degrenne a développé une rubrique « Ressources Humaines » sur le site institutionnel du groupe, comprenant des informations sur les valeurs de Guy Degrenne, des fiches métiers, les recrutements en cours et les différents accords sociaux signés récemment au sein de chacune des entités du groupe.
Tous les ans, deux réunions destinées à l'information des cadres sont tenues et conduites par la Direction Générale. Elles sont destinées à échanger et dialoguer sur la stratégie du groupe et sa conduite, ainsi que sur les enjeux économiques, financiers et sociaux auxquels le groupe est confronté.
Enfin, tous les ans, des réunions d'information à destination de l'ensemble du personnel sont réalisées, afin de les informer sur les réalisations et les futurs projets du groupe.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a édité le premier opus du journal interne du groupe, destiné à favoriser le dialogue social, la cohésion entre l'ensemble des métiers du groupe et une compréhension commune des enjeux qui animent Guy Degrenne.

Informations relatives à la santé et à la sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail
Assurer à l'ensemble de ses collaborateurs une qualité de vie professionnelle garantissant leur santé et leur sécurité physique et mentale est un devoir fondamental assuré par le groupe.
L'ensemble des accords signés par le groupe ont de ce point de vue pour objectif d'identifier, d'évaluer, de limiter et de prévenir les risques prépondérants aux activités de ses salariés.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail

- Accord sur la pénibilité : Conscients que l'enjeu d'un dispositif de prévention de la pénibilité est d'améliorer les conditions et l'organisation du travail pour permettre aux salariés de poursuivre leur activité professionnelle tout en préservant leur santé tout au long de leur vie professionnelle, Guy Degrenne et les partenaires sociaux du périmètre français du groupe, ont entamé en 2011 des discussions sur la pénibilité au sein de l'entreprise.
  Ce travail a consisté à recenser les risques de pénibilité existants dans l'entreprise, à les analyser et à définir des actions et/ou des dispositifs ayant pour objectif unique de réduire voire d'éliminer les risques de pénibilité dans l'entreprise. Ce travail a aussi pour objectif de renforcer le suivi de l'état de santé des salariés.
  Ce travail de groupe a permis d'aboutir à la signature d'accords avec l'ensemble des entités françaises en 2012-2013.
  Trois plans d'actions prioritaires ont été fixés :
  - L'aménagement des fins de carrière ;
  - Le maintien en activité ;
  - L'aménagement et l'adaptation au poste de travail.

  Pour mesurer la performance de l'entreprise dans ces domaines, des indicateurs ont été définis.
  Ces accords sont consultables sur www.guydegrenne.fr.

- Accord sur la lutte contre les risques psycho-sociaux : La direction du groupe et les partenaires sociaux considèrent que le traitement et la prévention des risques liés au travail, la préservation de la santé mentale et physique des salariés doivent se situer au cœur des préoccupations de l'entreprise.
  Le contexte économique, législatif et social, a mise en évidence le fort intérêt des équipes de management et des organisations syndicales sur le sujet des risques psychosociaux.
  Les institutions représentatives du personnel, et notamment les CHSCT et les DUP, ont souhaité la signature d'un accord qui définisse et organise un traitement global, basé sur une politique volontariste.
  A donc été défini le cadre de référence d'une politique de prévention des risques psychosociaux en France, par la signature d'accords dédiés au titre de l'ensemble des entités françaises du groupe.
  Ces accords sont consultables sur www.guydegrenne.fr.

Accidents du travail, fréquence et gravité, et maladies professionnelles

	2013			2012			2011		
	Nombre d'accidents	taux de Fréquence	Taux de gravité	Nombre d'accidents	taux de Fréquence	Taux de gravité	Nombre d'accidents	taux de Fréquence	Taux de gravité
GD SA	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
GDI	11	28,44	0,48	12	30,74	0,80	8	19,86	1,83
DGD	8	19,96	1,15	6	14,89	1,08	8	19,46	0,81
BGD	4	21,70	1,78	8	38,12	1,26	5	24,84	0,73
PGD	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
TOTAL	**23**	**14,02**	**0,85**	**26**	**16,75**	**0,79**	**21,00**	**16,04**	**0,84**

Informations relatives à la formation

Politique d'évolution professionnelle au sein du Groupe Guy Degrenne

L'attractivité sociale de Guy Degrenne ne cesse de s'accroître, sous l'effet conjugué de :

- L'amélioration continue des performances du groupe ;
- La mise au centre de la stratégie Ressources Humaines, de l'évolution professionnelle, et du développement des compétences.

L'enjeu est double : satisfaire les souhaits d'évolution correspondant aux besoins de Guy Degrenne et conserver les compétences clés nécessaires à la performance.

La maîtrise de cet équilibre est rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En particulier, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, les principales mesures suivantes ont été réalisées :

- Evolution du Comité de Direction, à partir du 1er janvier 2014 avec pour objectif d'améliorer la fluidité de l'information au sein des diverses composantes du groupe, avec :
  - Une Direction Commerciale commune qui intègre le CHR et le Retail donnant lieu à une nouvelle organisation au sein de cette direction ;
  - Une composante e-Commerce maintenant présente au CODIR pour intégrer les nouveaux outils dans les futures évolutions du groupe ;
  - Une direction Marketing qui englobe le marketing produits, le marketing opérationnel et la communication ;
  - Une direction étude et organisation visant à améliorer notre système d'information et de communication.
- Renforcement des équipes commerciales CHR à l'international et au niveau des grands comptes.
- La densification du parcours de formation et d'évolution professionnelle sur l'ensemble des métiers de la distribution en points de vente, favorisant la mobilité interne, le développement et la fidélisation des collaborateurs (vendeurs, adjoints, responsables de points de vente, managers d'unités commerciales) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de passerelles destinées aux jeunes collaborateurs ayant intégré le groupe en contrat V.I.E, de poursuivre leur carrière et leur développement professionnel au sein du groupe.

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Plan de Formation

Le plan de formation définit les typologies d'actions de formation selon les objectifs poursuivis :

- Adaptation au poste de travail ;
- Evolution et/ou maintien dans l'emploi ;
- Développement des compétences.

Les objectifs du Plan de Formation concernent en priorité les projets clés de l'entreprise :

- Formation mieux connaître nos produits ;
- Formation accueil et techniques de vente ;
- Formation sur le logiciel caisse AX ;
- Formation sur le logiciel Sage Paie ;
- Formation techniques de soudage TIG Inox ;
- Formation Sécurité ;

Le groupe a d'ores et déjà défini les évolutions de son programme de formation pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014, intégrant des formations relatives à l'accompagnement de la prémiumisation de la marque et à la valeur à y attribuer dans l'acte commercial, le service d'excellence dans les points de vente, à accompagner des personnels, à savoir maitriser des technologies correspondant aux futurs besoins de l'entreprise.

Chaque salarié de Guy Degrenne dispose d'un Droit Individuel à Formation de 21 heures (alors qu'il est légalement de 20 heures), utilisable dans le cadre de formations réalisées en dehors du temps de travail (à l'exception des boutiques, où les formations sont réalisées sur le temps de travail).

Un catalogue des formations éligibles au titre du DIF est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs des structures françaises du groupe.

La mise en œuvre du Plan de Formation au cours de l'exercice 2013-2014

- *Formation Obligatoire*
  Nombre d'heures de formation dispensées : 500 heures
  Coût global des formations dispensées : 19,29 k€
- *Formation Continue*
  Nombre d'heures de formation dispensées : 1785 heures
  Coût global des formations dispensées : 98,31 k€
- *Droit Individuelle à la Formation*
  Nombre d'heures de formation dispensées : 59 heures
  Coût global des formations dispensées : 4,88 €

Total nombre d'heures de formation dispensées : 2 344 heures
Total coût global des formations dispensées : 122,48 k€

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Guy Degrenne correspond à la mise en place de politiques et d'actions visant à améliorer les performances du groupe, à identifier et adapter les compétences nécessaires à la fois à l'évolution de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs.

Plusieurs objectifs sont poursuivis. Tout d'abord, le premier objectif est de disposer d'outils RH pertinents et simples : des analyses de postes, des données sur les compétences, un plan de formation cohérent, une actualisation des classifications et un système d'information dédié à la gestion des ressources humaines. Ensuite, la GPEC contribue à améliorer le management quotidien. Enfin, elle participe au processus

d'amélioration continu global dans lequel le groupe s'est engagé au titre de la certification ISO 9001.

Statistiques formation

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Investissement formation (en k€)	122,48	246,00	235,18
Part de la masse salariale (en %)	0,65%	0,57%	1,24%
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,23	1,98	2,21
coût moyen de la formation par salarié (en euros)	816,55	645,26	771,09
Nombre de salariés formés au cours de l'année	150,00	48,00	305,00

	2013/2014
Investissement formation (en k€)	122,48
Part de la masse salariale (en %)	0,65%
Nombre de salariés présents en formation	165
Nombre de salariés formés au cours de l'année	150
Dont : Cadres	29
Etam	20
Personnel de vente	63
Personnel de production	20
Personnel de logistique	18

Informations relatives à l'égalité des traitements

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les accords signés entre chaque entité française du groupe et leurs instances représentatives respectives, ont pour objectifs de traiter les sept grands thèmes suivants :

- L'accès à l'emploi ;
- L'accès à la formation professionnelle ;
- L'évolution professionnelle ;
- L'égalité de niveau de rémunération ;
- L'égalité de traitement entre les salariés à temps partiel et les salariés à temps complet ;
- La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle ;
- La sensibilisation et la communication relatives aux engagements pris dans les accords relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes

Afin de mesurer les avancées sur chacun des sujets précités, le groupe et les partenaires sociaux ont défini des indicateurs de performances sociales.
Les accords sont consultables sur le site www.guydegrenne.fr.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Sur l'exercice 2012/2013 nous avons lancé des réunions (hiérarchie/infirmière/RH) pour passer en revue les personnes qui présentent des restrictions médicales afin d'adapter dans la mesure des possibilités les postes de travail (aménagement/mobilité).

Nombre de personnes ayant un handicap inscrites à l'effectif en France : 36.

Politique de lutte contre les discriminations

Guy Degrenne pratique la lutte contre toute forme de discrimination. Afin de formalisé son engagement et ses bonnes pratiques, la direction du groupe proposera à ses partenaires sociaux d'ouvrir au cours de l'exercice ouvert le 1 er avril 2014 une négociation sur un accord global y afférent.

2.4.1.4. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

La prise en considération, dans chaque décision, de l'être humain, de sa liberté et de sa dignité, mais aussi de son épanouissement et de sa santé, est un pilier de l'engagement social du Groupe Guy Degrenne.
L'ensemble des sociétés du groupe a des pratiques de respect de l'égalité des chances et l'absence de discrimination de quelque nature que ce soit, telles que définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

2.4.2. Rapport environnemental

2.4.2.1. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La Direction de l'environnement au sein du groupe Guy Degrenne anime l'activité de veille, de mise en place et de mise à jour des dispositifs environnementaux du groupe.

Ce dispositif environnemental est construit en fonction des constatations suivantes :

- La diversité des lois et règlements applicables en matière environnementale, entre les différents pays d'implantation du groupe ;
- Les activités des différentes filiales ne sont pas homogènes, il en va donc de même de leur impact sur l'environnement ;
- Cette diversité nécessite un accroissement de la connaissance par le groupe des risques environnementaux inhérents à son activité industrielle et de distribution.

La Direction de l'environnement s'organise donc autour d'un groupe de travail dont les missions sont les suivantes :

- Circonscrire le périmètre géographique de l'action environnementale du Groupe Guy Degrenne et la segmenter par activité ;
- Circonscrire les dispositifs législatifs et réglementaires locaux applicables aux activités de l'ensemble des entités du groupe ;
- S'assurer que les normes inhérentes à chacun des pays sont effectivement appliquées ;
- Etablir un programme d'actions annuelles à partir des données statistiques environnementales consolidées du groupe ;
- S'assurer d'une couverture d'assurance optimale contre les risques liés à l'environnement ;
- Construire des relations avec les institutions, les administrations et les partenaires environnementaux locaux.

Les principaux objectifs de la politique environnementale du groupe sont :

- La maitrise des consommations et rejets ;
- La maitrise des risques.

La Direction de l'environnement du Groupe se compose de trois collaborateurs basés au siège du Groupe à Vire (France) et d'un collaborateur relais sur chacun des trois autres sites industriels du groupe.

A la date de clôture des comptes au 31 mars 2014, il n'existe pas de démarche de certification ou d'évaluation en matière d'environnement.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Sur l'ensemble des sites industriels du Groupe, chaque manager d'équipe est sensibilisé de manière régulière par la direction aux économies à réaliser tant au niveau des consommations (eau, énergie, emballages) qu'à l'amélioration de la gestion des rejets (rejets aqueux, atmosphériques et déchets).

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

- Les sites de Vire et de Siam sont équipés d'une station de traitements des eaux ;
- Le site de Vire est équipé d'une installation de traitement des rejets atmosphériques ;
- Prévention des risques chimiques :
  - Mise en place de systèmes spécifiques de prévention de la pollution des réseaux ;
  - Mise sur rétention de tous les produits chimiques liquides.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement, et qu'il n'existe aucune procédure judiciaire relative à un sujet environnemental, ouverte à la date de clôture des comptes au 31 mars 2014.

Le site de l'usine de Vire n'est plus exposé au risque Seveso 2 bas depuis l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012 (Arrêté n°2012067-0002), risque auquel il devait faire face suite à l'activité du site de la société Butagaz, voisin du notre.

Le groupe n'a constitué aucune provision pour la réparation de dommages environnementaux. Bien que la société ait engagé une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir avoir identifié et analysé de manière adéquate toutes les sources de risque. De ce fait, le groupe Guy Degrenne ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement, ni que ces pertes n'affecteront pas défavorablement ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Toutefois, nous avons assimilé l'évolution de la législation concernant les modifications des rubriques ICPE et la création de la rubrique 2563 « Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface » suite au décret n°2013-1205, qui vient compléter la rubrique 2565 « Revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique ». Cette nouvelle législation nécessitera de prévoir une garantie bancaire afin de couvrir les risques de pollution en cas d'arrêt d'exploitation du site.

Toute modification future des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est susceptible d'affecter les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

2.4.2.2. Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

- Contrôle journalier des effluents en sortie de l'usine de Vire ; d'Alfold et de Siam ;
- Contrôle trimestriel de nos effluents par un organisme agréé ;
- Qualification par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de nos rejets en sortie de notre station ; et démarche identique en Thaïlande et Hongrie avec les organismes locaux
- Optimisation de l'utilisation de l'air comprimé à Alfold ; ainsi que le remplacement des sécheurs sur les compresseurs à l'usine de Siam.
- Contrôle annuel régulier de nos rejets atmosphériques.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le groupe a mis en place un tri sélectif des déchets dans un souci d'optimisation des filières de recyclage (sur l'ensemble des sites de production) ;

Tous les déchets dangereux ou souillés (DID) sont expédiés avec un bordereau de suivi de Déchets dangereux. Les informations mentionnées sur ces bordereaux sont consignées dans un registre déchets. Le groupe a également souhaité ajouté depuis cette année les DIB (déchet banal) pour le site de Vire.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Un contrôle des émissions sonores est réalisé tous les 3 ans conformément à la législation en vigueur.

2.4.2.3. Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

- Suivi journalier des consommations d'eau. Optimisation de la gestion des rinçages pour diminuer la consommation d'eau. Répartition des consommations suivant les besoins (eau du réseau ou eau industrielle) ;
- Modification de la ligne d'argenture pour diminuer les consommations d'eau (réalisation d'une étude rejet 0) ;
- Amélioration refroidissement presses (Limoges) ;
- Investissements sur le site de production en Hongrie destiné à diminuer la consommation d'eau sur les presses isostatiques

Evolution de la consommation d'eau

Site	VIRE		LIMOGES		ALFOLD		SIAM		TOTAL	
Période	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14
Eau de ville	7%	12%	7%	-12%	-4%	-53%	-10%	-6%	-3%	-25%
Eau de surface	11%	-19%							11%	-19%
TOTAL :	9%	1%	7%	-12%	-4%	-53%	-10%	-6%	-1%	-24%

L'impact des investissements sur la diminution de consommation d'eau sur les sites de Limoges, et d'Alfold a été accentué par la baisse de l'activité enregistrée au cours de l'exercice 2013-14. À noter que la baisse de l'activité a également eu un impact sur la baisse de consommation d'eau du site de Siam.

Consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

- Optimisation de l'utilisation de notre matière première pour diminuer les chutes et suivi des taux de chutes. Diminution de la masse des emballages ;
- Généralisation des emballages sur site de production permettant de réduire les emballages intermédiaires.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Un suivi régulier des consommations des énergies a été mis en place ainsi qu'un plan d'actions lié au Bilan carbone.

Evolution des consommations des énergies

Site	VIRE		LIMOGES		ALFOLD		SIAM		TOTAL	
Période	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14
Electricité	-12%	-11%	31%	-3%	0%	-10%	-4%	1%	-6%	-7%
Gaz	1%	9%	-6%	0%	-5%	-14%			-4%	-7%
Fuel	27%	5%	-100%						24%	5%
TOTAL :	-5%	-1%	-2%	-0.4%	-5%	-13%	-4%	1%	-4%	-7%

Utilisation des sols

Suite à la cession du site de Sourdeval dans la Manche, il a été acté, le 13 novembre 2012, par le conseil département de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, l'institution d'une servitude d'utilité publique selon prescriptions techniques transmises à l'entreprise le 31 octobre 2012. L'usage des terrains visés à l'arrêté d'institution de servitude est dédié au stockage de déchets confinés, conformément aux dispositions d'un arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2011.

Autres statistiques environnementales

Evolution de la consommation d'emballage

Site	VIRE		LIMOGES		ALFOLD		SIAM		TOTAL	
Période	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14
CA Emballage	7%	-16%	61%	-100%	-14%	-34%	-18%	-15%	-4%	-23%

La création d'une nouvelle gamme de boites cadeaux pour l'ensemble du réseau rétail permet des économies de matières premières et de suremballages significatives. A contrario, le développement de la vente sur internet est consommateur d'emballages supplémentaires, compte tenu des modes de transport et des risques de casses y étant associés.

Evolution de la quantité de déchets produits

Site	VIRE		LIMOGES		ALFOLD		SIAM		TOTAL	
Période	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14	2012-13	2013-14
Recyclage : - Acier	-1%	3%			-79%	0%	-15%	5%	-7%	3%
- Papiers/Cartons	-8%	-7%	0%	-13%	-32%	0%	-19%	-15%	-14%	-7%
Valorisation (DID)	4%	-69%	-72%	48%	22%	0%	-25%	-7%	3%	-66%
Incinération/Détoxication (DID)	132%	155%	0%	-100%	-36%	1%			47%	83%
Mise en décharge (DIB)					4%	1%			4%	66%
TOTAL :	2%	21%	-4%	-34%	-4%	1%	-16%	4%	-4%	13%

2.4.2.4. Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

– Un Bilan Carbone du site de Vire a été effectué, selon la méthode de l'ADEME. Ce travail a permis de comptabiliser la totalité des émissions de CO2 générées directement ou indirectement, de mettre en exergue les principaux postes émetteurs, de proposer des actions de réduction des émissions de CO2, de renforcer la formation des principaux responsables du site et de définir un plan d'actions. Les mesures engagées devraient permettre de quantifier l'empreinte carbone des principales familles de produits fabriquées par Guy Degrenne. Le plan d'actions est le suivant :
    - Réduction de la consommation d'énergies fossiles par unité produite
    - Etude en cours pour remplacer le butane par le gaz naturel
    - Modification des conditions générales d'achat dans le but d'associer nos fournisseurs et sous-traitants à notre démarche environnementale.

Adaptations aux conséquences du changement climatique

Même si ses actions ne sont pas inscrites dans le cadre d'un programme formalisé, Guy Degrenne s'adapte aux conséquences du changement climatique par l'optimisation permanente de sa consommation énergétique en volume, mais aussi de matières premières, de transport.

En matière de maîtrise de l'empreinte énergétique, les principales réalisations de l'exercice se sont concentrées sur :

- L'optimisation des flux physiques de réassort vers les points de vente, contribuant à optimiser la consommation « transport » du groupe ;
- L'intégration de l'efficacité énergétique dans la définition du nouveau concept de point de vente. Ainsi, les éclairages sont essentiellement équipés en LED (diodes électroluminescentes) devant contribuer à réduire les volumes de consommation électrique ;
- L'intégration dans le parc automobile du groupe de véhicules « full hybride » ;
- L'intensification de l'utilisation des conférences vidéo entre les différents sites du groupe, afin de limiter les déplacements professionnels consommateurs en carburant, notamment pour assurer la formation des responsables de magasins
- Mise en place du télé-travail dans la mesure du possible sur des fonctions administratives.

2.4.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

2.4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

Guy Degrenne pratique sur l'ensemble de ses sites une politique de défense et de préservation des emplois, dès lors qu'aucun changement structurel n'intervient sur ses marchés. En effet, à chaque fois que les conditions économiques le permettent la société favorise la fabrication de produits au sein des entreprises du groupe, plutôt qu'en sous-traitance.

Par ailleurs, le développement de la sous-traitance a permis à quasiment l'ensemble des sites, de préserver un niveau d'emploi satisfaisant. Cette activité a aussi permis, au bénéfice des activités d'arts de la table, d'assurer la protection et la transmission des savoir-faire.

Dans l'ensemble des bassins industriels sur lesquels le Groupe est présent (Basse-Normandie, Limoges, Sud de la Hongrie, bassin industriel de Bangkok), Guy Degrenne est reconnu comme un employeur clé.

Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est implanté de manière historique sur la commune de Vire. L'usine de Limoges, malgré sa taille modeste, concentre la fabrication de la porcelaine de Limoges de Guy Degrenne, mais aussi de marques de luxe, positionnant ainsi le Groupe comme acteur de concentration de la production de porcelaine au label Limoges. Afin de renforcer cette démarche, Guy Degrenne s'est positionné comme un acteur de référence au sein de l'ODG (organisme de défense et de gestion) qui milite pour la mise en place d'une IGP (indication géographique protégée) sur la porcelaine de Limoges. Enfin, le site de production de porcelaine d'Alfold est situé dans un bassin porcelainier historique en Hongrie, et constitue l'un des fabricants les plus réputés de la région.

2.4.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de Guy Degrenne

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Se reporter au paragraphe 2.4.3.6 ci-après.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Si le groupe n'a pas formalisé de politique de dialogue avec des associations d'insertion, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs, Guy Degrenne dispose cependant de partenariats établis de longue date :

- En particulier dans l'environnement normand avec l'Ecole de Management de Caen. Au titre des exercices 2012-2013 et 2013-14, par exemple, une mission a été confiée à un groupe d'étudiants de l'EM Caen relatif au développement international de l'activité e-commerce du Groupe ;
- À noter également, ce partenariat privilégié et de longue date avec les écoles de formation aux métiers de l'hôtellerie-restauration, notamment l'Ecole Ferrandi, Tecomah, l'Institut Paul Bocuse et le Centre de Formation Alain Ducasse (prêts de produits, formation, gestion de projets étudiants, participation aux jurys d'examens, etc.).
- Guy Degrenne s'implique également localement en devenant pour la première fois cette année, l'un des principaux partenaires de « La Foire à l'Andouille de Vire », rassemblement qui regroupe plusieurs milliers de personnes tous les ans. Au cours de cet évènement, nous mettons à disposition des participants un ensemble de produits d'arts de la table qui permet de valoriser la gastronomie régionale.
- Guy Degrenne contribue dès que la situation lui permet, à œuvrer pour des associations caritatives, dernièrement nous pouvons noter un don de couverts important issus d'un contrat avec Air France, ainsi que des dons de verres au profit Emmaüs. L'importance de ces actions est fondamentale au sein du groupe et symbolise l'esprit d'entraide qui anime la société.

De la même manière, si la situation du Groupe n'a pas permis de développer d'actions de mécénat directes, Guy Degrenne a à cœur de renouveler régulièrement, dans l'ensemble de ces boutiques, l'opération « Videz vos placards ». Grâce à cette opération, organisée en France par la Confédération des Arts de la Table, Guy Degrenne et plus de 650 points de vente collectent des couverts et de la vaisselle d'occasion, qui est ensuite regroupée et utilisée par la Croix-Rouge.

2.4.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Guy Degrenne s'attache à entretenir et à promouvoir auprès de ses sous-traitants et fournisseurs des collaborations responsables. Tout au long de l'année, des audits (programmés ou inopinés) sont réalisés par la division Achats & Sourcing directement auprès de ses fournisseurs et sous-traitants.

En particulier, pendant ces audits terrain, le groupe s'attache à vérifier que l'ensemble des partenaires de Guy Degrenne se conforment aux principes de responsabilité sociale (liberté du travail, travail des enfants, etc…) et aux principes de responsabilité environnementale (respect des règlementations et des normes, déchets, etc…).

Afin de renforcer la matérialisation de la politique de Guy Degrenne dans ce domaine, la Direction des Achats & Sourcing, en collaboration avec la Direction Juridique et la Direction des Ressources Humaines, ont modifié les conditions d'achats du groupe en renforçant les aspects « environnementaux et sociaux » qui s'imposent désormais à l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs de Guy Degrenne.

2.4.3.4. Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

La Direction Générale, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines ainsi que les services de Contrôle Interne et Contrôle de Gestion Groupe, sont les principaux acteurs de la lutte contre la corruption, qu'elle ait des origines internes ou externes à Guy Degrenne.

D'une façon générale, le Groupe proscrit le financement politique, syndical, culturel ou charitable en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels, directs ou indirects.

De ce point de vue, Guy Degrenne s'attache à faire respecter par l'ensemble de ses collaborateurs la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes fondateurs de l'OCDE, les conventions des Nations Unies sur les droits de l'Enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la santé et de la sécurité des consommateurs utilisant les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe, repose sur les piliers suivants :

- La maîtrise du référentiel législatif et réglementaire applicable ;
- Un service consommateurs formé et réactif ;
- Un contrôle du contenu de l'information donnée aux consommateurs sur les produits Guy Degrenne ;
- La maitrise de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication des produits commercialisés par le Groupe ;
- Une certification ISO 9001 renouvelée chaque année ; les sites de Siam et d'Alfold sont désormais également certifiés ISO 9001, cette démarche s'inscrivant dans la politique qualité du groupe qui vise à renforcer les démarches de progrès au sein du groupe
- Une lutte permanente contre la contrefaçon ;
- Une collaboration exemplaire avec les autorités de la concurrence, de répression des fraudes et de la protection des personnes, tant sur le plan local et régional, que sur le plan national.
- La participation active aux groupes de travail de la profession (UNITAM) destinés à faire évoluer la protection du consommateur.
- Membre de l'ODG (organisme de défense et de gestion) qui milite pour la mise en place de l'IGP porcelaine de Limoges

2.4.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Se reporter au paragraphe 2.4.3.6. ci-après.

2.4.3.6. Informations sociales ou environnementales qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de Guy Degrenne, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes

Information	Non produites	Non pertinentes	Commentaires
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par Guy Degrenne		X	Il n'existe pas de relation avec des associations d'insertion professionnelle, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs ou les populations riveraines.
Protection de la biodiversité	X		Guy Degrenne a reporté à 2014-15 la définition des plans d'actions de protection de la biodiversité
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		X	Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme, autres que celles exposées dans le Rapport Social & Environnemental ci-avant
Informations hors périmètre France	X		Guy Degrenne a reporté à 2014-15 la production des informations sociales et environnementales sélectionnées s'agissant du périmètre « hors France », dans la mesure de ses systèmes d'information

2.5. PERSPECTIVES D'AVENIR ET STRATEGIES

2.5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Cf 2.3.1.1 décrivant l'accord intervenu entre la société, ses filiales, ses créanciers, ses actionnaires et la société Diversita.

2.5.2. Perspectives d'avenir et stratégie

2.5.2.1. Développement

Le marché français risque d'être durablement affecté par le redressement des comptes publics, ne permettant pas de prévoir à ce stade de redémarrage de la consommation des ménages. Dans ces conditions, le groupe met l'accent sur l'international avec l'ambition de faire progresser les ventes jusqu'à 50% du chiffre d'affaires réalisé en Arts de la Table. L'accord intervenu le 4 juillet et décrit au 2.3.1.1 dote le groupe des moyens financiers nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Au cours du premier trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 16.9 M€, en baisse de 9.5%. Les activités d'Arts de la Table progressent de 2.4%, alors que l'activité de sous-traitance recule de 26.5%.

Ventes aux professionnels en France

Le marché de l'hôtellerie-restauration en France, malgré un environnement morose, offre des opportunités de développement importantes pour Guy Degrenne qui répond au besoin d'une offre produit différenciante et personnalisable et à l'attente forte en matière de conseil, de services et de produits à forte valeur ajoutée.

Les priorités commerciales resteront concentrées sur l'action de l'équipe « grands comptes » (montée en puissance des contrats signés et conquête de nouveaux partenariats), la poursuite d'un équilibrage dans le poids de chaque famille de produits composant le chiffre d'affaires.

C'est ainsi que le groupe a signé un contrat avec Air France pour la fabrication de la vaisselle destinée à la nouvelle business class, ainsi que la fabrication d'articles de service en inox destinés tant à la première classe qu'à la business class. Ce contrat s'inscrit dans la stratégie de montée en gamme des classes avant d'Air France. Fabriqués dans les usines du groupe, ces articles co-brandés Air France et Guy Degrenne pourraient générer de 15 à 20 M€ de chiffre d'affaires sur les cinq années à venir.

Sur le premier trimestre de l'exercice 2014-15, le chiffre d'affaires ressort en baisse de 1.9%.

.Ventes aux particuliers en France

Le groupe s'organise pour faire face à une consommation des ménages en France durablement atone. Dans ces conditions, le groupe met l'accent sur les points clés suivant pour accroître sa différenciation :

- Finalisation de la premiumisation de la marque, en particulier avec le déploiement du nouveau concept ;
- Accélération du développement dans le digital, accompagné d'un rééquilibrage du réseau des points de vente physiques ;
- Mise sur le marché d'offres différenciantes, à l'instar des tasses Illusions qui changent de couleur au contact de la chaleur, avec une orientation cadeau ;
- Accroissement de la communication sur la marque.

Pour accélérer cette évolution, le groupe fait évoluer son accompagnement des forces de vente en particulier à travers une politique de rémunération de la performance plus incitative et à travers le renforcement du programme de formation ouvert à tous les vendeurs grâce à la digitalisation des cours.

Malgré des actions commerciales fortes, le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2014-15 ressort en retrait de 1.5%.

International

Le marché français risque être durablement affecté par les différentes mesures de réduction des déficits publics. Dans ces conditions, le groupe ambitionne d'accélérer son développement à l'international en s'appuyant sur les valeurs que représente la France pour les étrangers : génie créatif, qualité d'exécution, romantisme, art de vivre. L'objectif est de rééquilibrer le portefeuille d'activités arts de la table pour faire passer l'international de 14% du chiffre d'affaires à près de 50%.

Cette conquête à l'international passe en particulier par :

- L'accentuation du renforcement des équipes localisées dans les pays à fort potentiel ;
- La poursuite des investissements en innovations produits en phase avec les attentes internationales ;
- Le développement de show-rooms à l'image de celui ouvert au 41 Madison Avenue à New-York en octobre 2013.

Sur le premier trimestre de l'exercice 2014-15, le chiffre d'affaires ressort en hausse de 15.0%.

Sous-traitance

Sur le premier trimestre de l'exercice 2014-15, le groupe a souffert de la baisse de production pour le client Vorwerk en raison des travaux destinés à l'accroissement des capacités de la ligne de production. Ces nouvelles capacités qui seront opérationnelles en septembre 2014 sont co-financées par le client et par Guy Degrenne et représentent un investissement global de 1.5 M€. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires du premier trimestre ressort en baisse de 26.5%.

2.5.2.2. Mesures d'adaptation du groupe à l'évolution des marchés

Les mesures d'adaptation portent à la fois la maîtrise des dépenses que sur la maîtrise du cash.

Maîtrise des dépenses

L'entreprise a poursuivi la mise en œuvre de diverses mesures destinées à comprimer ses dépenses d'exploitation, sans toutefois remettre en cause les moyens destinés à développer les nouvelles collections et les circuits de distribution du groupe. L'objectif a été de concentrer les moyens du groupe sur l'ensemble des opérations visibles et mesurables pour ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels, à l'image des moyens dégagés pour pouvoir réaliser une campagne de publicité télévisée en 2013-14.

La maîtrise des dépenses passe pour l'essentiel :

– Par la recherche de productivité dans tous les domaines : industriel, logistique et administratif. Cette recherche permanente de productivité permet d'adapter l'effectif du groupe chaque fois que cela est pertinent. L'effectif du groupe est ainsi passé de 1 686 au 31 décembre 2003 (1 760 en tenant compte de Hackman Kft Hongrie, société non consolidée, liquidée en 2005) à 996 au 31 mars 2014.

	31-mars-14	31-mars-13
Effectif (équivalent ETP)	996	1 039
France	*616*	*664*
Europe	*225*	*221*
Hors Europe	*155*	*154*

(hors apprentis, CDD et congés parentaux)

	31-mars-14	31-mars-13
Effectif (équivalent ETP)	996	1039
Forces commerciales	*220*	*233*
Production et administration France	*409*	*441*
Production et administration étranger	*367*	*365*

(hors apprentis, CDD et congés parentaux)

En outre, Guy Degrenne continue de metre en œuvre des actions d'ordre conjoncturel afin d'adapter la structure du groupe à son niveau d'activité (chômage partiel, modulation haute et basse), chaque fois que cela est nécessaire.

- Par la réallocation de budgets de fonctionnement interne vers des budgets permettant de dynamiser les ventes.

Maîtrise du cash

Les mesures de maîtrise du cash, outre les opérations décrites au 2.3.1.1 portent essentiellement sur :

- La maîtrise du stock. Guy Degrenne a poursuivi son programme d'optimisation de ses stocks en fonction de la demande, consistant à la fois à calibrer les flux de production et d'approvisionnement de manière optimale par rapport aux besoins des clients, et de trouver toutes mesures ad hoc d'écoulement des éventuels sur-stocks et des stocks de produits dont la commercialisation est arrêtée. En outre, le groupe porte ses efforts sur la réduction et la rationalisation progressive du nombre de références commerciales
- Le recouvrement clients : les équipes comptables et commerciales sont d'une vigilance d'autant plus grande sur le respect des conditions rapides de recouvrement des créances que l'environnement économique pourrait se traduire par un risque accru ;
- Le cantonnement des investissements : le groupe a limité ses investissements strictement nécessaires pour assurer le développement commercial, le développement de nouveaux produits et le maintien en état de l'outil de production. Le groupe a toutefois différé un certains nombre d'investissements de productivité.

3. Gouvernance d'entreprise

3.1. ... Les organes de direction et de contrôle 50
3.1.1. Informations sur les organes de direction et de contrôle 50
3.1.2. Dirigeants communs entre les sociétés du groupe Guy Degrenne 51
3.1.3. Renseignements personnels sur les membres du Conseil de Surveillance 52
3.1.4. Renseignements personnels sur les membres du Directoire 56
3.1.5. Conflits d'intérêts 57

3.2. ... Rémunérations et avantages des mandataires sociaux 58
3.2.1. Rémunération des membres du Directoire 58
3.2.1. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants 59

3.3. ... Fonctionnement des organes de direction et de contrôle 60
3.3.1. Fonctionnement du Conseil de Surveillance 60
3.3.2. Contrats de service 60
3.3.3. Informations sur les Comités du Conseil 60
3.3.4. Gouvernement d'entreprise 60

3.4. ... Rapport sur les procédures de contrôle interne 64
3.4.1. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne 64
3.4.2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance 70
3.4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance 74

3.5. ... Contrôleurs légaux des comptes 75
3.5.1. Responsables du contrôle des comptes 75
3.5.2. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes 75

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

3.1.1. Informations sur les organes de direction et de contrôle

Au 31 Mars 2014

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Christian HAAS
Président du Conseil de Surveillance

Philippe CHOPPIN DE JANVRY
Vice-président & Membre du Conseil de Surveillance

COMIR, représentée par Charles BAUR
Membre du Conseil de Surveillance

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Conseil de Surveillance

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS
Membre du Conseil de Surveillance

Bruno MONTMERLE
Membre du Conseil de Surveillance
Jusqu'au 30 juin 2013

COMITE D'AUDIT

Philippe CHOPPIN DE JANVRY
Président du Comité d'Audit

Christian HAAS
Membre du Comité d'Audit

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS
Membre du Comité d'Audit

COMITE DES REMUNERATIONS

Bruno MONTMERLE
Président du Comité des Rémunérations jusqu'au 30 juin 2013

Jean-Claude LAMBERT
Président du Comité des Rémunérations à compter du 30 juin 2013

Christian HAAS
Membre du Comité des Rémunérations

DIRECTOIRE

Thierry VILLOTTE
Membre et Président du Directoire

Stéphane ZANCHET
Membre du Directoire

COMITE DE DIRECTION

Thierry VILLOTTE
Membre et Président du Directoire

Stéphane ZANCHET
Membre du Directoire

Stéphane de BERGEN
Marketing

Franck CHESNEL
Administration et Finances

Sébastien DESCAMPS
Sous-traitance industrielle

Bénédicte GUILLO
Achats & Sourcing
/
Eric Le PORT
Ressources Humaines

Céline MALGRAS
Digitalisation des activités

Tinneke PRADIER
Etudes et organisation

Antoine de REMUR
CHR France & International

Philippe RENELLEAU
Industrie VIRE

Martial VILLIERE
Supply chain et service clients

3.1.2. Dirigeants communs entre les sociétés du groupe Guy Degrenne

	GUY DEGRENNE S.A.	**Monsieur Thierry VILLOTTE**	**Monsieur Stéphane ZANCHET**
Guy Degrenne S.A.		Président du Directoire	Membre du Directoire
Distribution Guy Degrenne	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président	
Boutiques GD	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Président	
Guy Degrenne Industrie	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Président	
Porcelaines Guy Degrenne	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Président	
Alföld Porcelan		Président du Conseil de Surveillance	Président du Directoire
Siam Tableware			Member of the Board of Directors
GD BELGIUM		Président du Conseil d'Administration	

3.1.3. Renseignements personnels sur les membres du Conseil de Surveillance

Liste des mandats des membres du conseil de surveillance au 31 mars 2014

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
Christian HAAS **Né le 11 mars 1948 à Paris** **Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	SOPARCIF MATINVEST COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE FH ORTHOPEDICS LAFUMA NATURE HOLDINGS MI3	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président – Directeur Général Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué
COMIR **Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président
Philippe CHOPPIN de JANVRY **Né le 7 octobre 1939 à Orléans** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.	Vice-président du Conseil de Surveillance Administrateur
Bruno MONTMERLE **Né le 8 septembre 1949 à Paris** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) (France)** **Fin de mandat : A notifié sa démission au président du Conseil de Surveillance le 20 juin 2013**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président
SOPARCIF **Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France)** **Fin de mandat : AG destinée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2016**	GUY DEGRENNE S.A. MI3	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur délégué
Jean-Claude LAMBERT **Né le 2 juillet 1942 à Lyon** **Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2018**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société :

-Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;

-Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;

-Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Liste des mandats des membres du conseil de surveillance au 31 mars 2013

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
Christian HAAS **Né le 11 mars 1948 à Paris** **Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	SOPARCIF MATINVEST SFTA COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE FH ORTHOPEDICS COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY LAFUMA NATURE HOLDINGS MI3	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Société de Participation Matignon Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué
COMIR **Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président
Philippe CHOPPIN de JANVRY **Né le 7 octobre 1939 à Orléans** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014**	Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
Bruno MONTMERLE **Né le 8 septembre 1949 à Paris** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) (France)** **Fin de mandat : A notifié sa démission à effet immédiat au président du Conseil de Surveillance le 20 juin 2013**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président
SOPARCIF **Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France)** **Fin de mandat : AG destinée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2016**	GUY DEGRENNE S.A. MI3 GIE Magestor BFM	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur délégué Membre Associé
Compagnie du Bois Sauvage **Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique)** **Fin de mandat : A notifié sa démission au président du Conseil de surveillance le 3 décembre 2012 à compter du 1er janvier 2013**		
Jean-Claude LAMBERT **Né le 2 juillet 1942 à Lyon** **Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnnières – Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2018**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance

Liste des mandats des membres du conseil de surveillance au 31 mars 2012

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
Christian HAAS **Né le 11 mars 1948 à Paris** **Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)**	SOPARCIF MATINVEST SFTA COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE LACIE FH ORTHOPEDICS COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY LAFUMA MANDALA HOLDING MI3	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Vice-président Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Société de Participation Matignon Administrateur Administrateur Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué
COMIR **Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France)**	GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président
Philippe CHOPPIN de JANVRY **Né le 7 octobre 1939 à Orléans** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)**	Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
Bruno MONTMERLE **Né le 8 septembre 1949 à Paris** **Adresse professionnelle : 3bis rue du Hameau – Meudon (France)**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président
SOPARCIF **Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France)**	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance
Compagnie du Bois Sauvage **Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique)**	CBS Finance s.a. Ceran Lingua International (CLI) s.a. Ceran Institut des Langues & de la Communication (ILC) s.a. Codic International s.a. Compagnie du Bois Sauvage BV Guy Degrenne S.A Imolina s.a. Man-to-tree S.A. Simonis Plastic s.a. Trade Credit Re Insurance Company s.a.	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Jean-Claude LAMBERT **Né le 2 juillet 1942 à Lyon** **Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnnières – Bièvres (France)**	Guy Degrenne S.A.	Membre du Conseil de Surveillance

Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance 31 mars 2011

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
Christian HAAS **Né le 11 mars 1948 à Paris** **Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)**	SOPARCIF MATINVEST SFTA COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE LACIE KADRIGE FH ORTHOPEDICS MATIGNON DEVELOPPEMENT NEUHAUS HOLDING CIS INFOSERVICES COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY LAFUMA MANDALA HOLDING	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Vice-président Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF Représentant permanent de SOPARCIF Représentant permanent de Société de Participation Matignon Représentant permanent de COMIR Administrateur
COMIR **Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France)**	GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président
Philippe CHOPPIN de JANVRY **Né le 7 octobre 1939 à Orléans** **Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)**	Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.	Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
Bruno MONTMERLE **Né le 8 septembre 1949 à Paris** **Adresse professionnelle : 3bis rue du Hameau – Meudon (France)**	Guy Degrenne S.A. OXBOW (Groupe LAFUMA)	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président Administrateur
SOPARCIF **Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France)**	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance
Compagnie du Bois Sauvage **Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique)**	Biobest n.v. Biofirst s.a. CBS Finance s.a. CBS Services s.a. Ceran Lingua International (CLI) s.a. Ceran Institut des Langues & de la Communication (ILC) s.a. Codic International s.a. Compagnie du Bois Sauvage BV Guy Degrenne S.A Imolina s.a. Man-to-tree S.A. Metrobel s.a. Nanocyl Simonis Plastic s.a. Trade Credit Re Insurance Company s.a.	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Administrateur Conseil Stratégique Administrateur Administrateur Administrateur
Jean-Claude LAMBERT **Né le 2 juillet 1942 à Lyon** **Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnnières – Bièvres (France)**	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance

3.1.4. Renseignements personnels sur les membres du Directoire

Liste des mandats des membres du Directoire au 31 mars 2014

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET **Né le 22 juin 1955 à Chaudefontaine** **Adresse professionnelle :** **1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France)** **Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018**	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE **Né le 1er juin 1960 à Montreuil** **Adresse professionnelle :** **17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018**	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alföld Porcelan Guy Degrenne Belgium UNITAM Confédération des Arts de la Table Francéclat Guy Degrenne Industrie Porcelaines Guy Degrenne	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Administrateur Représentant permanent de Unitam Administrateur Représentant permanent Guy Degrenne S.A. Représentant permanent Guy Degrenne S.A.

À la connaissance de la société :

-Aucun des membres du Directoire n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;

-Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;

-Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Liste des mandats des membres du Directoire au 31 mars 2013

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET **Né le 22 juin 1955 à Chaudefontaine** **Adresse professionnelle :** **1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France)** **Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018**	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE **Né le 1er juin 1960 à Montreuil** **Adresse professionnelle :** **17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)** **Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018**	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alföld Porcelan Guy Degrenne Belgium Porcelaines Guy Degrenne UNITAM Confédération des Arts de la Table Guy Degrenne Industrie	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Administrateur Représentant permanent de Unitam Représentant permanent de Guy Degrenne S.A.

Liste des mandats des membres du Directoire au 31 mars 2012

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET **Né le 22 juin 1955 à Chaudefontaine** **Adresse professionnelle :** **1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France)**	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON Guy Degrenne Industrie	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant Représentant permanent de Guy Degrenne S.A.
Thierry VILLOTTE **Né le 1er juin 1960 à Montreuil** **Adresse professionnelle :** **17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)**	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alföld Porcelan Guy Degrenne Belgium UNITAM Confédération des Arts de la Table Porcelaines Guy Degrenne	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Administrateur Représentant permanent de Unitam Représentant permanent Guy Degrenne S.A.

Liste des mandats des membres du Directoire au 31 mars 2011

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET **Né le 22 juin 1955 à Chaudefontaine** **Adresse professionnelle :** **1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France)**	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON Guy Degrenne Industrie	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Président Représentant permanent de Guy Degrenne S.A.
Thierry VILLOTTE **Né le 1er juin 1960 à Montreuil** **Adresse professionnelle :** **17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France)**	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alföld Porcelan UNITAM Confédération des Arts de la Table Porcelaines Guy Degrenne	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Administrateur Représentant permanent de Unitam Représentant permanent Guy Degrenne S.A.

3.1.5. Conflits d'intérêts

Il n'existe, à la connaissance du Directoire et la date du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, de l'une quelconque des personnes membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les liens familiaux existant entre les membres du Conseil de Surveillance et/ou les membres du Directoire sont les suivants :

Monsieur Christian Haas est le père de Jean-David Haas.

Prêts et garanties accordés aux membres des organes de Direction et de Contrôle : néant

Schéma d'intéressement : néant

Actifs appartenant directement ou indirectement à des mandataires sociaux ou à leur famille : néant

Nouvelles conventions conclues depuis la clôture : néant

3.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1. Rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est définie et versée conformément aux principales recommandations AFEP-MEDEF.
Les modalités de détermination de ces rémunérations sont décrites en partie 3.4.2 dans le rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne.

La Société ne procède pas au versement de primes d'arrivée ou de départ.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013-2014		Exercice 2012-2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Thierry VILLOTTE *Membre et Président du Directoire*				
Rémunération annuelle fixe de référence	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	7 500	7 500
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	32 500	32 500
Prime Exœptionnelle	30 000	30 000		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performances attriubuées au cours de l'exercice				
TOTAL	272 561	272 561	242 561	242 561
Stéphane ZANCHET *Membre du Directoire*				
Rémunération annuelle fixe de référence	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	25 000	25 000	20 000	20 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exœptionnelle	20 000	20 000		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performances attriubuées au cours de l'exercice				
TOTAL	271 011	271 011	246 011	246 011
TOTAL GENERAL	543 572	543 572	488 572	488 572

L'avantage en nature correspond à l'attribution d'un véhicule de fonction.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux se décompose de la manière suivante :

- Prime annuelle « variable court terme », représentant un maximum de 15% de la rémunération annuelle fixe ;
- Prime tri-annuelle « variable moyen terme » représentant un maximum de 20% de la rémunération annuelle fixe.

Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre le Directoire et le Comité des Rémunérations. Compte tenu de ce que le groupe est en phase de retournement, aucun critère figé n'a été défini pour l'allocation de tout ou partie de ces rémunérations variables, qui sont fixées sur la base de l'appréciation souveraine, par le comité des rémunérations, des performances du Directoire. Sont à minima pris en considération, pour l'allocation de ces rémunérations variables, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, du résultat consolidé et du cash-flow généré par le groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE *Membre et Président du Directoire* *Date début mandat : 12/11/2008* Date fin mandat : 09/2013		x	x			x		x
Stéphane ZANCHET *Membre du Directoire* *Date début mandat : 21/07/2003* Date fin mandat : 09/2013	x		x		x (1)		x (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail
(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29k€
Thierry VILLOTTE : 29k€

Les contrats de retraite supplémentaires dont les membres du Directoire sont bénéficiaires représentent un pourcentage limité de leur rémunération. Les contrats souscrits sont régis par le régime de l'article 83.

3.2.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2013 a fixé à 20 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs, au titre de l'exercice en cours (quatrième résolution). Ces jetons de présence font l'objet d'une répartition entre les différents membres du Conseil de Surveillance. L'allocation est variable en fonction de la participation des administrateurs aux différentes réunions du Conseil de Surveillance de l'exercice, ainsi qu'à celle des comités ad hoc. Compte tenu de la situation financière de la société, certains administrateurs ont renoncé à leurs jetons de présence.
La rémunération des mandataires sociaux non dirigeants est constituée uniquement des jetons de présence.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2013-2014 :

Christian HAAS..... 0 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY ..... 10 000 euros
COMIR ..... 0 euros
SOPARCIF ..... 0 euros
Jean-Claude LAMBERT ..... 0 euros
TOTAL.....10 000 euros

3.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

3.3.1. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Mandats des Administrateurs

Les membres du Conseil du Conseil de Surveillance sont nommés en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.

Membres indépendants

Sur l'année 2013, le Conseil de Surveillance comprend deux administrateurs indépendants, Monsieur Philippe Choppin de Janvry et Monsieur Jean-Claude Lambert.

Conseil de Surveillance

La Société est administrée par un Conseil de Surveillance composé de 6 membres sur l'année 2013 dont un démissionnaire au cours de l'exercice. Les statuts prévoient un minimum de trois administrateurs et un maximum de quatorze administrateurs.

Contrôle interne

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sont décrits dans les paragraphes 3.4.2 et 3.4.3 du présent Document de Référence.

3.3.2. Contrats de service

À la date du présent Document de Référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

3.3.3. Informations sur les Comités du Conseil

La composition, le rôle et le fonctionnement de ces comités sont décrits dans le rapport du Président du Conseil (paragraphe 3.4.1 du présent Document de Référence).

3.3.4. Gouvernement d'entreprise

La société a mis en place un gouvernement d'entreprise qui s'appuie sur les recommandations du code AFEP-MEDEF.
Les paragraphes suivants indiquent les dispositions de ce code de gouvernement d'entreprise appliqués (A) et expliqués (E), et les raisons pour lesquelles ont été écartées

Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF d'avril 2010 révisé en juin 2013

R 1.1 (A) Le Conseil de Surveillance demeure une instance collégiale.

R 1.2 (N/A)

R 1.3 (A) L'organisation des travaux du conseil de surveillance est appropriée à la composition de l'actionnariat, à la dimension et à la nature de l'activité du groupe, tout comme aux circonstances particulières qu'elle traverse. Le Conseil pourrait toutefois se renforcer sur les métiers dédiés aux professionnels de l'hôtellerie-restauration.

R 2.1.1 (N/A)

R 2.1.2 (A) La méthode de communication de l'entreprise avec le marché est le communiqué de presse, aucune sélection n'a lieu sur les informations transmises, la société respectant ses devoirs en termes de transmission d'informations réglementées.

R 2.1.3 (A) L'information est transmise en même temps, dans les délais légaux à l'AMF, aux agences de presses, à la presse quotidienne et au site internet de la société.

R 2.1.4 (A) Les communiqués de presse sont soumis à la validation du président du Conseil du Surveillance.

R 2.2 (E) Il n'est pas indiqué dans le rapport financier annuel les procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors bilan, ainsi que pour l'identification des risques significatifs de l'entreprise. Cela représente une voix d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2013. Toutefois, les actionnaires et les investisseurs disposent des informations claires sur les engagements hors bilan et sur les risques significatifs à l'occasion des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

R 3.1 (A) La société Guy Degrenne SA est composée d'une structure duale avec un directoire et un conseil de surveillance.

R 3.2 (A) Une information exhaustive figure dans le rapport financier annuel, le présent rapport sur la gouvernance le rapport de gestion et le cas échéant dans le document de référence, sur la forme juridique de la société Guy Degrenne S.A.

R 4 (A) Dans les faits, le conseil de surveillance examine les opérations d'importance stratégique, le cas échéant, lorsqu'elles ont un caractère financier, après étude au sein du comité d'audit. Le Conseil de Surveillance est aussi informé régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la société.
(E) En revanche, le conseil de surveillance ne dispose pas d'un code de déontologie. Ceci constitue une voie d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 5.1 (A) Le Conseil de Surveillance représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'assemblée générale.

R 5.2 (A) L'assemblée générale est un lieu de décision. Elle est non seulement le moment où les organes de direction rendent compte de l'activité de l'entreprise ainsi que du fonctionnement du conseil, mais aussi l'occasion d'un dialogue avec ses actionnaires.

R 6.1 (A) Le Conseil de Surveillance de la société, ainsi que les membres qui le composent ont les qualités essentielles au bon équilibre de la société. Ils sont soucieux de l'intérêt social, et dotés d'une capacité de jugement des situations, des stratégies et des personnes notamment grâce à leur expérience. Leurs capacités d'anticipation leur permettent d'identifier les risques, et les enjeux stratégiques.

R 6.2 (A) Chaque administrateur agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

R 6.3 (E) Le conseil de surveillance ne respecte pas la recommandation de représentation entre femmes et hommes. Le Conseil de Surveillance prendra, au cours de l'exercice 2014-2015, les dispositions nécessaires pour assurer une représentation des femmes au conseil juste et conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

R 6.4 (E) cf commentaires ci-avant au R 6.3

R 6.5 (A) Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit les détails de ce type de mission.

R 7.1 (N/A).

R 7.2. (E) Le nombre d'administrateurs indépendant au sein du conseil est de 2, soit 40% % de la totalité des membres du Conseil, alors que la recommandation R 9.2 prévoit pour les sociétés au capital dispersé et dépourvue d'actionnaires de contrôle, ce qui est le cas de Guy Degrenne S.A., un nombre d'administrateurs indépendants d'au moins 50% de l'effectif du conseil. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 7.3 (A) La prise en compte des intérêts des petits actionnaires est faite par la désignation de deux administrateurs indépendants chez Guy Degrenne.

R 7.4 (A) Les administrateurs indépendants du Conseil de Surveillance sont au fait de leurs obligations en matière de confidentialité, et de leurs responsabilités.

R 8 (A) Le Conseil de Surveillance ne multiplie pas la représentation de minorités en son sein, et veille à prévenir les éventuels conflits d'intérêts, à la transparence de l'information fournie au marché et à tenir compte équitablement de tous les intérêts.

R 9.1 (A) La définition posée par le code de gouvernance AFEP MEDEF de l'administrateur indépendant est respectée chez Guy Degrenne.

R 9.2 (E) Cf. commentaires ci-avant au titre de R 7.2.

R 9.3 (E) La qualification d'administrateur indépendant n'est pas débattue chaque année par le comité des rémunérations et n'est pas revue chaque année par le conseil de surveillance avant la publication du rapport financier annuel. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 9.4 (E) cf. commentaires ci-avant au titre de R 9.3.

R 9.5 (E) cf. commentaires ci-avant au titre de R 9.3.

R 10.1 (E) Le Conseil de Surveillance ne procède pas de manière périodique à l'évaluation de ses capacités. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 10.2 (E) Cf commentaires ci-avant au titre de R 10.1

R 10.3 (E) Cf commentaires ci-avant au titre de R 10.1

R 10.4 (E) Il n'est pas prévu au règlement intérieur de réunions périodiques pour les administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 11 (E) Le nombre de séances du conseil de surveillance et des comités ad hoc est indiqué dans le présent rapport sur la gouvernance, mais n'est pas indiqué dans le rapport financier annuel. Ne figurent pas non plus dans ce dernier rapport, l'information relative au taux de participation aux réunions du conseil.
(A) La périodicité et la durée des réunions du conseil de surveillance sont telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relavant de sa compétence. Il en va de même s'agissant du comité des rémunérations et du comité d'audit.

(A) Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de surveillance résument les débats et précisent les décisions prises, et le cas échéant les questions soulevées et les réserves.

R 12 (A) La société respecte les recommandations en matière d'accès à l'information pour les membres du Conseil de Surveillance.

R 13 (A) La formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité est dispensée à tout administrateur qui en formule la demande. Les membres du comité d'audit ont bénéficié à leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financière et ou opérationnelles de l'entreprise.

R 14 (E) La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est fixée à 6 années, pour tenir compte du cycle long d'activité et de mise en œuvre des actions de redressement dans lesquelles le groupe est inscrit.

R 15 (A) Issus du conseil de surveillance, deux comités ont été créés pour examiner les comptes et réaliser un suivi de l'audit interne, la sélection des commissaires aux comptes (comité d'audit), et pour apprécier la politique de rémunération de l'entreprise ainsi que pour la nomination des membres du conseil et du directoire (comité des rémunérations). Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été considéré comme plus efficace de fonctionner avec deux comités et non pas trois comité, comme le proposent les recommandations AFEP MEDEF.

R 16.1 (E) Le comité d'audit ne comprend à ce jour qu'un tiers d'administrateurs indépendants. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 16.2.1 (E) Le comité d'audit n'est pas doté à ce jour d'un règlement précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 16.2.2 (A) Les commissaires aux comptes communiquent au comité d'audit : le programme de travail et les sondages effectués, les modifications qui doivent être apportées aux comptes ou documents comptables, les irrégularités et les inexactitudes qu'ils ont découvertes, et les conclusions auxquelles conduisent les observations sur les résultats de la période par rapport à la période précédente. Le comité entend les commissaires aux comptes lors des réunions sur l'examen du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes, les faiblesses du contrôle interne lui sont également transmises.

R 16.2.3 (A) Les commissaires aux comptes transmettent chaque année au comité d'audit leur déclaration d'indépendance, le montant de leurs honoraires aux comptes, ainsi qu'une information sur les prestations accomplies. Le comité s'assure que l'indépendance des commissaires aux comptes est respectée, la représentation du montant de leurs honoraires sur le chiffre d'affaires des cabinets, ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

R 16.3 (A) Les modalités de fonctionnement du comité d'audit incluent : la transmission d'informations au Conseil de Surveillance pour faciliter les délibérations de celui-ci, l'exposé de son activité dans le rapport annuel, une audition des commissaires aux comtes (cf. commentaires R 16.2.2), l'examen du périmètre des sociétés consolidées, l'examen des risques et les engagements hors-bilan significatifs. Le comité a la possibilité de recourir à des experts extérieurs, afin d'approfondir les informations dont ils ont besoin.

R 17.1 (E) Le comité de sélection / des nominations est fusionné chez Guy Degrenne avec le comité des rémunérations.

R 17.2.1 (A) Le comité des rémunérations (cf. commentaires ci-avant R 17.1) après avoir examiné l'ensemble des éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération (équilibre sur la composition du conseil au vu de l'actionnariat, répartition hommes/femmes, renouvellements de mandats, recherche de candidats possibles), fait des propositions au Conseil d'Administration.

R 17.2.2 (A) Cf commentaires ci-avant au R 17.2.1

R 18.1 (E). Le comité est majoritairement composé d'administrateurs indépendants, toutefois l'intégration d'un membre salarié au sein du comité est un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 18.2 (A) Le comité fonctionne en appliquant la recommandation du code AFEP-MEDEF.

R 18.3 (A) Le comité des rémunérations permet au Conseil de Surveillance à travers les informations fournies, d'être dans les meilleures conditions, pour statuer sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

R 19 (E) La Compagnie du Bois Sauvage, ainsi que Christian Haas exercent plus de quatre mandats.

R 20 (A) L'ensemble des règles de déontologie présentées dans le code AFEP MEDEF sont exposées à l'ensemble des membres du conseil de surveillance, dès avant leur nomination. Toutefois, il n'existe pas de code de déontologie formalisé applicable aux membres du Conseil de Surveillance. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

R 21.1 (A) Le mode de répartition des jetons de présence tient compte de l'assiduité des administrateurs au conseil, et lorsque cela s'applique de leur participation à l'un ou aux deux comités.

R 21.2 (A) Le montant de jetons de présence attribué à chaque administrateur fait l'objet d'une revue détaillée de sa participation, de sa contribution et du niveau de responsabilité assumé.

R 21.3 (E) Les montants individuels des versements effectués sont exposés dans le rapport annuel.

R 22 (A) Il n'existe aucun contrat de travail pour le Président du Directoire, exclusivement lié à la société par son mandat social.

R 23.1 (A) L'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés et aux comptes intermédiaires de chaque exercice.
La rémunération des dirigeants est inférieure à la rémunération moyenne des dirigeants précédents ayant occupé les mêmes fonctions, pour tenir compte de la situation financière du groupe et de ses enjeux de développement.
Peu de sociétés du même secteur d'activité publient des informations relatives à la rémunération de leurs dirigeants, rendant impossible un benchmark.
La rémunération des dirigeants est cohérente avec celle consentie aux membres du comité de direction et des collaborateurs du groupe.
Les membres du comité des rémunérations et du Conseil de Surveillance ont tenu à laisser une capacité d'appréciation des critères de performance destinés à être utilisés pour calculer la rémunération variable des dirigeants, pour tenir compte de la situation particulière de redressement dans laquelle se trouve le groupe, et pour tenir compte de l'environnement économique et financier exceptionnel dans lequel elle évolue.
La rémunération des dirigeants est la rencontre entre les intérêts sociaux de la société, les pratiques du marché en terme de rémunération pour des entreprises de taille comparable et les performances des dirigeants dans un environnement complexe.

R 23.2.1 (E) Il n'y a pas d'engagement de conservation de titres pour les membres du Directoire.

R 23.2.2 (A) Cf commentaires ci-avant 3.2.1 Rémunération des membres du Directoire

R 23.2.3 (A) Cf commentaires ci-avant 3.2.1 Rémunération des membres du Directoire

R 23.2.4 (E) Les membres du Directoire ne bénéficient pas d'actions de performances et d'options d'actions. Dans l'hypothèse de la mise en place de tels programmes, la société définira sa politique en la matière.

R 23.2.5 (A) La société ne procède à aucun versement de prime d'arrivée ou de départ.

R 23.2.6 (A) Les actionnaires sont informés à l'occasion de la publication des comptes annuels, du rapport financier annuel, et du document de référence, le cas échéant des documents communiqués ou mis à disposition dans le cadre de l'Assemblée Générale.

R 24.1 (E) Les éléments de rémunération potentiels ou acquis pour les dirigeants mandataires sociaux, ne sont pas rendus publics immédiatement après la réunion du conseil de surveillance les ayant arrêtés. Il s'agit d'un point d'amélioration pour l'exercice ouvert au 1er avril 2014.

R 24.2 (A) Le rapport financier annuel publié par Guy Degrenne remplit l'ensemble des recommandations issues du code AFEP MEDEF.

R 24.3 (E) La société ne consulte pas les actionnaires sur la rémunération individuelle des membres du Directoire.

R 25.1 (A) Le présent rapport répond à la recommandation de publication du suivi des recommandations, de manière annuelle.

3.4. RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit de la société s'assurent de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. Ils s'appuient pour ce faire sur les hiérarchies opérationnelles et fonctionnelles, et notamment la direction de l'audit opérationnelle, direction de la trésorerie, la direction du contrôle de gestion et la direction financière.

Il est rappelé que le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des principaux objectifs suivants :
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- dans une moindre mesure, l'efficacité et l'efficience des opérations.

3.4.1. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

Les modalités de publication des informations visées à l'article L. 225-100-3 sont les suivantes :
- Publication sur le site internet www.guydegrenne.fr à la rubrique « Relations investisseurs » ;
- Communiqué de mise à disposition du rapport sur la gouvernance mise en ligne sur le site internet de l'AMF.

Objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel de Guy Degrenne, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :
- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de la société et du groupe, des risques d'erreurs et de fraudes.

Environnement de contrôle

Le Contrôle Interne du groupe repose sur :

- Une organisation générale fondée sur la dualité entre les directions opérationnelles, d'une part, et les directions fonctionnelles, d'autre part, ces dernières exerçant un rôle de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Il s'agit de :
  - La Direction Générale,
  - La Direction Financière,
  - La Direction Juridique,
  - La Direction des Systèmes d'Information,
  - La Direction des Ressources Humaines,
  - La Direction de la Qualité (certification ISO 9001),
  - Le Comité d'Audit.
- Des organes sociaux de contrôle spécifiques et indépendants, en l'occurrence le Comité d'Audit.
- Des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches qui se traduisent dans les procédures, circuits d'approbation et outils de la société et du groupe.

Activité de contrôle exercée par la Direction Générale

La Direction Générale communique et/ou justifie au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit :
- Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de Guy Degrenne, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- Les principales options comptables retenues, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- Les changements de principes et méthodes comptables, après consultation des Commissaires aux Comptes ;
- La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, à chaque arrêté de comptes publiés ;
- L'existence d'un contrôle de gestion dont les données sont systématiquement rapprochées de l'information financière publiée.

Les Commissaires aux comptes, dans ce contexte, communiquent au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit, leur assurance d'accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des filiales consolidées.

Activité de contrôle exercée par la Direction Financière

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :
- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Dans l'analyse du dispositif du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :
- Type 1 : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de

l'exercice clos le 31 mars 2014 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.

- Type 2 : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 : Siam Tableware, Alföld Porcelan.
- Type 3 : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 : Guy Degrenne Belgium.

Activité de contrôle exercée par la Comptabilité

Les objectifs des Services Comptables sont les suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.

Ces responsabilités sont assurées par :

- Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :
  - La définition du référentiel comptable groupe,
  - Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
  - La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
  - La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences,
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA,
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alföld et Siam.

Activité de contrôle exercée par la Trésorerie et financement

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

Activité de contrôle exercée par le Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion a pour objectifs :

- De mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base ;
- D'établir la planification ainsi que les budgets annuels.

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

Activité de contrôle exercée par la Consolidation

Le service consolidation a pour objectifs de :

- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;
- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- L'activité consolidation est assurée conjointement par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable et Trésorerie Groupe.

La fonction comptable et financière a accès aux informations nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe.

Les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes sont identifiés.

Communication financière

Le Directeur Administratif & Financier Groupe et le seul habilité à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les

investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

Les membres du Directoire, du Conseil de Surveillance, ainsi que les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes, ainsi que toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution de la stratégie du groupe, ou un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le groupe, ou encore les personnes qui ont des liens personnels étroits avec l'une des deux catégories précitées, respectent les mesures de prévention des manquements d'initiés.

Guy Degrenne publie et met à jour sur son site internet (www.guydegrenne.fr), et la tient à la disposition de l'AMF, la liste des personnes travaillant en son sein et ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement, ainsi que des tiers agissant en son nom ou pour son compte, ayant accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société et le groupe.

Seules les personnes dont la liste est publiée sur le site internet du groupe (cf. ci-dessus), ont accès à des informations privilégiées, en tout ou partie, en fonction de leurs responsabilités au sein du groupe.

L'ensemble des personnes concernées par ses obligations ont fait l'objet d'une information spécifique quant à ces obligations.

Conformément aux Recommandations AMF n° 2010-07, un déontologue (fonction assumée par le Responsable Juridique Groupe) donne un avis préalablement à toute transaction sur les titres de la société, qui lui est communiquée préalablement à sa réalisation, par une personne figurant sur la liste des initiés. Il n'existe pas d'obligation de consultation du déontologue. Elle demeure facultative. En outre, le déontologue définit et communique auprès des personnes figurant sur la liste des initiés, les fenêtres négatives d'intervention sur les titres de la société.

Activité de contrôle exercé par le Système d'information

Les procédures et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information financière et comptable font l'objet d'adaptation pour évoluer avec les besoins de la société.

Les données sont sauvegardées de manière périodique. Les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptable et financiers sont respectées.

Activité de contrôle exercée par la Direction Juridique

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure le Directoire et le Conseil de Surveillance du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

Activité de contrôle exercée par la Direction Qualité – Certification ISO 9001

Ce service a pour objet d'établir les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures, des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, …).
Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En avril 2013, les résultats satisfaisants de l'audit Qualité externe FAQ ont permis de reconduire la certification de la société jusqu'en 2014.

Activité de contrôle exercée par le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres du Conseil de Surveillance.

A l'occasion de la présentation, par la direction générale, des comptes consolidés annuels et intermédiaires, le Comité d'Audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information financière.

En outre, à l'occasion des arrêtés de comptes précités, les commissaires aux comptes présentent :

- Leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations

utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Le Comité d'Audit examine les principaux éléments ayant un impact sur l'approche d'audit (périmètre de consolidation, options comptables, nouvelles normes appliquées, opérations importantes), et les risques significatifs relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, identifiées par les commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit examine avec les commissaires aux comptes, les risques pesant sur leur indépendance. Ces derniers lui communiquent chaque année :
- Une déclaration d'indépendance ;
- Le montant global des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par Guy Degrenne S.A., au titre des missions qui ne sont pas directement liées à la mission des commissaires aux comptes ;
- Une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Dans ses relations avec l'entreprise, le Comité d'Audit entend, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et intermédiaires, la direction générale ainsi que le responsable administratif et financier, le secrétaire général, et, le cas échéant, le responsable du contrôle de gestion. En outre, le Comité d'Audit est destinataire, dans un délai raisonnable, de documents lui permettant de mener à bien sa mission, remis par la société (comptes consolidés, annexe aux comptes consolidés, options comptables, transactions significatives, tests de perte de valeur, litiges, engagements hors bilan).

Le Comité d'Audit remet au Conseil de Surveillance son rapport de synthèse des travaux réalisés, à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Description des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :
- Procédure de contrôle de gestion et reporting ;
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière ;
- Procédures support.

A. Procédure de contrôle de gestion

a. Documents de reporting

Budget annuel. Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par le Directoire au mois de novembre de chaque année.

Contrôle budgétaire mensuel. Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.

Tableaux de bord mensuels. Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'au Directoire vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

b. Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

c. Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

B. Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

a. Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

b. Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêté de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes

sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêtés semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

c. Prévisions de résultat et de trésorerie

Le groupe dispose d'outils de modélisation des résultats et des prévisions de trésorerie élaborés, qui ont fait l'objet d'un audit approfondi réalisé par le cabinet Ernst & Young au cours de l'exercice 2008-2009, puis mis à jour au cours de l'exercice 2012-2013 par le cabinet Eight Advisory.

d. Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :
- Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,
- Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées.

Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

C. Procédures des activités de support

a. Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;

Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;

Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions précontentieuses ou contentieuses.

Activité de contrôle exercée par la Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois, des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

Principales mises en œuvre du contrôle interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014

Respect des normes

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du groupe Guy Degrenne, les collaborateurs font systématiquement remonter, pour traitement, l'ensemble des éventuelles pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne au groupe, ou contraires aux lois et règlements applicables dans les pays des différentes implantations du groupe.

Cependant, les actions d'audit ponctuelles menées par la société ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales et participations.

La Direction Juridique a mis en place un audit semestriel des opérations « corporate » (secrétariat juridique) pour les filiales de type 2. L'objectif est de s'assurer, par le respect des dispositions légales et réglementaires locales des droits de l'actionnaire majoritaire (Guy Degrenne S.A.) sont respectés et que les principes de gouvernance d'entreprise édictés par les statuts sont effectivement respectés.

A. Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière.

L'action ainsi menée par le Directoire conduit à une meilleure information du Conseil de Surveillance ainsi qu'à une meilleure information des actionnaires et du marché.

B. Gestion des Risques

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière, le Groupe Guy Degrenne gère les risques auquel le groupe est potentiellement exposé avec un groupe pluridisciplinaire de travail composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :
- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :
- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;

- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la réallocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Les objectifs de la politique de gestion des risques sont :
- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La politique de gestion des risques concentre les ressources de Guy Degrenne et son organisation dédiée au tour de :
- L'analyse des risques : examen des conséquences potentielles des principaux risques et de leur occurrence possible ;
- Traitement des risques : choix des plans d'actions les plus adaptés à Guy Degrenne, en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque ;
- La prise en considération des expériences passées en matière de risques ;
- L'information de la direction générale du groupe sur les caractéristiques des principaux risques et de mesures de traitement mises en œuvre ;
- L'information régulière du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit sur les principaux risques et les mesures mises en œuvre pour les traiter.

Le dispositif de gestion des risques mis en œuvre du sein du groupe Guy Degrenne ne peut garantir de manière absolue la réalisation des objectifs visés ci-dessus.

Pour plus d'information sur les risques, se reporter à la Section 3 du Rapport de Gestion.

C. Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014

L'attention du service a porté en priorité sur :
- Le recrutement d'un collaborateur en tant que Contrôleur Interne, par évolution interne, sans recrutement externe ;
- La réécriture de l'ensemble de la procédure « Vente », en ce compris le programme d'amélioration, au sein du système AX (entité Distribution Guy Degrenne) ;
- L'intégration et la structuration des flux d'informations entre le Groupe-France et les filiales hongroises et thaïlandaises (stocks et chiffre d'affaires) ;
- La mise en place et le mécanisme de suivi de la mise en place des flux de réapprovisionnement des points de vente ;
- La mise en place d'un inventaire tournant au titre de la plateforme logistique centrale de Vire ;
- L'analyse des flux d'information destinés à permettre le passage de Cegid Retail vers AX Retail, ainsi que le déploiement du module AX-intersociété, dans la continuité du déploiement de l'ERP ;
- Le contrôle interne sur les prix de cession intra-groupe, les contrats d'assurance des filiales étrangères ;
- L'harmonisation des systèmes de tarification entre divisions commerciales au sein du groupe ;
- L'intégration des données logistiques gérées dans l'application Reflex, au sein de l'outil Business Object, pour poursuivre le suivi des indicateurs d'activité de la plateforme logistique ;
- Contrôle des filiales étrangères : la Direction Administrative & Financière Groupe a poursuivi ses opérations de contrôle renforcé sur ses filiales hongroise, thaïlandaise et américaine.
- Système et Réseaux : en matière de sécurité des systèmes, les procédures de contrôle de gestion du parc machines utilisateurs et des conditions d'accès et d'utilisation du réseau, ont été mises jour.

Pour chacun des processus, un référentiel est élaboré et revu régulièrement, présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Afin de maintenir à une base stable et homogène de contrôle, le service a travaille sur les composantes suivantes du contrôle interne, dans le cadre du référentiel COSO :
- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées ;
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives en particulier à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle continuera de favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans un environnement économique défavorable, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles, au cours de l'exercice 2014-15.

3.4.2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La gouvernance

Les principes de gouvernance qui régissent la société et le groupe, sont établis conformément aux recommandations du Code de gouvernance AFEP-MEDEF d'avril 2010, révisé en juin 2013.
Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédent l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre le Directoire et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

Les modalités de publication des informations visées à l'article L. 225-100-3 sont les suivantes :

- Publication sur le site internet www.guydegrenne.fr à la rubrique « Relations investisseurs » ;
- Communiqué de mise à disposition du rapport sur la gouvernance mise en ligne sur le site internet de l'AMF.

Le cadre statutaire

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

Rappel des règles de composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du directoire. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, y compris les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties à ces derniers.

Autorisations préalables du Conseil de Surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

L'autorisation du Conseil de Surveillance doit être sollicitée, le cas échéant, par le Directoire pour les opérations suivantes:

- Donner caution, aval ou garantie de la Société, pour une période d'une année, pour un montant unitaire supérieur à 1.500.000 euros et cumulé annuel supérieur à 1.500.000 euros.
- Céder des immeubles par nature de la Société pour un montant supérieur à 1.500.000 euros.
- céder totalement ou partiellement, toutes participations de la Société pour un montant par opération supérieur à 1.500.000 euros.
- Procéder à la constitution de sûretés de toutes natures supérieures à 1.500.000 euros.
- Prendre une participation supérieure à 1.500.000 euros (par opération).
- Engager tout investissement, réaliser toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements soumis par le Directoire au Conseil de Surveillance au cours du quatrième trimestre de chaque exercice social, pour approbation, investissements ventilés par postes principaux au titre de l'exercice social à venir.

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle porte non seulement sur la régularité des comptes, comme sur le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Le pouvoir de contrôle du Conseil de Surveillance ne s'étend pas aux filiales de la société Guy Degrenne S.A.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a adopté un règlement intérieur et un code de déontologie lors de sa séance du 1er juillet 2013.

Comités d'audit

Deux comités permanents ont été créés au sein du Conseil de Surveillance, dont le renouvellement est annuel. Il s'agit du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les deux comités sont chargés d'étudier les questions que le président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance soumet pour avis à leur examen.
Chaque comité est composé de deux membres au moins du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée qui vient à expiration à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes de l'exercice de nomination. Un membre d'un comité ad hoc peut être membre et/ou président des autres comités ad hoc.

L'ensemble des membres du Comité d'Audit est composé de membres du Conseil de Surveillance. Aucun des membres du Comité d'Audit n'exercent aucune fonction au sein de la direction de la société Guy Degrenne S.A., ni au sein d'aucune des sociétés qu'elle contrôle. Le Président du Comité d'Audit est membre du Conseil de Surveillance indépendant.

Compétences : les compétences requises des membres du Comité d'Audit sont (i) des compétences minimales en matière financière et comptable et (ii) une expérience acquise en tant que dirigeant d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou directeur administratif et financier au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou de responsable de gestion de participations financières au sein de fonds d'investissement, ou d'auditeur confirmé au sein d'un cabinet d'audit.

Missions :
- Assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Examiner toute question de nature financière, comptable ou relative au contrôle interne, permettant d'apporter au Conseil de Surveillance des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions ;
- Assurer la suivi du contrôle légal des comptes annuels, et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Assurer le respect de l'indépendance des commissaires aux comptes ;

- Examiner les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et d'une information dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Règlement Intérieur : il n'existe pas de règlement intérieur applicable au Comité d'Audit à la date de clôture des comptes au 31 mars 2014.

Le Comité d'Audit agit sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil de Surveillance.

Comité des Rémunérations

Missions : Proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations du ou des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur retraite, examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance relative aux rémunérations du ou des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 7 juillet 2009 a approuvé la modification des missions du comité des rémunérations, y intégrant désormais le recrutement et les nominations des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est aussi consulté sur les recrutements stratégiques au sein du Comité de Direction, le cas échéant, sur lesquels le Directoire estime que l'avis du comité est utile et nécessaire.

Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2014

Christian Haas – Membre et Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Christian HAAS a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

COMIR, représentée par Charles Baur – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de COMIR représentée par Charles BAUR a été acté lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2008.

Philippe Choppin de Janvry – A été coopté Vice-président lors de la séance du Conseil de Surveillance du 1er juillet 2013. Sa cooptation a été présentée et validée à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 septembre 2013.
Philippe Choppin de Janvry est administrateur indépendant.

Jean-Claude LAMBERT. Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Jean-Claude Lambert a été acté lors de l'Assemblée Générale du 6 septembre 2012. Jean-Claude LAMBERT est administrateur indépendant.

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de SOPARCIF représentée par Jean-David Haas a été acté lors de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2011.

Est considéré comme indépendant, tout membre du Conseil de Surveillance qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Dans ces conditions, les membres du Conseil de Surveillance indépendants ne sont pas et/ou n'ont pas été :

- Salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la société Guy Degrenne S.A. ou d'une société du groupe Guy Degrenne, et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- Clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- Actionnaires de référence de la société Guy Degrenne S.A.
- Liés familialement de manière proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Eté auditeur de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne au cours des trois dernières exercices.

Composition du Comité d'Audit

Membres : Philippe Choppin de Janvry (Président), SOPARCIF (membre) et Christian Haas (membre).

Composition du Comité des Rémunérations

Membres : Jean Claude Lambert (Président) et Christian Haas (membre).

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

- *Délai préalable habituel de mise à disposition des documents.* Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.
- *Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance avant les réunions du Conseil.* L'information communiquée aux membres du Conseil de Surveillance s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, sous forme de rapport du Directoire, etc.…
- *Confidentialité des informations.* Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées, sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise présents au Conseil du Surveillance.

Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Aucune réunion du conseil ne s'est tenue avant le 31 mars 2014 sur l'évaluation des travaux du conseil. Cette réunion s'est tenue post clôture.

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2013-14

.Date	Ordre du Jour	Membres présents ou représentés	Taux de présence
03/04/2013	Point à date sur l'activité et les besoins de financement du groupe Point sur l'activité Convention réglementées	6	86%
01/07/2013	Examen des comptes annuels au 31 mars 2013 et des rapports du directoire, du comité d'audit des commissaires aux comptes et du conseil Préparation de l'assemblée générale des actionnaires Point sur l'activité du 1er trimestre de l'exercice 2013-2014 Point sur le financement du groupe Présentation de la mission confiée à SORGEM	5	71%
04/09/2013	Point à date sur l'activité et les besoins de financement du groupe Point à date sur la recherche de restructuration des financements Opération de communication de fin d'année Renouvellement des mandats du Directoire Fixation de la rémunération variable du Directoire Conventions réglementées	5	71%
29/11/2013	Point à date sur l'activité et les besoins de financement du groupe Point à date sur la recherche de restructuration du financement Examen des comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2013 par le Directoire Approbation de la proposition d'utilisation des délégations au Directoire approuvés par l'Assemblée Générale	5	71%

Réunions du Comité d'Audit au cours de l'exercice écoulé

Nombre de réunions	Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait)
3	Comptes annuels et intermédiaires Financement du groupe Contrôle interne et gestion des risques Budget

Réunion du Comité des rémunérations

Le Comité des Rémunération s'est réuni le 4 septembre 2013 afin de statuer sur le montant de la rémunération variable des membres du Directoire.

Principes de rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est définie et versée conformément aux principales AFEP-MEDEF d'avril 2010, révisé en juin 2013.

La rémunération des membres du Directoire est définie par le Comité des Rémunérations. Les membres du Directoire non Président ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social. Le Président du Directoire ne dispose d'aucun contrat de travail et est exclusivement rémunéré au titre de son mandat social de Président.

Les rémunérations salariées sont définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations est par ailleurs conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il fait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations a défini une rémunération variable annuelle en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitent exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau l'attribution est défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartiennent aux catégories d'attributaires.

Le Comité des Rémunérations a aussi défini une rémunération variable annuelle et une rémunération variable différée (triannuelle) à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, mais en aucun cas sous la forme d'une indemnité de départ. Aucun des membres du Directoire n'est ainsi bénéficiaire d'une indemnité de départ, quelle qu'en soit la forme. Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre le Directoire et le Comité des Rémunérations. Compte tenu de ce que le groupe est en phase de retournement, aucun critère figé n'a été défini pour l'allocation de tout ou partie de ces rémunérations variables, qui sont fixées sur la base de l'appréciation souveraine, par le comité des rémunérations, des performances du Directoire. Sont à minima pris en considération, pour l'allocation de ces rémunérations variables, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, du résultat consolidé et du cash-flow généré par le groupe.

Les membres du Directoire sont aussi bénéficiaires d'une retraite complémentaire.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Directoire, se reporter à la au paragraphe 5.18.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Principes de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-président est fixée par le Conseil.

La part individuelle versée à chaque administrateur est fonction de l'assiduité aux conseils qui se sont tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil aux comités des rémunérations ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, fait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, se reporter au paragraphe 5.18.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Guy Degrenne S.A.

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guy Degrenne S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.
Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 24 juillet 2014	Colombelles, le 24 juillet 2014
KPMG Audit	PTBG & Associés
Département de KPMG S.A.	
Associé	*Associé*

3.5. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

3.5.1. Responsables du contrôle des comptes

PTBG
Représentée par Mathias PELLETIER
Campus Efficience
1, rue du Bocage
14460 Colombelles
Début de mandat : 4 septembre 2013
Fin de mandat : assemblée des actionnaires destinée à se prononcer sur les comptes clos le 31 mars 2019

KPMG Audit
Représentée par Jean-Marc DISCOURS
1, cour Valmy
92923 Paris La défense

Début de mandat : 4 septembre 2013
Fin de mandat : assemblée des actionnaires destinée à se prononcer sur les comptes clos le 31 mars 2019

3.5.2. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes sont détaillés du paragraphe 5.20 de l'annexe consolidée.

4. Renseignements concernant la société et son capital

4.1. Actionnariat 77

4.1.1.. Capital social au 31 mars 2014 77
4.1.2.. Capital potentiel 77
4.1.3.. Nombre total de droits de vote 77
4.1.4.. Nantissement, garanties, sûretés prises sur le capital 77
4.1.5.. Actionnariat du groupe 78
4.1.6.. Capital détenu par les mandataires sociaux dirigeants du groupe 78
4.1.7.. Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote actuellement ou potentiellement 78
4.1.8.. Capital et droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance 79
4.1.9.. Capital détenu par les salariés du groupe 79
4.1.10. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes qui y sont étroitement liées soumises aux obligations de déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne 79
4.1.11. Accord dont la mise en œuvre peut entraîner un changement de contrôle 79

4.2. Bourse 80

4.2.1.. Marché du titre 80
4.2.2.. Dividendes 80
4.2.3.. Cours de bourse 80
4.2.4.. Programme de rachat d'actions 80

4.3. Généralités sur le capital 82

4.3.1.. Renseignements généraux 82
4.3.2.. Autres titres donnant accès au capital 83

4.4. Généralités sur la société 84

4.4.1.. Renseignements à caractère général 84
4.4.2.. Les statuts de la société 84

4.1. ACTIONNARIAT

4.1.1. Capital social au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le capital social s'élève à 899 040,80 euros, divisé en 8 990 408 actions de 0.10 euros de nominal chacune.
Dans sa résolution 10, l'Assemblée Générale du 4 septembre 2013 a donné tous pouvoirs au Directoire afin de :

- Réduire le capital social par incorporation des pertes antérieures, de 16 109 912,97 € ramenant le capital social à 19 851 719,03 €, ceci ayant pour conséquence de réduire le capital par voie de diminution de la valeur nominale la faisant passer de 4 € à 2,21 €

Sous sa résolution 11, l'Assemblée Générale du 4 septembre a donné tous pouvoirs au Directoire afin de :

- Réduire le capital social de 18 952 678,23 € par voie de diminution de la valeur nominale qui passe ainsi de 2,21 € à 0,10 €
- Affecter la somme de 18 952 678,23 € au compte de « prime d'émission »

Le Directoire a mis en œuvre ces résolutions. Dans ces conditions, l'évolution du capital social est la suivante :

	en €	Nombre d'actions	Nominal
31 mars 2012	**15 808 224**	**3 952 056**	**4.00**
impact remboursement ORA	20 153 408	5 038 352	4.00
31 mars 2013	**35 961 632**	**8 990 408**	**4.00**
impact résolution 10	<16 109 912,97>		2.21
impact résolution 11	<18 952 678,23>		0.10
31 mars 2014	**899 040.80**	**8 990 408**	**0.10**

Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

La mise en œuvre du protocole d'accord en date du 4 juillet 2014 entrainerait une modification substantielle du capital. Le détail de ce protocole et de ses conséquences est décrit au 2.3.1.1.

4.1.2 Capital potentiel

Il n'existe aucun autre instrument financier constitutif d'un capital potentiel à terme.

4.1.3. Nombre total de droits de vote

Au 31 mars 2014, le nombre total de droits de vote est de 8 990 408.
Il n'existe plus de droits de vote doubles depuis la décision de leur suppression par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2010 (douzième résolution).

4.1.4. Nantissement, garanties, sûretés prises sur le capital

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement et aucune garantie ni sûreté pris sur les actions composant le capital de la société Guy Degrenne S.A

4.1.5. Actionnariat du groupe

	Au 30 juin 2014			Au 30 juin 2013			Au 30 juin 2012		
	Total Actions	% du capital	% DDV	Total Actions	% du capital	% DDV	Total Actions	% du capital	%DDV
Comir	3 158 244	35,13%	35,13%	3 159 012	35,14%	35,22%	1 538 242	38,92%	39,02%
Soparcif et Christian Haas	2 366 024	26,32%	26,32%	2 365 928	26,32%	26,38%	141 732	3,59%	3,60%
Moussefork b.v.	1 392 200	15,49%	15,49%	1 392 200	15,49%	15,52%	748 140	18,93%	18,98%
Compagnie du Bois Sauvage	745 985	8,30%	8,30%	731 985	8,14%	8,16%	365 609	9,25%	9,28%
Berndorf AG	198 269	2,21%	2,21%	198 269	2,21%	2,21%	198 269	5,02%	5,03%
Titres auto-détenus	23 015	0,26%		20 879	0,23%		18 050	0,46%	
Public	1 106 671	12,31%	12,31%	1 122 135	12,48%	12,51%	942 014	23,84%	24,09%
TOTAL	**8 990 408**	**100,00%**	**100,00%**	**8 990 408**	**100,00%**	**100,00%**	**3952056**	100,00%	**100,00%**

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Le nombre d'actions et de droits de vote est strictement identique.

Les titres détenus par le groupe font l'objet de compléments d'information au 4.2.4.

4.1.6. Capital détenu par les mandataires sociaux dirigeants du groupe

	Actions
Stéphane ZANCHET	23 766
Thierry VILLOTTE	182 220

4.1.7. Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote actuellement ou potentiellement

Actionnaires	**Total Actions**		**Total DDV**
	Nombre	**%**	**%**
Comir	3 158 244	35,13%	35,13%
Soparcif	2 366 024	26,32%	26,32%
Moussefork b.v.	1 392 200	15,49%	15,49%
Compagnie du Bois Sauvage	745 985	8,30%	8,30%
Autres actionnaires	1 327 955	14,77%	14,77%
Total	**8 990 408**	**100,00%**	**100,00%**

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Le nombre d'actions et de droits de vote est strictement identique.

La société Soparcif SAS est une société d'investissement de Monsieur Christian Haas et sa famille. La société Soparcif, présidée et contrôlée par Monsieur Christian Haas, détient 2 366 024 actions Guy Degrenne représentant 26,32% du capital et 26,32% des droits de vote de la société.

La société Comir SAS est détenue à 100% par La Senlisienne de Portefeuille SA. La société La Senlisienne de Portefeuille est une société d'investissement de Monsieur Charles Baur et sa famille. Monsieur Charles Baur est président du Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille et Monsieur Christian Haas en est Directeur Général. Monsieur Christian Haas ne détient aucune action de La Senlisienne de Portefeuille.
Les sociétés Comir et Soparcif ont déclaré agir indépendamment l'une de l'autre vis-à-vis de la société Guy Degrenne :

- Comir est représentée au Conseil de surveillance de Guy Degrenne par son Président Monsieur Charles Baur ;
- Il est prévu dans les statuts de Comir que toutes les décisions de Comir concernant sa participation dans Guy Degrenne sont prises par son Président, Monsieur Charles Baur, sous le contrôle direct et exclusif du Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille ;
- Au niveau de La Senlisienne de Portefeuille, les décisions concernant la participation de Comir dans Guy Degrenne sont prises exclusivement par le Conseil de surveillance de La Senlisienne de Portefeuille auquel Monsieur Christian Haas, Directeur Général de La Senlisienne de Portefeuille, n'a pas voix délibérative par construction de la loi.

Il est indiqué qu'il n'existe, à la connaissance de la société, aucune autre personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, immédiatement ou à terme, exerce ou peut exercer un contrôle sur Guy Degrenne.
Il est indiqué que Guy Degrenne ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises. L'accord signé le 4 juillet 2014, décrit au 2.3.1.1

entraînera un changement majeur de l'actionnariat lorsqu'il aura été mis en œuvre.

4.1.8. Capital et droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance

Actionnaires	Total actions		Total DDV
Membres du Conseil de Surveillance	**Nombre**	**%**	**%**
M. Christian HAAS, Président (1)	100	0.001%	0.001%
SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS	2 366 024	26.317%	26.317%
COMIR, représentée par Charles BAUR	3 158 244	35.129%	35.129%
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	932	0.010%	0.010%
Jean-Claude LAMBERT	600	0.007%	0.007%

(1) Actions prêtées par Soparcif

Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Le nombre d'actions et de droits de vote est strictement identique.

4.1.9. Capital détenu par les salariés du groupe

A la connaissance de la société, au 31 mars 2014, les salariés du groupe (hors les membres du Directoire) détenaient 0,02% du capital et des droits de vote inscrits au nominatif.

4.1.10. Liste des dirigeants, des personnes assimilées et des personnes qui y sont étroitement liées soumises aux obligations de déclaration d'opération sur les titres Guy Degrenne

4.1.10.1. Mandataires sociaux

Conseil de Surveillance

Christian HAAS – *Président du Conseil de Surveillance*

COMIR, représentée par Charles BAUR – *Membre du Conseil de Surveillance*

Philippe CHOPPIN DE JANVRY – *Membre et Vice président du Conseil de Surveillance*

Jean-Claude LAMBERT – *Membre du Conseil de Surveillance*

SOPARCIF, représentée par Jean-David HAAS – *Membre du Conseil de Surveillance*

Directoire

Thierry VILLOTTE – *Membre et Président du Directoire*

Stéphane ZANCHET – *Membre du Directoire*

4.1.10.2. Personnes assimilées

Stéphane de BERGEN – *Directeur Marketing*

Franck CHESNEL – *Responsable Administratif & Financier*

Sébastien DESCAMPS – *Directeur Business Development Industrie*

Bénédicte GUILLO – *Directrice des Achats*

Eric LE PORT – *DRH*

Céline MALGRAS – *Responsable digitalisation des activités*

Tinneke PRADIER – *Responsable Etudes et Organisation*

Antoine de REMUR – *Directeur Commercial Division CHR France & International*

Philippe RENELLEAU – *Directeur Industriel Vire*

Martial VILLIERE – *Responsable Supply Chain et Service clients*

Samuel LONGUEMARE – *Contrôleur de Gestion*

4.1.11. Accord dont la mise en œuvre peut entraîner un changement de contrôle

L'accord signé le 4 juillet 2014, décrit au 2.3.1.1 entraînera un changement majeur de l'actionnariat lorsqu'il aura été mis en œuvre

4.2. BOURSE

4.2.1. Marché du titre

Les actions sont cotées au compartiment C de l'Eurolist.

Code ISIN : FR0004035061
Mnemo : GUYD

4.2.2. Dividendes

Il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

4.2.3. Cours de bourse

Au 30 Juin 2014 le cours de bourse de l'action Guy Degrenne était de 0.97 euros.

4.2.4. Programme de rachat d'actions

Titres Guy Degrenne détenus par le groupe

	31.03.2014	**31.03.2013**
Contrat AFEI	12 685	10 549
Programme de Rachat	8 830	8 830
Actions acquises dans le cadre de programmes d'octroi de stock options *	1 500	1 500
TOTAL	**23 015**	**20 879**

* Ces actions étaient historiquement destinées à couvrir les plans de stock options octroyés en 2000. Lesdits plans étant caduques, ces actions sont désormais destinées à être cédées sur le marché par l'intermédiaire du prestataire AFEI de Guy Degrenne. Au 31 mars 2014, Guy Degrenne ne détient plus que 1 500 actions.

Programme de rachat AFEI au titre de l'exercice 2013-2014

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2013, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

Un contrat de liquidité a été conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap en conformité avec la Charte AFEI et le Règlement AMF.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

Emetteur : Guy Degrenne S.A.
Titres concernés : actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10%
Pourcentage de rachat maximum envisagé : 9,77 %
Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 12 euros

Objectifs par ordre de priorité décroissante :

- Le rachat dans le cadre d'un contrat de liquidité liant Guy Degrenne à OddoMidcap, prestataire de services d'investissement, agissant dans le respect de la Charte Déontologique AFEI ;
- Le rachat pour des opérations de croissance externe ;
- Le rachat pour des opérations de couverture de plans d'options ou de titres de créances convertibles en actions ;
- La réduction éventuelle du capital social par annulation de tout ou partie des actions ainsi

acquises, afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, en vertu de la résolution n° 8 de l'Assemblée Générale Mixte du 4 septembre 2013.

Cadre juridique

Le programme est mis en œuvre dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et des autorisations de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Guy Degrenne S.A.

Modalités

- *Part maximale de capital à acquérir et montant maximal payable par Guy Degrenne SA.*
  La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est fixée à 10% du capital social à la date du rachat, soit actuellement 899 040 actions, représentant un montant maximal théorique de 10 788 480 Euros.
  La société s'engage en tout état de cause à ne pas dépasser, à tout moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de 10% du capital et veillera à ne pas affecter la liquidité du titre et s'assurera de maintenir un flottant suffisant en respectant les seuils définis par Euronext Paris S.A.
  Conformément aux dispositions légales, le montant du programme ne pourra pas être supérieur au montant des réserves libres, établies sur la base des comptes arrêtés au 31 mars 2013, jusqu'à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice ouvert le 1er avril 2014.

- *Modalités des rachats*
  Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs. La part du programme réalisé par voie d'utilisation des blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

- *Durée et calendrier du programme de rachat*
  Le présent programme ne pourra être réalisé, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2013, que jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 mars 2014, dans la limite légale de dix-huit mois à compter du 4 septembre 2013.
  L'autorisation donnée au Directoire d'opérer en bourse sur les actions de la société, a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2013.
  L'objectif principal visé par le programme de rachat d'actions de Guy Degrenne est l'animation de cours de bourse, dont la mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions issues du contrat de liquidité conclu entre Guy Degrenne S.A. et Oddo MidCap, garant du respect de la Charte AFEI, d'une part, et conformément aux article 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'au règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, d'autre part.

Statistiques relatives à la mise en œuvre du programme AFEI au cours de l'exercice 2013-2014

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2014: 23 015
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2014 : 22 928,82 euros
Nombre de titres achetés : 32 354
Nombre de titres vendus : 30 218
Cours moyen de la transaction à l'achat : 0,96 euros
Cours moyen de la transaction à la vente : 1,05 euros
Montant cumulé à l'achat : 33 822,39 euros
Montant cumulé à la vente : 31 689,39 euros
Pourcentage détenu à la date du 31 mars 2014 : 0,26%
Prix d'achat maximum unitaire autorisé : 12

4.3. GENERALITES SUR LE CAPITAL

4.3.1. Renseignements généraux

4.3.1.1. Capital

Le capital social s'élève à 899 040,80 euros, constitué de 8 990 408 actions de 0.10 euro de nominal.

4.3.1.2. Autorisations d'augmenter le capital

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toute manière autorisées par la loi (L. 2252-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce)

Conformément à la loi, les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation qui en a été faite sont les suivantes:

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 mars 2014
Délégation de compétence à donner au Directoire pour procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	12ème résolution	04/09/2013	26 mois	30M€	Décision du directoire	néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	13ème résolution	04/09/2013	26 mois	30M€	Décision du directoire	néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour procéder à une augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'atttribution de titres de créances	14ème résolution	04/09/2013	18 mois	2M€	Décision du Directoire	néant
Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter de 15% le nombre d'actions à mettre au titre des résolutions 12,13,et 14	15ème résolution	04/09/2013	26 mois	-		néant
Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription au titre des résolutions 12,13 et 14	16ème résolution	04/09/2013	26 mois	35M€		néant

4.3.1.3. Autorisations de rachat et d'annulation d'actions

Conformément à la loi (L. 225-209 et suivants du Code de Commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des rachats d'actions et d'annulation d'actions ainsi que l'utilisation qui en a été faite sont les suivantes :

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 mars 2014
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 12 euros	6ème	04-sept-13	18 mois	10%	néant
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	9ème	04-sept-13	18 mois		néant

4.3.1.4. Emission d'actions au profit d'une catégorie réservée

Nature	N° résolution	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 mars 2014
Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires	17ème résolution	04/09/2013	26 mois	2% du capital maximum		néant
Délégation de compétence à donner au Directoire pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées à des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	15ème résolution	06/09/2012	26 mois	2% du capital au jour de la mise en œuvre	Au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission	néant

4.3.2. Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre instrument financier constitutif d'un capital potentiel à terme.

4.4. GENERALITES SUR LA SOCIETE

4.4.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale et siège social
Dénomination sociale : Guy Degrenne SA
Siège social : rue Guy Degrenne – 14500 Vire – France
Téléphone du siège social : 02 31 66 44 00

Forme sociale de la société : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Date de constitution et durée de vie de la société
La société a été constituée le 1er janvier 2000, pour une durée dont le terme est fixé au 4 décembre 2094.

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

L'émetteur est inscrit au RCS de Caen sous le numéro 342 100 120.

Législation applicable : société anonyme soumise à la législation française

Code APE : 2571Z

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :
Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

Exercice social : l'exercice social dure 12 mois. Il commence le 1er avril et s'achève le 31 mars.

4.4.2. Les statuts de la société

Objet social (article 2 des statuts)
La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :
- La conception, la fabrication, l'achat, le conditionnement, la distribution et la commercialisation de tous articles pour la table et pour la maison et notamment, des articles en acier inoxydable, en métal argenté, en matière plastique et en porcelaine et plus généralement de tous produits connexes ou complémentaires tels que verrerie, articles de textiles et de décoration, produits d'épicerie fine, livres et publications en relation avec ces articles et produits; ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession ou la concession de tous procédés, brevets, modèles, marques ou tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle concernant ces activités,

- La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes entreprises, sociétés et opérations commerciales et industrielles, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- Toutes prestations de services relatives à la création, l'organisation, le développement, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de ses sociétés filiales ou ses participations et d'une façon générale, l'animation du groupe ainsi constitué,

- Toutes opérations de financement, de crédit, de gestion de trésorerie, de prêts et d'avances financières avec ses sociétés filiales,
- Et, généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Directoire et Conseil de Surveillance – Stipulations statutaires
Directoire
Composition du Directoire (extrait de l'article 13 des statuts)
- La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance. Le nombre peut être porté à sept, si les actions, si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.
- Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la Société. Si un membre du conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Organisation et fonctionnement du Directoire (extrait de l'article 15 des statuts)
- Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de « Président ». Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'éxige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.
- Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Lorsque le Directoire n'est composé que de deux membres, ceux-ci doivent être tous les deux présents. Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

- Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président du Directoire.
- Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

Pouvoirs et obligations du Directoire (extrait de l'article 16 des statuts)

- Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance (extrait de l'article 17 des statuts)

- Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de quatorze membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

- Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire de 100 actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance (extrait de l'article 18 des statuts)

- Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Les pouvoirs du Vice-président s'exercent en cas d'impossibilité ou de carence du Président et dans les mêmes conditions.

- Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Toutefois, le Conseil de surveillance pourra prévoir que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la loi, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

- Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumettent pour avis à leur examen.

Commissaires aux comptes (extrait de l'article 22 des statuts)

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Les commissaires sont nommés pour six exercices. Ils sont rééligibles.

Ils ont droit à une rémunération fixée suivant les modalités réglementaires en vigueur.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Forme des actions (extrait de l'article 9 des statuts

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L. 228-1 et 228-2 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Transmission des actions (extrait de l'article 10 des statuts)
La transmission des actions, quelque soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Les dispositions du présent article sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la Société.
Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 11 des statuts)
- Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.
La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 36 des statuts)
Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.
Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.
Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.
Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Déclaration de franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 32 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par les articles L 233-7 et 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la société et/ou des droits de vote est également tenu d'informer immédiatement la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital de la société et au plus un 20ème du capital de la société, cette demande devant être consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Assemblées Générales (extrait des articles 24, 25, 26, 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire, par le Conseil de Surveillance ou par les commissaires aux comptes, ou encore par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.
Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
Lorsqu'une assemblée générale est convoquée par le Directoire, ce dernier soumet préalablement l'ordre du jour et le projet des résolutions au Conseil de surveillance et inversement, en cas de convocation par le Conseil de surveillance.
Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. L'enregistrement

comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte doit être accompli au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-président du Conseil de surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Comptes et Rapports

5.1. Comptes consolidés et Annexes au 31 mars 2014 89

5.2. Comptes sociaux du groupe Guy Degrenne SA et Annexes au 31 mars 2014 146

5.3. Résultats des cinq derniers exercices de Guy Degrenne S.A. 173

5.4. Rapports des commissaires aux comptes 174

5.4.1... Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 174
5.4.2... Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 176
5.4.3... Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés 178

Afin d'assurer la cohérence des références incluses dans les rapports des commissaires aux comptes sur les annexes des comptes consolidés et des comptes sociaux, la numérotation des titres de l'annexe aux comptes consolidés, ainsi que la numérotation des titres de l'annexe aux comptes sociaux seront respectivement reprises dans les parties 5.1 « Comptes consolidés et Annexes au 31 mars 2014 » et 5.2 « Comptes sociaux du groupe Guy Degrenne SA et Annexes au 31 mars 2014 », dudit document.

5.1. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 MARS 2014

Afin d'assurer la cohérence des références incluses dans les rapports des commissaires aux comptes sur l'annexe des comptes consolidés, la numérotation des titres de l'annexe aux comptes consolidés sera reprise dans la partie 5.1 dudit document.

1 Etats financiers

1.1 BILAN

1.1.1 Actif

en k€	Cf. §	31 mars 2014	31 mars 2013
	ACTIF NON COURANT	**49 449**	**50 037**
Goodwill	5.2.2	**2 341**	**2 341**
Immobilisations incorporelles	5.2.2	**35 015**	**35 171**
Immobilisations corporelles	5.2.3	**9 375**	**10 062**
Actifs financiers	5.2.4	**635**	**604**
Titres mis en équivalence	5.2.5	**511**	**510**
Autres actifs non courants	5.6.2	**1 389**	**1 139**
Impôts différés - Actif	5.10.2	**183**	**209**
	ACTIF COURANT	**35 361**	**38 520**
Stocks	5.6.1	**19 537**	**21 305**
Créances commerciales	5.6.2	**11 169**	**11 932**
Autres actifs courants	5.6.2	**3 501**	**3 877**
Actifs d'impôts exigibles courants	5.6.2	**0**	**0**
Trésorerie et équivalents	5.5	**1 148**	**1 303**
Instruments financiers Actif	5.5.1. & s.	**6**	**103**
	TOTAL ACTIF	**84 810**	**88 556**

1.1.2. Total passifs et capitaux propres

en k€	Cf §	31 mars 2014	31 mars 2013
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		***33 551***	***38 645***
Capital social	5.3	***899***	***35 962***
Primes de fusion	5.3	***49 366***	***30 414***
Réserves groupe	5.3	***-12 005***	***-24 507***
Résultat part du groupe	5.3	***-4 709***	***-3 223***
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		***1***	***1***
Participations ne donnant pas le contrôle		***1***	***1***
CAPITAUX PROPRES		***33 552***	***38 646***
PASSIFS NON COURANTS		***16 299***	***7 722***
Passifs d'impôts différés	5.10.2	***50***	***71***
Provisions non courantes	5.4	***2 449***	***2 374***
Passifs financiers non courants	5.5.1	***13 800***	***5 204***
Autres passifs non courant	5.5.1 & s.	***0***	***73***
PASSIFS COURANTS		***34 959***	***42 188***
Passifs financiers courants	5.5.1 & s.	***14 597***	***18 933***
Instruments financiers passifs	5.5.1 & s.	***134***	***274***
Provisions courantes	5.4	***287***	***252***
Dettes Commerciales	5.5.1 & s.	***7 351***	***8 603***
Passifs d'impôt exigible courant		***0***	***0***
Autres passifs courants	5.5.1 & s.	***12 590***	***14 127***
TOTAL PASSIFS		***51 258***	***49 911***
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		***84 810***	***88 556***

1.1.3. Compte de résultat

en k€	Cf. §	31 mars 2014	31 mars 2013
Chiffre d'affaires		85 549	86 195
Autres produits de l'activité		371	372
Autres produits opérationnels	5.9	137	1 949
Produits opérationnels		86 056	88 516
Achats de l'exercice		-34 446	-36 405
Variation des stocks et production stockée		-1 531	218
Charges de personnel		-29 883	-29 140
Autres charges d'exploitation		-17 872	-19 076
Impôts et taxes		-1 500	-1 492
Dotations aux dépréciations sur actifs immobilisés	5.2.3	-3 535	-3 548
Dotations aux provisions		-438	-331
Reprises sur provisions		209	182
Autres charges opérationnelles	5.9	-499	-1 145
Charges opérationnelles		-89 496	-90 737
Résultat opérationnel		-3 440	-2 221
Produits financiers	5.8	100	49
Coûts de l'endettement financier brut	5.8	-967	-853
Coût net de l'endettement financier		-868	-803
Autres produits financiers	5.8	1 524	1 059
Autres charges financières (1)	5.8	-1 474	-669
Résultat opérationnel et financier		-4 257	-2 635
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence		40	-50
Impôts sur les résultats	5.10	-491	-538
Résultat net avant résultat activités cédées		-4 709	-3 223
Résultat activités cédées		0	0
Résultat net		-4 709	-3 223
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat part du groupe		-4 709	-3 223
Nombre moyen pondéré d'actions	5.3.5	8 990 408	6 471 232
Nombre d'actions potentielles		0	0
Résultat groupe / action		-0,5238	-0,4981
Résultat groupe dilué / action		-0,5238	-0,4981
Résultat activités poursuivies / action		-0,5238	-0,4981
Résultat activités poursuivies dilué / action		-0,5238	-0,4981

(1) La filiale hongroise a souscrit une dette en euros auprès d'établissements financiers en Hongrie. Conformément à la norme IAS 21, cette dette est convertie par la filiale hongroise en forints, par référence au taux de clôture. L'écart de change résultant de cette réévaluation est inscrite au poste « Autres Produits Financiers » à hauteur de 11 k€, compte tenu d'un taux de change défavorable (1€ = 307.18 HUF) au 31 mars 2014.

Dans le cadre de la consolidation des comptes de la filiale hongroise, les états financiers sont convertis en euros par référence au taux de clôture. L'écart résultant du différentiel de change entre le taux de clôture et le taux à l'ouverture de l'exercice, est inscrit au poste « Ecart de conversion » dans les autres éléments du résultat global. Ainsi, d'un point de vue économique, la charge financière constatée ne résulte pas en une perte de valeur pour les actionnaires, cette charge étant immédiatement compensée par une augmentation des autres éléments du résultat global du même montant.

1.1.4. Etat du résultat net global

en k€	Cf. §	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat net		**- 4 709**	**- 3 223**
Ecart de conversion		**- 457**	**84**
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		**85**	**5**
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestation définies	5.4.2	**- 12**	**- 239**
Impôt		**-**	**-**
Total des autres éléments du résultat global		**- 385**	**- 150**
Résultat global de la période		**- 5 094**	**- 3 373**
Dont Part du Groupe		**- 5 094**	**- 3 373**
Dont Part des intérets minoritaires		**-**	**-**

1.1.5. Tableau de flux de trésorerie

En k€		31 mars 2014		31 mars 2013
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat des sociétés intégrées	-	**4 749**	-	**3 173**
Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions		**3 704**		**3 474**
Retraitement charges calculées écart de conversion Alföld (2)		**11**		**45**
Plus-values de cession	-	**3**	-	**862**
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)	-	**1 036**	-	**516**
Coût de l'endettement Financier Net		**867**		**803**
Charge/Produit d'impôts		**483**		**538**
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Après neutralisation coût de l'endettement financier net et impôts)		**314**		**825**
Impôts versés	-	**494**	-	**532**
Variation du besoin en fonds de roulement	-	**1 605**		**2 531**
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-	**1 785**		**2 823**
Flux de trésorerie liés aux op. d'investissements				
Acquisitions d'immobilisations	-	**3 004**	-	**3 032**
Cessions d'immobilisations		**43**		**1 608**
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.	-	**2 961**	-	**1 423**
Flux de trésorerie liés aux op. de financement				
Variation des dettes financières		**4 335**		**216**
dont variation nette des dettes financières (1)		**4 346**		**261**
dont retraitement charges calculées écart de conversion Alföld (2)	-	**11**	-	**45**
Intérêts financiers nets versés	-	**867**	-	**803**
Variation instruments financiers		**42**	-	**9**
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT		**3 510**	-	**596**
Autres flux de trésorerie				
VARIATION DE TRESORERIE	-	**1 236**		**804**
Trésorerie d'ouverture		**1 303**		**1 197**
Incidences des variations de cours de devises		**1 081**	-	**698**
Trésorerie de clôture		**1 148**		**1 303**
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE *(1)*	-	**1 236**		**804**

.

(1) Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financières ».

(2) Compte tenu des commentaires apportés en pied de compte de résultat sur la dette en euros souscrite par la filiale hongroise auprès d'établissement financiers en Hongrie, la société a souhaité corriger les flux du tableau ci-dessus pour assurer une meilleure lisibilité de la marge brute d'autofinancement et de la variation des dettes bancaires.

1.1.6. Tableau de variation des capitaux propres

en k€	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Résultat global	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 mars 2012 (retraité)	**15 808**	**30 414**	**9 553**	**-10 858**	**-3 445**	**546**	**-2 899**	**42 019**	**1**	**42 019**
Affectation du résultat 2012 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA				-3 445	3 445		3 445			
Résultat consolidé de l'exercice					-3 223		-3 223	-3 223		-3 223
Variation des écarts de conversion						84	84	84		84
Conversion ORA	20 154		-20 154							
Autres										
Actions propres										
Instruments financiers						5	5	5		5
Ecarts actuariels						-239	-239	-239		-239
Situation au 31 mars 2013	**35 962**	**30 414**	**-10 601**	**-14 302**	**-3 223**	**396**	**-2 827**	**38 646**	**1**	**38 646**
Affectation du résultat 2013 conformément aux décisions de l'AGO par GD SA				-3 223	3 223		3 223			
Réduction du capital social	-35 063	18 953	16 110							
Résultat consolidé de l'exercice					-4 709		-4 709	-4 709		-4 709
Variation des écarts de conversion						-457	-457	-457		-457
Conversion ORA										
Autres										
Actions propres										
Instruments financiers						85	85	85		85
Ecarts actuariels						-12	-12	-12		-12
Situation au 31 mars 2014	**899**	**49 367**	**5 509**	**-17 525**	**-4 709**	**11**	**-4 698**	**33 551**	**1**	**33 552**

*Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 5.3.3 ci-après.

2. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2014 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE. Les comptes consolidés au 31 mars 2014 ont été arrêtés une première fois par le Directoire du 11 Juillet 2014 soumis à un examen préalable du Comité d'Audit du 11 juillet 2014 et du Conseil de Surveillance 11 juillet. A la suite des modifications des caractéristiques des BSA, événement survenu après la date d'arrêté des comptes, les comptes consolidés au 31 mars 2014 ont été arrêtés une seconde fois par le Directoire du 20 Août 2014. Le conseil de surveillance a pris acte de ces changements le 28 aout 2014.

2.1. CONTEXTE D'ARRETE DES COMPTES

Le 4 juillet 2014, Guy Degrenne a procédé à la signature d'un accord avec ses principaux créanciers, ses actionnaires Comir et Soparcif, ainsi que la société Diversita. Cet accord est décrit en détail au 5.13.1 (risque de liquidité). Ce protocole comporte deux volets essentiels:

- la restructuration du bilan, par la réalisation d'augmentations de capital et la restructuration de la dette bancaire. La réalisation de ses opérations interviendra après l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra fin septembre 2014;

- les sécurités de financement court terme du groupe entre la date d'arrêté des comptes et la date de réalisation effective de la restructuration du bilan. Ainsi, à ce titre, Comir d'une part et Soparcif d'autre part, ont réalisé une avance de trésorerie de 275 K€ chacune le 27 juin 2014, remboursable après réalisation des augmentations de capital. En outre, dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, Diversita s'est engagé à réalisé une avance sur réalisation de l'augmentation de capital au mois de septembre dans la limite de 1 M€.

Dans ces conditions, le Directoire estime que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2014.

2.2. NOUVELLES NORMES PUBLIEES NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR OU NON APPLIQUEES PAR ANTICIPATION :

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent pas aux comptes clos le 31 mars 2014, ou encore parce que le groupe n'est pas concerné par lesdites normes :

- IFRS 10, états financier consolidé ;
- IFRS 11, partenariat ;
- IFRS 12, informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13, évaluation à la juste valeur ;
- Amendements consécutif à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28
- Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12
- Amendements à IAS 32- Présentation- Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- IFRIC 21 - Taxes

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêté des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

2.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

5.2 Actif immobilisé ;
5.4 Provisions courantes et non courantes
5.5 Actifs et Passifs financiers ;
5.10 Impôt sur les résultats ;
5.13 Risques financiers.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

2.4. METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêté des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 5.1 « Périmètre de consolidation ».

2.5. DATE D'ARRETE DES COMPTES

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

2.6. METHODE DE CONVERSION

La devise utilisée pour la présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2014 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2014 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les autres éléments du résultat global, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « participation ne donnant pas le contrôle ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

2.7. TRADUCTION DES OPERATIONS EN DEVISES

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de change sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

2.8. TAUX DE DEVISES RETENUS POUR L'EXERCICE 2012-2013 ET POUR L'EXERCICE 2013-2014

Cours moyen :

Au 31mars 2014 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,34	299,71	41,61
1 DEV =	0,746268657	0,003336559	0,024032684

Au 31mars 2013 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,29	289,09	39,20
1 DEV =	0,77736318 4	0,00345913	0,025508252

Cours de clôture :

Au 31mars 2014 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,38	307,18	44,18
1 DEV =	0,724637681	0,00325542	0,022634676

Au 31mars 2013 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,28	304,42	37,17
1 DEV =	0,78125	0,003284935	0,026903851

2.9. INSTRUMENTS DERIVES

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur à la date de clôture.

La juste de valeur est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

2.10. COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de la juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;

- En autre éléments du résultat global, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;

- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en autres éléments du résultat global, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

3. Principes de consolidation

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.45, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque Guy Degrenne et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles et frais de développement : 3 ans

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée. La valeur nette comptable de la marque au 31 mars 2014 est de 24 945 k€.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

✓ Goodwill :

Le Goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, moins le montant net comptabilisé (en général à la juste valeur) au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

- Construction à usage industriel, commercial / structure :20 ans
- Construction à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans

- Matériel de production et outillage : 3 à 18 ans
- Matériel de transport et bureautique :3 à 7 ans
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 4 à 10 ans

3.3. TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. En outre, les Goodwills et les actifs à durée de vie indéterminée (marque et droit au bail) font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés part du groupe ;

- Ecart substantiel du résultat opérationnel hors amortissements et provisions et hors autres produits et charges opérationnels net de CVAE (EBITDA) par rapport à celui définie au plan pluriannuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires ;

- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine).

Les principales activités couvertes par les UGT sont les suivantes :

- UGT Commercial-Holding : activités de direction générale (stratégie), marketing produit, marketing opérationnel, commerciales, supply chain ;
- UGT Acier : activités de production pour le compte du groupe et pour des tiers ;
- UGT Porcelaine : activités de production pour le compte du groupe et pour des tiers.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels.

3.4. ACTIFS FINANCIERS ET TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les actifs financiers et titres mis en équivalence sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence,

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidés » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) desdites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

3.5. STOCKS

✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majoré des frais de transitaire, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normatif FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par la norme IAS 2. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

3.6. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale. Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

3.8. ACTIONS AUTO DETENUES

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

3.9. IMPOTS

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque…)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, …).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits », afin d'assurer une meilleure lisibilité économique du compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est présenté en diminution des frais de personnel.

La société a opté pour le classement de la CVAE en charge d'impôt sur le résultat, considérant que la CVAE devait s'analyser comme un impôt sur le résultat tel que défini par la norme IAS 12. La comptabilisation de la CVAE nécessite de comptabiliser un impôt différé passif sur les différences temporelles à concurrence de 1.5% des actifs amortissables et un impôt différé actif à concurrence de 33,33% de l'impôt différé passif. Cependant, cet impôt différé actif n'est par prudence pas activé, conformément à la norme IAS 12.

3.10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Conformément à la norme IAS 20, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

3.11. PROVISIONS

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées résultant d'événements passés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

3.12. AVANTAGES AU PERSONNEL

3.12.1. Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté.

La législation applicable sur les territoires des filiales étrangères ne prévoit pas d'engagements de départ en retraite. Dans ces conditions, aucune provision n'est constatée sur les deux filiales hongroise et thaïlandaise à ce titre.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères et hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA ;
- Taux de rotation :

Les taux de rotation ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	19,3%	16,7%	30,0%	38,7%	43,.2%	0,0%	26,1%	22,2%
de 35 à 45	9,3%	11,1%	0,0%	12,6%	10,7%	0,0%	0,6%	0,0%
de 45 à 57	6,2%	7,5%	3,6%	8,7%	17,2%	0,0%	2,4%	0,0%
plus de 57	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

Compte tenu de la non représentativité de l'historique de référence pour les départs de la tranche de plus de 57 ans, jusqu'au nouvel âge de départ en retraite retenu, le taux calculé est fixé à 5 %.

- Taux d'augmentation des salaires :

Les taux d'augmentation des salaires ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux d'augmentation des salaires, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	3,2%	6,2%	8,1%	2,8%	3,6%	0,0%	2,0%	20,0%
de 35 à 44	2,0%	2,4%	2,1%	2,0%	3,2%	0,0%	1,9%	0,0%
de 45 à 57	2,1%	2,2%	2,0%	1,4%	3,6%	0,0%	1,8%	0,0%
plus de 57	1,2%	6,4%	1,6%	1,9%	4,6%	0,0%	1,6%	0,0%

- Age de départ en retraite :

	1	2	3	4	5	7	8	12
Age	67	67	67	67	62	67	62	67

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors.

Par exception, pour les catégories 5 et 8, Guy Degrenne a retenu un âge prévisionnel de départ en retraite de 62 ans, pour tenir compte des dates de début d'activité professionnelle effectifs des catégories de salariés concernés dans les sociétés françaises du groupe.

- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Cadres
2	Vente
3	Ass Cadre
4	ETAM
5	Démonstratrice
7	VRP
8	Ouvrier
12	Apprentis

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.

- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global en application de la norme IAS19 révisée. Cette norme révisée a été appliquée par anticipation.

3.12.2. Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

3.13. COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTERET

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

3.14. CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

3.15. RESULTAT PAR ACTION DILUE

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;

- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

3.16. CLASSEMENT EN ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES/ ACTIVITES ABANDONNEES

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées».

4. Evénements post clôtures

Un Protocole d'accord a été signé le 4 Juillet 2014, par Guy Degrenne SA et ses filiales françaises, avec certains des créanciers bancaires, fiscaux et sociaux, Comir et Soparcif et la société Diversita.

Les dispositions de ce protocole sont décrites dans le paragraphe 5.13.1.

5. Notes aux annexes des comptes consolidés

5.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénominations sociales	% Intérêts 31 mars 2014	% Intérêts 31 mars 2013	Mode d'intégration
GUY DEGRENNE S.A.	100%	100%	
Filiales françaises			
USINE J.SIMON N° Siren : 552820060 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE N° Siren : 331689786 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
PORCELAINES GUY DEGRENNE N° Siren : 329286892 Rue Beausoleil - 87260 Pierre Buffière - France	100%	100%	Intégration globale
GUY DEGRENNE INDUSTRIE N° Siren : 430020453 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
BOUTIQUES GD N° Siren : 412477994 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
Filiales étrangères			
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) N° Siren : 277006586 664 Moo 4, Bangpoo Industrial estate, Sukhumvit Road, T Praekasa Meung Samutrakarn - 10280 - Thailand	100%	100%	Intégration globale
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE) N° Siren : 06-10-000024 Erzébeti út 7. - 6800 Hodmezövazarhely - Hongrie	100%	100%	Intégration globale
GUY DEGRENNE BELGIUM N° Siren : 466773205 Bovenberg 124 - 1150 Wuwe Saint Pierre - Belgique	100%	100%	Intégration globale
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) N° Siren : 13-3953778 390 Geroge street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08901 Clôture annuelle 31 décembre	50%	50%	Mise en équivalence
FIDUCIE EQUITIS entité ad'hoc 6 place de la république dominicaine 75017 Paris	100%		Intégration globale

La société TRIBALONE N° Siren 524313806 filiale à 100 % de la société BOUTIQUES GD n'a pas été consolidée en raison de son importance non significative.

5.2. ACTIF IMMOBILISE

Conformément aux principes comptables présentés en note 3.3, les actifs immobilisés des UGT « Commercial-Holding », « Acier » et « Porcelaine » (incluant le goodwill, la marque, les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et finie ainsi que les immobilisations corporelles) ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au 31 mars 2014.

La Marque

5.2.1. Méthodes d'évaluation de la marque Guy Degrenne

Le Groupe avait réalisé pour l'exercice clos le 31 mars 2013 une évaluation de la marque par le cabinet Sorgem. Cette étude portait sur 3 méthodes d'évaluation:

la méthode d'évaluation par les redevances,

la méthode d'évaluation par les surprofits,

et la méthode par les coûts, décrites ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2013/2014 le Groupe a actualisé les hypothèses économiques par la méthode d'évaluation des surprofits pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des axes du plan commercial et industriel définit avec Diversita (cf « risque de liquidité »).

- Méthodologie

Cette méthode est une méthode d'évaluation par actualisation des flux futurs correspondant aux surprofits attribuables uniquement à la détention des actifs incorporels et plus particulièrement à la marque. Ce surprofit est estimé à partir des estimations de flux opérationnels après déduction de la rémunération de toutes les charges contributives d'actifs, comme celles liées au besoin en fonds de roulement et aux actifs corporels.

Les prévisions sont fondées sur le business plan élaboré par le Directoire et la société Diversita, sur une durée de cinq ans, auquel ont été rajoutées trois années supplémentaires. En effet, le prolongement de l'horizon explicite des projections est justifié par le fait que le business plan établi par le groupe inclut des investissements pour un développement international dont le retour n'est que partiellement pris en compte dans les prévisions du business plan.

L'évolution du BFR a été estimée par le management du groupe selon une approche normative appliquée à chaque poste.

Dans le cas de Guy Degrenne, cette analyse a été conduite en distinguant le marché du Retail et le marché du CHR au sein de l'UGT « Holding-Commerce »..

Cette approche montre que la marque Guy Degrenne représente, en Retail et sur le marché du CHR, 58% de la valeur des actifs incorporels de l'UGT « Holding-Commerce ».

- Taux d'actualisation après impôts

  WACC = 8%

- Le mode de calcul de la valeur dite « terminale ». Cette valeur correspond à la valeur actuelle des flux postérieurs à l'horizon explicite des prévisions

  Taux de croissance à long terme de 1,5 %.

5.2.2. Principales hypothèses économiques retenues pour l'établissement du plan pluriannuel

Au titre de l'exercice clos :

- L'environnement conjoncturel encore incertain qu'entraîne la crise économique a pesé sur le niveau d'activité de l'exercice passé. Toutefois, ce contexte n'est pas de nature à remettre en cause ni la stratégie ni le choix des moteurs de croissance identifiés :

  - Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente développé par le groupe ;
  - Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
  - Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

  La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France

- L'analyse de l'activité du groupe sur plusieurs exercices démontre les capacités de groupe à générer de la croissance en dehors des périodes de crise économique et financière intense, ainsi que la progression continue des activités stratégiques du groupe (CHR, Retail dont l'activité digitale, International, Industrie) ;

Au titre des exercices couverts par le plan pluriannuel :

- D'une revue complète de l'ensemble des hypothèses macro-économiques (inflation, prix des matières premières, coût de l'énergie, évolution des salaires, évolution des loyers, etc.) ;
- D'une revue complète des facteurs clés de succès pour chacun des métiers du groupe ;
- D'une situation macro-économique morose sur un premier horizon court terme, suivi d'un retour à un milieu de cycle sur un horizon moyen terme ;

Les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un plan de développement dont les modalités de financement sont soumises à la réalisation des accords décrits au paragraphe 5.13.1.

5.2.3. Conclusions et analyse de sensibilité

Le cabinet Sorgem expert indépendant avait été nommé sur l'exercice précédent pour réaliser une évaluation des actifs incorporels et plus particulièrement de la marque. L'étude a été réalisée sur la base de trois méthodes qui aboutissaient aux conclusions suivantes :

- Valeur de marque comprise entre 29M€ et 36 M€ selon la méthode des redevances
- Valeur de marque comprise entre 20M€ et 23 M€ selon la méthode des surprofits
- Valeur de marque comprise entre 23M€ et 34 M€ selon la méthode des coûts, sur la base de dix ans de dépenses de communication

Le groupe Guy Degrenne réalisé une actualisation de la méthode des surprofits pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2014. Les résultats obtenus ne remettent pas en cause les conclusions présentées par Sorgem un an plus tôt. Cette analyse conforte la valeur nette comptable de 25 M€ de la marque dans les comptes de Guy Degrenne SA au 31 mars 2014.

Autres actifs

Au-delà de l'analyse de la juste valeur de la marque ci-dessus, la méthode des surprofits permet également d'obtenir une estimation de la juste valeur des autres actifs incorporels comptabilisés ou non comptabilisés qui vient également conforter l'absence de dépréciation des autres actifs incorporels comptabilisés.

Enfin, une analyse complémentaire de la juste valeur de l'ensemble des actifs pour chacune des 3 UGT (« Holding-Commerce », « acier » et « porcelaine ») permet de justifier l'absence de dépréciation d'actifs au 31 mars 2014.

Au 31/03/2014, valeurs des actifs immobilisés

	valeur DCF	Valeur nette comptable
pôle commerce	54 163	38 578
pôle acier	9 510	8 097
pôle porcelaine	3 372	1 202

Sensibilité au taux actualisation et taux de croissance à long terme

actifs immobilisés Pôle Commerce

	7,0%	7,5%	8,0%	8,5%	9,0%
1,0%	63 623	56 401	50 249	44 951	40 345
1,5%	69 409	61 129	54 163	48 227	43 115
2,0%	76 351	66 716	58 728	52 007	46 280

actifs immobilisés Pôle Acier

	7,0%	7,5%	8,0%	8,5%	9,0%
1,0%	11 186	9 799	8 614	7 589	6 696
1,5%	12 474	10 866	9 510	8 350	7 348
2,0%	14 020	12 128	10 555	9 228	8 093

actifs immobilisés Pôle Porcelaine

	7,0%	7,5%	8,0%	8,5%	9,0%
1,0%	4 125	3 489	2 948	2 483	2 080
1,5%	4 734	3 994	3 372	2 843	2 388
2,0%	5 466	4 591	3 867	3 259	2 741

Sensibilité à la réalisation de l' EBITDA

valeur des actifs immobilisés

	-10%	-5%	plan	5%	10%
pôle commerce	46 243	50 203	54 163	58 122	62 082
pôle acier	6 653	8 082	9 510	10 938	12 366
pôle porcelaine	1 985	2 679	3 372	4 066	4 760

5.2.4. Actifs incorporels et goodwill

✓ Suivi des actifs incorporels à durée de vie illimité :

en K€			31/03/2014		31/03/2013
UGT	**Actif incorporel**	**Valeur brute**	**Pertes de valeur**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Commerce	Ecart d'acquisition	5 073	-2 731	2 341	2 341
Commerce	Droit au bail	6 435		6 435	6 435
Commerce	Fonds de commerce	91	-76	15	15
Acier	Fonds de commerce	1 250		1 250	1 250
Commerce	Marque	29 255	-4 310	24 945	24 945

✓ Suivi des frais R&D

en k€	31/03/2013	Augmentation	Diminution	Virt poste à poste	31/03/2014
Frais de R&D	3 489	201	-40	160	3 811
Amort frais de R&D	2 658	449			3 107
VNC frais R&D	**831**	**-248**	**-40**	**160**	**704**
Frais de R&D en cours à N-1	223			-160	62
Frais de R&D de l'exercice		185			185
Frais R&D en cours	**223**	**185**		**-160**	**247**
TOTAL ACTIVE	**1 054**	**-63**	**-40**		**951**

✓ *Valeur brute des immobilisations incorporelles*

Valeur brute des immobilisations incorporelles

en k€	**Goodwill**	**Droits de propriété intellectuelle, concessions et droits au bail**	**Autres immobilisations incorp.**	**Avances et immobilisations encours**	**Total immo. Incorporelles**
Solde de clôture 31/03/2012	**5 073**	**45 878**	**128**	**315**	51 394
Acquisitions		**775**		**311**	1 086
Transfert compte à compte		**352**		**-294**	59
Cessions		**-338**			-338
Ecart conversion	**0**	**12**	**-0**		12
Solde de clôture 31/03/2013	**5 073**	**46 679**	**128**	**333**	52 213
Acquisitions		**704**	**0**	**185**	890
Transfert compte à compte		**270**		**-270**	
Cessions		**-70**	**-0**		-71
Ecart conversion		**-33**			-33
Solde de clôture 31/03/2014	**5 073**	**47 551**	**128**	**247**	52 999

Dont :	
Marque Guy Degrenne	**29 255**
Droit au bail	**6 435**

✓ Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Dépréciation des immobilisations incorporelles

en k€	Amortissements				Dépréciations				
	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce	Autres immo. incorp.	Total	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce	Autres immo. Incorp	Total	Total dépr.
Solde 31/03/2012	2 731	5 461	7	8 199		5 687		5 687	13 886
Dotations		804	33	837					837
Reprises		-33		-33					-33
Reprises sur test de valeur									
Ecart conversion		9	-0	9					9
Solde 31/03/2013	2 731	6 242	40	9 013		5 687		5 687	14 700
Dotations		1 009	33	1 041					1 041
Reprises		-71	-0	-71					-71
Reprises sur test de valeur									
Ecart conversion		-28	-0	-28					-28
Solde 31/03/2014	2 731	7 152	72	9 955		5 687		5 687	15 642
Dont :									
Marque Guy Degrenne						4 310			
Droit au bail									

5.2.5. Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

Valeurs brutes des immobilisations corporelles

en k€	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobili-sations corporelles	Avances et immobilisations en cours	Total immobili- sations corporelles
Solde de clôture 31/03/2012	1 272	10 588	45 398	7 323	311	64 892
Acquisitions		401	1 067	323	127	1 918
Transfert cpt à cpt		3	109	-59	-112	-59
Cessions	-205	-445	-844	-108		-1 602
Ecart conversion	31	114	467	12	3	628
Solde de clôture 31/03/2013	1 099	10 662	46 198	7 491	329	65 779
Acquisitions		233	1 008	296	514	2 051
Transfert cpt à cpt		43	212		-255	-0
Cessions		-8	-406	-150		-564
Ecart conversion	-57	-247	-1 280	-69	-7	-1 660
Solde de clôture 31/03/2014	1 042	10 683	45 732	7 567	581	65 605

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

Dépréciation des immobilisations corporelles

en k€	Amortissements					Dépréciations					
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. corporelles	Total	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Total	Total dépr.
Solde 31/03/2012	46	6 607	36 728	6 257	49 637	75	305	3 734	85	4 199	53 837
Dotations	1	688	1 565	496	2 750						2 750
Reprises	-1	-373	-707	-112	-1 194	-57	-61	-124	-0	-242	-1 436
Ecart conversion		95	481	12	587			-21		-21	567
Transfert cpt à cpt											
Solde 31/03/2013	45	7 016	38 066	6 653	51 781	18	245	3 590	85	3 936	55 717
Dotations	0	640	1 530	376	2 547						2 547
Reprises		-6	-396	-149	-551			-4		-4	-555
Ecart conversion		-199	-1 210	-62	-1 471			-6		-6	-1 477
Transfert cpt à cpt											
Solde 31/03/2014	46	7 451	37 989	6 818	52 305	18	245	3 579	85	3 926	56 231

5.2.6. Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

en k€	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immobilisations financiers	Total Actifs Financiers
Solde 31/03/2012		-0	21	610	630
Acquisitions				27	27
Cessions			-5	-50	-55
Ecart conversion			-0	1	1
Solde 31/03/2013		-0	17	587	603
Acquisitions				64	64
Cessions			-4	-27	-32
Ecart conversion			0	-2	-2
Solde 31/03/2014		-0	12	622	633

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

✓ Dépréciation des actifs financiers

en k€	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immo financiers	Total Actifs Financiers
Solde 31/03/2013					
Solde 31/03/2014					

5.2.7. Titres mis en équivalence

Titres mis en équivalence

en k€	Titres mis en équivalence
Résultat de l'exercice	
Ecart de conversion	
Solde 31/03/2012	537
Résultat de l'exercice	-50
Ecart de conversion	23
Solde 31/03/2013	510
Résultat de l'exercice	40
Ecart de conversion	-38
Solde 31/03/2014	511

Situation au 31 Mars 2014

en K devises	USD	EUR
Total bilan	2 097	1 638
Chiffre d'affaire	3 394	2 631
Résultat net	-129	-100

5.2.8. Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

en k€	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Solde 31/03/2012	7 093	3 138		3 955
Acquisitions / Dotations	11	737		-726
Cessions / Reprises	-129			-129
Ecart conversion				
Solde 31/03/2013	6 975	3 875		3 100
Acquisitions / Dotations	64	642		-578
Cessions / Reprises	-46	-46		
Ecart conversion				
Solde 31/03/2014	6 993	4 471		2 522

5.2.9. Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs et autre actif non courant)

Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs et autre actif nn courant)

en k€	Goodwill	Incorporelles	Corporelles	Financières	Titres mises en équivalence	Total
Valeurs brutes	5 073	47 926	65 605	633	511	119 749
Dépréciation	-2 731	-12 911	-56 231			-71 873
Valeurs nettes	2 342	35 015	9 374	633	511	47 875

5.2.10. Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions au titre de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

en k€		Incorporelles	Corporelles	Financières
Investissements commerciaux		**53**	**443**	
	Baux Commerciaux			
	Aménagement des points de vente		**138**	
	Mobiliers de présentation		**304**	
	Autres			
	Equipements informatiques	**53**	**1**	
Développements produits		**391**	**273**	
	Frais de développement de nouveaux modèles	**391**		
	Outillages		**273**	
Investissements industriels			**1 293**	
	Autres aménagements immobiliers		**103**	
	Equipements industriels		**1 190**	
Investissements informatiques		**436**	**42**	
	Projet logiciel Axapta	**394**		
	Projet logiciel Paie	**35**		
	Autres	**7**	**42**	
Autres		**10**		**64**
Total des investissements		**890**	**2 051**	**64**

Les cessions au titre de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Incorporelles	71	- 71	-
Corporelles	564	- 555	9
Financières	31	-	31
	666	**- 626**	**40**

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Désinvestissements commerciaux	-	2	25
Aménagements magasins	-	-	-
Désinvestissements industriels	-	7	-
Autres cessions	-	-	6
Total des cessions en valeur nette comptable	**-**	**9**	**31**

5.3. ANALYSE DES CAPITAUX PROPRES

5.3.1. Composition du capital social

A la date de clôture des comptes au 31 mars 2014, le capital social est fixé à 899 041 €, divisé en 8 990 408 actions d'une valeur de 0,1 € chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'Assemblée générale du 4 septembre 2013 a donné l'autorisation au directoire :

Pour réduire le capital social de la société Guy Degrenne SA motivées par des pertes par voie de réduction da la valeur nominale des actions, sous conditions suspensives.

Pour réduire le capital social de la société Guy Degrenne SA non motivées par des pertes par vois de diminution de la valeur nominale des actions sous conditions suspensives et agrément du conseil de surveillance.

Le 27 mars 2014 le directoire a procédé aux réalisations de ces décisions de l'assemblée générale et donné tous pouvoirs aux porteurs de cette décision pour réaliser les formalités.

5.3.2. Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans un contexte de marché incertain (cf. paragraphe 2.1), la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût.

5.3.3. Evolution du capital social

	en €	en nombre d'actions	Valeur nominale
Situation au 31 Mars 2012	**15 808 224**	**3 952 056**	**4,00**
Impact remboursement anticipé d'ORA		-5 038 352	
Conversion ORA	20 153 408	5 038 352	
Situation au 31 Mars 2013	**35 961 632**	**8 990 408**	**4,00**
Impact remboursement anticipé d'ORA			
Réduction de capital 10 eme résolution de l'AG du 4/09/2013	-16 109 913		2,21
Réduction de capital 11 eme résolution de l'AG du 4/09/2013	-18 952 678		0,10
Situation au 31 Mars 2014	**899 041**	**8 990 408**	**0,10**

5.3.4. Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action de base et dilué

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre d'actions	8 990 408	8 990 408
Nombre actions potentielles / Stock options		
Nombre actions potentielles / BSA		
Nombre d'actions potentielles / ORA		
TOTAL	**8 990 408**	**8 990 408**

5.3.5. Actions propres

Au 31 mars 2014, la société détient 23 015 actions qui représentent environ 0.26% des 8 990 408 actions composant le capital social de la société.

Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	32 354 actions
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	30 218 actions
Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice	0.1 euros

Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat AFEI en cours avec la société ODDOMIDCAP.

Cessions effectuées au cours de l'exercice : 30 218 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 1.05 euros.

5.4. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

(en k€)	Provisions pour litiges sociaux et restructurations	Provision pour litiges commerciaux	Autres provisions	Provisions pour risques fiscaux	Total provisions courantes	Provisions engagement au personnel	Total provisions non courantes
Solde 31/03/2012	**151**	**31**	**132**	**1**	**314**	**1 727**	**1 727**
Dotations	81		93		174	168	168
Reprises utilisées	-104	-5	-113		-222		
Reprises non utilisées	-15				-15		
Ecart actuariel et changement de régime						479	
Ecart conversion			-0		-0		
Solde 31/03/2013	**112**	**26**	**112**	**1**	**251**	**2 374**	**2 374**
Dotations	107		101		208	58	58
Reprises utilisées	-17	-20	-96		-133	-6	-6
Reprises non utilisées	-30				-30		
Autres	9	-6	-14	-1	-12	12	12
Ecart conversion	-2		-1		-3	-2	-2
Solde 31/03/2014	**179**	**-0**	**102**	**0**	**281**	**2 449**	**2 449**

5.4.1. Droit individuel à la formation (DIF)

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de la très forte volatilité des demandes historiques de réalisation des formations au titre du DIF.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- La formation est imputée sur le droit à RTT ;
- Le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions.

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars 2014 s'élève à 67 388.

5.4.2. Provision pour engagement au personnel:

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Provision pour médaille de travail	**150**	**147**
Provision pour indemnités de départ en retraite	**2 300**	**2 227**
	2 449	**2 374**

L'engagement total du groupe au titre des médailles de travail s'élève au 31 mars 2014 à :

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Guy Degrenne Industrie	75	75
Guy Degrenne SA	9	10
Porcelaines Guy Degrenne	12	11
Boutiques GD	7	7
Distribution Guy Degrenne	47	45
	150	**147**

L'engagement total du groupe au titre des provisions pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31 mars 2014 à :

en k€	**Droits Acquis 31/03/2014**	**Droits Acquis 31/03/2013**
Guy Degrenne SA	152	161
Distribution Guy Degrenne	671	669
Guy Degrenne Industrie	1 330	1 281
Porcelaines Guy Degrenne	94	83
Boutiques GD	41	32
Siam Tableware	10	
Engagement Total	**2 300**	**2 227**

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

Convention applicable	Engagement au 31/03/2013	Changement de régime	Coût financier	Services rendus	Décaisse-ment	Ecart actuariel	Engagement au 31/03/2014
Métallurgie	2 111		48	184	-185	6	2 164
Porcelaine	84		2	8		1	94
Commercial	32		1	6	-3	5	41
	2 227		50	198	-187	12	2 300

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels ont été comptabilités en autres éléments du résultat global (cf. paragraphes 1.1.4 et 1.1.6).

Le taux d'actualisation (Bloomberg AA) retenu est de 2.15 % une hausse de 0.5 points de base du taux d'actualisation réduirait la dette actuarielle du Groupe d'environ 115 k€ alors qu'une baisse de 0.5 points de base l'augmenterait d'environ 124 k€.

5.5. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

5.5.1. Ventilation par nature et catégorie

en k€	Valeur au bilan	Dettes au coût amorti	Intruments dérivés	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Total juste valeur
Actifs non courants						
Investissements financiers	**511**	511				511
Autres actifs non courants	**1 349**	1 349				1 349
Actifs d'impôts exigibles non courants						
Actifs courants						
Créances commerciales	**11 169**	11 169				11 169
Autres actifs courants	**3 541**	3 541				3 541
Instruments financiers actifs	**6**		6			6
Trésorerie et équivalents	**1 148**			1 148		1 148
Actifs d'impôts exigibles courants						
Actifs	**17 724**	**16 570**	**6**	**1 148**		**17 724**
Passifs non courants						
Passifs financiers non courants	**13 800**	13 800				13 800
Autres passifs non courants						
Passifs courants						
Instruments financiers Passifs	**134**		134			134
Passifs financiers courants	**14 747**	14 747				14 747
Dettes commerciales	**7 351**	7 351				7 351
Passif d'impôt exigible						
Autres passifs courants	**12 590**	12 590				12 590
Passifs	**48 622**	**48 488**	**134**			**48 622**

Les comptes courants d'actionnaires sont classés « Passifs Financiers courants » compte tenu de l'accord signé avec les actionnaires (cf. paragraphes 5.1.3).

5.5.1.1. Détail du poste Trésorerie et équivalents

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Autres valeurs mobilières de placement	**61**	**196**
Disponibilités	**1 087**	**1 107**
Total	**1 148**	**1 303**

5.5.1.2. Détail des Instruments financiers

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Instruments financiers actif	6	103
Instruments financiers passif	134	274
Impact sur les réserves cumulées	- 89	- 179
Impact résultat net d'extourne	- 42	9

	Montant couvert en devises en K devises	Montant converti en K€ au taux de clôture	Valorisation instrument financier en K€
EUR/USD	1 175	851	-3
EUR/HUF	650 000	2 116	-36
EUR/THB	60 000	1 358	-0
Taux Intérets	9 500	9 500	-89
Matières premières			
		Total éligible	-128
		Total non éligible	
			-128

5.5.1.3. Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Emprunts auprès des établissements de crédit	24 116	21 360
Emprunts issus des crédit baux	892	1 038
Emprunts et dettes financières divers		
Avances conditionnées	551	488
Comptes courants d'actionnaires	2 839	1 250
	28 397	**24 137**

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2014, 49.45 % (contre 48.65% au 31 mars 2013) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 50.55% (contre 51.35% au 31 mars 2013) de dettes à court terme.

L'essentiel des financements courts termes (soit 14,4M€), est matérialisé par des facilités de caisse, des billets de trésorerie et l'affacturage ;

Le détail des financements court terme et moyen terme du groupe, ainsi que les garanties données en contrepartie de ces financements sont respectivement présentés de manière détaillées au paragraphe 5.13.1 (« Risque de liquidité ») et au paragraphe 5.11 (« Engagements hors bilan »).

5.5.2. Ventilation par échéance

5.5.2.1. A la date de clôture au 31 mars 2014

(en k€)	Montant	X < 6 mois	6 mois < X < 12 mois	X > 12 mois
Actifs financiers	635			635
Titres mis en équivalence	511			511
Créances clients et comptes rattachés	11 169	11 169		
Autres actifs	4 890	3 541		1 349
Instruments financiers actif	6	6		
Trésorerie et équivalents	1 148	1 148		
Actif d'impôts exigibles				
Total actifs financiers	18 359	15 864		2 495
Passifs financiers (1)	28 397	14 364	233	13 800
Instruments financiers	134	134		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 351	7 351		
Passif d'impôts exigibles				
Autres passifs	12 590	11 322	1 101	167
Total Passifs financiers	48 472	33 170	1 335	13 967

(1) dont crédits-bails 915 k€, dont 309 k€ seront à rembourser au cours de l'exercice 2014-2015

5.5.2.2. A la date d'arrêté des comptes

(en k€)	Montant	X < 6 mois	6 mois < X < 12 mois	X > 12 mois
Actifs financiers	635			635
Titres mis en équivalence	511			511
Créances clients et comptes rattachés	11 169	11 169		
Autres actifs	4 890	3 541		1 349
Instruments financiers actif	6	6		
Trésorerie et équivalents	1 148	1 148		
Actif d'impôts exigibles				
Total actifs financiers	18 359	15 864		2 495
Passifs financiers (1)	16 280	7 164	233	8 883
Instruments financiers	134	134		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 351	7 351		
Passif d'impôts exigibles				
Autres passifs	12 590	10 769	1 544	277
Total Passifs financiers	36 355	25 417	1 777	9 161

(1) compte tenu de l'accord présenté au 5.13.1 pour lequel existe des conditions suspensives.

5.5.3. Ventilation par devise

en k devise	Valeur au bilan	€	HUF	THB	USD
Investissements financiers	635	624	2	9	
contrevaleur devises			581	393	
Titres mis en équivalence	511	511			
contrevaleur devises					
Créances clients et comptes rattachés	11 169	10 531	139		499
contrevaleur devises			42 747		689
Autres actifs	4 890	4 525	321	33	11
contrevaleur devises			98 582	1 438	15
Trésorerie et équivalents	1 154	630	118	268	138
contrevaleur devises			36 261	11 829	191
Actifs	18 359	16 821	580	309	649
Passifs financiers	28 531	28 006	1	515	10
contrevaleur devises			171	22 733	13
Fournisseurs et comptes rattachés	7 351	6 427	289	332	303
contrevaleur devises			88 727	14 650	419
Autres passifs	12 590	12 278	172	136	5
contrevaleur devises			52 815	6 000	6
Passifs	48 472	46 711	461	982	318

5.5.4. Ventilation des passifs financiers courants et non courants par zone géographique:

	31/03/2014		31/03/2013	
	en k€	en k devise	en k€	en k devise
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
- Zone euro	-	-	-	-
	-	-	-	-
Instruments financiers	134	-	274	-
- Zone euro	134	-	274	-
	-	-	-	-
Avances conditionnées	511	-	488	-
- Zone euro	511	-	488	-
	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 036	-	23 648	-
- Zone euro	26 172	-	21 509	-
- Hongrie	1 349	414 531	1 649	502 095
- Thailande	514	22 718	490	18 206
	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
- Zone euro	-	-	-	-
Total	28 681	-	24 411	-

5.6. AUTRES VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

5.6.1. Stocks

✓ Valeurs en fin de période

	Valeurs brutes		Dépréciation		Valeurs nettes	
en k€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013
Matières premières	3 817	3 671	328	367	3 489	3 304
Encours	2 146	2 241	218	222	1928	2 019
Produits finis et intermédiaires	10 928	12 637	618	698	10 309	11939
Marchandises	3 836	4 064	26	21	3 810	4 042
Total	20 727	22 612	1190	1308	19 537	21304

5.6.2. Créances et dettes courantes ou non courantes nettes

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Actifs d'impôts exigibles non courants		
Impôts différés actifs	183	209
Actifs d'impôts exigibles courants		
Créances commerciales	11169	11932
Autres créances courantes	3 541	3 877
Autres dettes non courantes		-73
Impôts exigible passif		
Dettes commerciales	-7 351	-8 603
Autres dettes courantes	-12 590	-14 127
Total NET	-5 048	-6 785

5.6.3. Variation de la dépréciation sur créances courantes

en k€	Créances commerciales	Autres créances
Solde au 31/03/2012	**215**	**4**
Dotations	80	
Reprises	-100	
Ecart conversion	0	0
Solde au 31/03/2013	**195**	**4**
Dotations	236	
Reprises	-75	
Ecart conversion	-0	-0
Solde au 31/03/2014	**355**	**4**

5.7. TABLEAUX DE BOUCLAGE POUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

5.7.1. Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie

Prix de cessions =	13
Valeur nette comptable sortie =	10
Plus/Moins value de cession	3

Les prix de cessions sont majorés de 30 k€ pour les remboursements d'investissement financier pour atteindre le montant de 43 k€ sur la ligne « cession des immobilisations. »

5.7.2. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en K€	Variation BFR Avril 2013 à Mars 2014	Variation BFR Avril 2012 à Mars 2013
Variation des stocks et en-cours	-1 531	179
Variation des créances commerciales et comptes rattachés	-754	1 500
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 160	674
Variation des autres créances et dettes	2 730	-4 883
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 605	-2 530

Au titre de l'exercice 2012/2013 il avait été constitué un passif fiscal et social de 4 780 k€, au cours de l'exercice 2013/2014 il a été procédé au remboursement de 2 391 k€ conformément aux accords avec les partenaires fiscaux et sociaux.

en k€	fournisseurs	autres BFR	clients	stocks	Total
31/03/2012	-9 236	-4 953	10 438	21 035	17 283
flux exploitation nette	674	-4 883	1 500	179	-2 530
Correction d'ouverture					
var périmètre					
Transfert interne					
Ecart de conversion	-40	652	-5	90	697
31/03/2013	-8 603	-9 184	11 932	21 305	15 450
flux exploitation nette	1 160	2 730	-754	-1 531	1 605
Correction d'ouverture					
var périmètre					
Transfert interne					
Ecart de conversion	92	-1 245	-9	-236	-1 398
31/03/2014	-7 351	-7 700	11 169	19 538	15 657

5.7.3. Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Total immo. Incorporelles	Total immo. corporelles	Total Actifs Financiers	Titres mises en équivalence	Total
Solde de clôture 31/03/2012	**51394**	**64 885**	**631**	**537**	**117 446**
Acquisitions	1086	1918	27		3 032
Variation de périmètre					
Résultat mise en équivalence					
Cessions	-338	-1602	-55	-50	-2 044
Ecart conversion	12	636	1	23	672
Solde de clôture 31/03/2013	**52 213**	**65 779**	**604**	**509**	**119 105**
Acquisitions	890	2 051	64		3 004
Variation de périmètre					
Résultat mise en équivalence				40	40
Cessions	-71	-564	-32		-667
Ecart conversion	-33	-1660	-2	-38	-1733
Solde de clôture 31/03/2014	52 998	65 605	634	511	119 749

5.7.4. Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Emprunts obligataires	Emprunts auprès etabl. de credit	Emprunts divers	Avances conditionnées	Comptes Courants d'actionnaires	Total
Solde 31/03/2012	**0**	**23 624**	**5**	**238**		**23 867**
Souscriptions / Remboursements		3 399		164	1250	4 813
Remboursements		-4 551	-1			-4 552
Variation de périmètre						
Ecart conversion		9				9
Solde 31/03/2013	**0**	**22 481**	**3**	**402**	**1250**	**24 137**
Souscriptions / Remboursements		3 529		154	1558	5 241
Remboursements		-894		-1		-895
Variation de périmètre						
Ecart conversion		-84				-84
Solde 31/03/2014		**25 032**	**3**	**555**	**2 808**	**28 399**

5.8. ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

5.8.1. Détail des produits financiers

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Instruments financiers		
Divers produits financiers	100	
Total	100	

5.8.2. Détail du coût de l'endettement brut

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Intérêts des emprunts &dettes	-967	-853
Divers		
Instruments financiers		
Total	-967	-853

5.8.3. Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Charge nette sur actions propres		
Différences nettes de change et couverture m	100	416
Divers		25
Coût financier PIDR	-50	-51
Total	50	390

5.9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Résultat de cession d'actifs	3	862
Dépréciation d'actifs corporels	-28	177
Dépréciation d'actifs incorporels	-39	
Réorganisations	-279	-229
Litiges commerciaux	-55	
Autres	35	-6
Total	**-363**	**804**

5.10. IMPOT SUR LES RESULTATS

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Impôts exigibles	-503	-532
Impôts différés	11	-6
Total	-491	-538

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Guy Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2014 une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 225 k€ au titre de l'exercice.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat.

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2014 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2013 (187 k€) majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2014 (86 k€) sous déduction du crédit d'impôt au titre des trois premiers mois de l'année civile 2013 (48k€).

5.10.1. Impôts exigibles

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Alföld Porcelan	-20	-3
Boutiques GD	-75	-74
Guy Degrenne S.A.	-65	-93
Distribution Guy Degrenne	-158	-171
Guy Degrenne Industrie	-167	-172
Porcelaines Guy Degrenne	-18	-20
Siam Tableware		
J Simon		
Total	-503	-532

Conformément à la norme IAS 12, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue une charge d'impôt sur le résultat.

en k€	31/03/2014	31/03/2013
CVAE	-483	-529

5.10.2. Impôts différés

en k€	31/03/2014	31/03/2013
Impôts différés porté à l'actif	**19 094**	**17 921**
Provision pour engagement de retraite	765	744
Annulation de la marge interne sur stocks	363	403
Organic et participation	55	56
Pertes reportables	16 856	15 607
IDA sur dépréciation non déductible sur actif immo	904	910
IDA sur frais dépôt marque	27	27
Produit constaté d'avance sur opération de lease-bacl	24	57
Autres provisions non déductibles	44	52
ProvIsions pour chèques cadeaux	38	40
Instruments financiers		
IDA sur IDP CVAE	17	24
Divers	2	2
Impôts différés passif	**-10 356**	**-10 554**
IDP sur dépréciation non déductible sur actif immo	-1 030	-1 108
Annulation des provisions réglementées	-279	-276
Divers retraitements		
Crédit Bail	-569	-681
IDP Marque Guy Degrenne	-8 340	-8 340
Instruments financiers	2	16
Incorporation frais logistiques	-91	-96
IDP Sur CVAE	-50	-71
Impôts différés actif non activées	**-8 605**	**-7 228**
Solde IDA/IDP	**133**	**138**
dont porté à l'actif	183	209
dont porté au passif	50	71

5.10.3. Preuve d'impôt

	31/03/2014
Résultat opérationnel et Financier	**-4 257**
CVAE	**483**
Crédit d'impôt Comptabilisé en autres Produits	**225**
Crédit d'impôt Comptabilisé en charges de personnel	**616**
Résultat consolidé avant impôts	**-5 581**
Taux d'imposition Guy Degrenne SA	**0**
Charge d'impôt théorique	**-1 860**
Incidences des écritures de consolidation	**410**
Incidences des distorsions permanent social/fiscal	**221**
Incidences des situations fiscales particulières	**1 286**
Incidences des différences de taux d'imposition	**-30**
CVAE	**483**
Impôt Différé CVAE	**-19**
Charge d'impôt calculée	**491**
Charge d'impôt comptabilisée	**491**
Ecart	**0**

5.11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.11.1. Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe à la date de clôture des comptes au 31 mars 2014

Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques			31/03/2014 en k€	31/03/2013 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements de prise de participation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements sur les entités ad hoc non consolidées mais susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les états financier	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	SB-Betiligungsgesellschaft m.b.h.	11/06/2007	garantie relative à toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle relatives à plusieurs articles arts de la table, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession de BBTG à SB-Betiligungsgesellschaft m.b.h.	Pas de montant limite	Pas de montant limite
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques			31/03/2014 en k€	31/03/2013 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements de prise de participation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements sur les entités ad hoc non consolidées mais susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les états financier	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

5.11.2. Engagements hors bilan liés au financement à la date de clôture des comptes au 31 mars 2014

Engagements hors bilan donnés liés au financement	Principales caractéristiques			Engagement accordé au 31/03/2014 en k€	Engagement accordé au 31/03/2013 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements liés au financement non demandés spécifiques par IFRS 7	BOA	03/03/2000	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. en garantie des lignes de découvert bancaires de Siam Tableware (50 000 kTHB)	1 132	1 345
	UNICREDIT	28/04/2011	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. / Caution donnée par Guy Degrenne S.A., en garantie des lignes de découvert bancaire d'Alföld Porcelan (360 000 kHUF)	1 172	1 183
	RAIFFEISEN	14/09/2012	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. / Caution donnée par Guy Degrenne S.A., en garantie des lignes de découvert bancaire d'Alföld Porcelan (515 000 kHUF)	1 677	1 692
	Crédit du Nord	21/09/2010	Dailly donné en garantie des lignes de découvert bancaire de Distribution Guy Degrenne	800	800
	BNP	08/07/2004	Affacturage donné en garantie des lignes de découvert bancaire de Guy Degrenne Industrie	2 600	2 600
	BNP	08/07/2004	Affacturage donné en garantie des lignes de découvert bancaire de Distribution Guy Degrenne	4 400	4 400
	PALATINE	09/05/2012	Nantissement de fond de commerce en garantie d'un Prêt moyen Terme et Caution Solidaire de GD SA	2 000	2 000
	CIC/LCL/SG	09/04/2010	Marques Guy Degrenne, en garantie du contrat de crédit moyen terme souscrit par Guy Degrenne S.A. (1er rang)	10 000	10 000
	SG	26/08/2010	Nantissement des titres Guy Degrenne Industrie, en garantie de billets de trésorerie	2 700	2 700
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Boutiques GD	50	50
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Distribution Guy Degrenne	150	150
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Guy Degrenne Industrie	50	50
	LCL	14/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Boutiques GD	50	50
	LCL	14/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Guy Degrenne Industrie	200	200
	Facto CIC	22/12/2006	Affacturage donné en garantie des lignes de découvert bancaire de Distribution Guy Degrenne	2 875	2 875
	BESV	14/11/2012	Gage avec dépossession sur stock	-	3 000
	SG/LCL/CIC/Palatine/Crédit du Nord/BCMNE	04/04/2013	Fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principale intérets et acessoires	3 000	-
	BESV	04/04/2013	Fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principale intérets et acessoires	1 500	-
	CCSF	04/04/2013	Nantissement Marques Guy Degrenne (2nd Rang)	4 000	-
	CCSF	04/04/2013	Hypothéque conventionnelle sur térrain et immeuble du site de Limoges	4 000	-
Autres garanties financières données	SG/LCL/CIC/Palatine/Crédit du Nord/BCMNE	04/04/2013	Fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principale intérets et acessoires	3 000	-

Les dettes d'affacturage comme les concours bancaires garanties par des cessions Dailly figurent dans les passifs financiers courants et les créances cédées dans les créances commerciales. Les contrats d'affacturage et de Dailly ne sont pas déconsolidants.

5.11.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles à la date de clôture des comptes au 31 mars 2014

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques			31/03/2014 en k€	31/03/2013 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Instruments financiers conclus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier (contrats "own use")	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés liés au développement de l'activité	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements liés à l'exécution de contats d'exploitation	UOB	19/07/2007	Garantie électricité (2890kBTH)	65	78
Engagement fiscaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	Guy Degrenne Industrie	02/04/2012	Caution de restitution d'acompte délivrée par la Société Générale et le CIC en faveur du cautionné vis-à-vis du client Vorwerck.	150	469

Engagements hors bilan donnés reçus liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques			31/03/2014 en k€	31/03/2013 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Instruments financiers conclus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier (contrats "own use")	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés liés au développement de l'activité	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements liés à l'exécution de contats d'exploitation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagement fiscaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

5.11.4. Engagements hors bilan liés au financement souscrits / consentis entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes au 31 mars 2014

Compte tenu de la signature de l'accord entre Guy Degrenne et ses partenaires financiers (cf .13.1 – « Risque de liquidité »), Certains engagements hors bilan liés au financement entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes au 31 mars 2014 ont été supprimés :

Engagements hors bilan donnés liés au financement	Principales caractéristiques			Engagement en k€ (montant de la dette)
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques	
Engagements liés au financement non demandés spécifiques par IFRS 7	PALATINE	09/05/2012	Nantissement de fond de commerce en garantie d'un Prêt moyen Terme et Caution Solidaire de GD SA	2 000
	CIC/LCL/SG	09/04/2010	Marques Guy Degrenne, en garantie du contrat de crédit moyen terme souscrit par Guy Degrenne S.A. (1er rang)	10 000
	SG	26/08/2010	Nantissement des titres Guy Degrenne Industrie, en garantie de billets de trésorerie	2 700
	LCL	00/01/1900	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Boutiques GD	-
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Boutiques GD	50
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Distribution Guy Degrenne	150
	Société Générale	17/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Guy Degrenne Industrie	50
	LCL	14/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Boutiques GD	50
	LCL	14/12/2010	Caution donnée en garantie de lignes de découvert bancaire, par Guy Degrenne Industrie	200
	CCSF	04/04/2013	Nantissement Marques Guy Degrenne (2nd Rang)	4 000

5.12. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Au 31 mars 2014, le groupe compte 996 salariés équivalents temps plein, contre 1 039 au 31 mars 2013. La ventilation de l'effectif ressort ainsi qu'il suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Effectif inscrit (équivalent ETP)	996	1039
France	622	664
Europe	225	221
Hors Europe	149	154

5.13. RISQUES FINANCIERS

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

L'ensemble des risques financiers sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.13.1. Risques de liquidité

En mai 2013 le Groupe avait négocié un réaménagement de la structure de sa dette et des échéances de remboursement. A l'issue de cette réorganisation, la dette consolidée du groupe pouvait se décomposer de la manière suivante :

- Crédits moyen terme :

Crédit moyen terme de 10M€

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprenait les principales dispositions suivantes :

Montant : 10M€ ;
Durée initiale : 5 ans ;
Garanties : nantissement sur les marques et caution OSEO ;
Agent : Société Générale ;
Taux : Euribor 3 mois + 1.75% ;
Coût de la caution OSEO : 1% ;
Covenant : Gearing inf à 1.

En vertu de l'accord de réaménagement :

- Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 avril 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
- Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 9 avril 2010.

Crédit moyen terme de 2 M€

Le 4 mai 2012, une ligne de crédit moyen terme de 2 M€ a été mise en place avec la Banque Palatine, dont les principales dispositions étaient les suivantes :

Montant : 2 M€ ;
Durée initiale : 60 mois ;
Garanties : cautionnement solidaire de Guy Degrenne S.A. et nantissement de trois fonds de commerce sur trois boutiques ;
Taux : Euribor 3 mois + 2.5%.

En vertu de l'accord de réaménagement :

- Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 mai 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
- Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 4 mai 2012.

- Crédits court terme :

Guy Degrenne et ses filiales françaises bénéficiaient d'un ensemble de crédits court terme d'un montant de 5,5 M€ matérialisés par des facilités de caisse, des billets de trésorerie et une ligne de mobilisation de créances commerciales dite Dailly. En vertu de l'accord de réaménagement de la dette, ces concours ont été intégralement confirmés pour un an, à échéance du 17 avril renouvelable 1 an ;

- Crédits complémentaires « new money » :

Par le pool des banques

Prêteurs : l'ensemble du pool bancaire de Guy Degrenne à l'exception de l'établissement prêteur au titre du billet de trésorerie de 1,5 M€ ci-dessous ;
Agent : Société Générale ;
Emprunteur : Distribution Guy Degrenne ;
Objet : financement global de l'activité ;
Montant : 3 M€ ;
Date de mise à disposition des fonds : à compter du 30 mai 2013,;
Durée : un an à compter de la mise à disposition des fonds, étant entendu que, à l'issue de ce délai, les établissements bancaires examineront une éventuelle prorogation pour une année supplémentaire en fonction d'une analyse de la situation financière des sociétés du groupe ;
Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 300 pb ;
Commission d'engagement : 50 pb ;
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu ;
Remboursement : in fine ;
Garanties : fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principal, intérêts et accessoires portant sur l'intégralité des produits finis stockés par Distribution Guy Degrenne sur le site de Vire avec pour fiduciaire la société Equitis. Le bénéfice de cette fiducie sûreté sera partagé avec la l'établissement bancaire ayant octroyé le billet de trésorerie de 1,5M€ visé ci-dessous.

Par la banque BESV

Typologie : billet de trésorerie ;
Montant maintenu : 1,5 M€ ;
Echéance de remboursement : 17 avril 2014 ;
Intérêts conventionnels : 5,2% ;
Garantie : fiducie sur stock (cf. supra) et premier rang en cas de réalisation de la fiducie.

- Crédit bail immobilier :

Un contrat de crédit-bail immobilier avec option de rachat à terme, avait été conclu entre Guy Degrenne Industrie et BATIROC le 22 décembre 2005, pour un montant de 4,5 M€, et dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014. Batiroc Normandie a consenti une franchise des échéances de loyer en principal au titre du crédit-bail entre le 1er avril 2013 et le 1er octobre 2014 et d'allonger d'une période d'un an la durée du crédit-bail, formalisé par avenant en date du 12 juin 2013. Pendant cette période de franchise, Guy Degrenne Industrie continuera à payer trimestriellement des loyers représentant les intérêts au titre du crédit-bail calculés sur le capital restant dû conformément aux stipulations du contrat de crédit-bail.

- Affacturage :

Guy Degrenne et ses filiales bénéficient de contrats d'affacturage, représentant une autorisation de 9,875 M€, utilisées à hauteur de 4,750 M€ au 31 mars 2014. Ces contrats n'ont pas fait l'objet d'amendements en 2013, et ne sont pas concernés par le protocole de juillet 2014.

- Crédits des filiales étrangères auprès de banques locales :

Les sociétés Siam Tableware et Alföld bénéficient d'autorisations court terme de 2,6 M€, utilisées à hauteur de 1,286 M€ au 31 mars 2014. Ces autorisations ne sont pas concernés par les accords de 2013 et le protocole de juillet 2014 ;

- Avances en compte courant d'actionnaires :

SOPARCIF a apporté la somme de 1.25M€ en compte courant le 16 avril 2012, dont les modalités étaient fixées ainsi :

Rémunération : Euribor 3 mois + 2.5% ;
Terme initial : 12 juillet 2012, puis renouvelé pour une durée indéterminée.
Garanties : aucune.

En vertu de l'accord de réaménagement, Soparcif s'est engagée à ne pas réclamer le remboursement de son apport en compte courant de 1,25M€ réalisé en avril 2012 aussi longtemps qu'une somme quelconque due par Guy Degrenne au titre des différents financements court terme et moyen terme visés ci-dessus, et que les engagements des créanciers publics, n'auront pas été intégralement remboursés. Cet apport en compte courant continuera à être rémunéré aux conditions fixées par Guy Degrenne avec Soparcif étant cependant convenu entre Soparcif et Guy Degrenne que les intérêts sont capitalisés depuis le 17 avril 2013. Par exception à ce qui précède, en cas d'augmentation de capital de Guy Degrenne qui lui serait ouverte, Soparcif aura la faculté d'y souscrire par voie de compensation avec tout ou partie de l'encours de son compte courant.

En vertu de l'accord de réaménagement, en outre, Comir et Soparcif ont chacune apporté en compte courant la somme de 750k€ le 30 avril 2013. Ces avances en compte courant resteront bloquées et ne pourront être remboursées à Comir et Soparcif autrement que (i) dans le cadre d'une augmentation de capital de Guy Degrenne ou (ii) après que les sommes dues par Guy Degrenne au titre des lignes bancaires et des engagements des créanciers publics auront été intégralement remboursées.
Les avances en compte courant porteront intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 300 pb l'an payables semestriellement à terme échu.

En outre, les créanciers publics avaient accordé un moratoire portant sur un montant de 4,2M€.
L'échéancier de paiement de ces dettes était défini sur une période de 24 mois, la première échéance étant fixée au 5 mai 2013 et la dernière échéance étant fixée au 5 avril 2015.
En garantie de ces sommes, Guy Degrenne avait consenti :

- Un nantissement de second rang sur la marque Guy Degrenne ;
- Une hypothèque conventionnelle de premier rang sur son actif immobilier à Limoges.

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 1.8 M€ au titre de ces créances publiques, pour un solde au 31 mars 2014 de 2.2 M€ hors majorations.

Principales dispositions de l'accord de juillet 2014

Afin de faire face à ses échéances futures, le groupe a recherché un adossement avec un nouveau partenaire industriel ou financier en vue de renforcer ses capitaux propres. Ce processus a abouti à la signature d'un accord signé le 4 juillet 2014 entre Guy Degrenne, ses filiales françaises, les principaux actionnaires du groupe, les principaux créanciers du groupe et la société Diversita, structure d'investissement détenue en totalité par Monsieur Philippe Spruch.

Au travers de Diversita, Monsieur Philippe Spruch souhaite investir dans des entreprises qui proposent des produits traditionnels de grande qualité afin de mettre à contribution son expérience dans la commercialisation de produits haut de gamme et ainsi atteindre un segment *premium*.
Les opérations prévues dans l'accord constituent une opportunité qui permet d'assurer la continuité d'exploitation du groupe Guy Degrenne. Les principales dispositions de l'accord s'articulent autour d'un projet industriel, associé à un renforcement des fonds propres du groupe et une restructuration de sa dette.

Plan industriel et commercial

Le plan industriel et commercial que Diversita souhaite mettre en œuvre s'articule autour de trois points :

- Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente développé par le groupe ;
- Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
- Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France.

Restructuration de la dette

Les opérations de restructuration de dettes financières prévues dans l'accord sont les suivantes :

- Rachat des crédits moyen terme de 9.4 M€ par Diversita avec mainlevée des nantissements sur la marque et sur les fonds de commerce ;
- Remboursement à hauteur de 2 M€ du crédit New Money, le solde de 2.5 M€ faisant l'objet d'un remboursement sur 2 ans après expiration d'une franchise de 1 an, avec maintien de la garantie par fiducie sur stocks ;
- Consolidation des crédits courts terme de 4,7 M€ en crédit moyen terme remboursable sur 3 ans après expiration d'une franchise de 2 ans, avec levée du nantissement sur les titres Guy Degrenne Industrie ;
- Maintien des engagements par signature pour une période de 2 ans renouvelable 2 ans en cas de respect de covenants.
-

Ainsi, à l'issue de la restructuration, la dette financière nette du Groupe aura été allégée de 20 M€, passant de 27 M€ au 31 mars 2014 à 7 M€.

Renforcement des fonds propres

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu aux émissions de titres suivantes :

- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita d'un montant de 8 M€, prime d'émission incluse, pour un prix de 0.35 euro par action, se traduisant par la création de 22.857.143 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita, souscrite par compensation avec les créances bancaires de 9.4 M€ rachetées préalablement, pour un prix de 0.70 euro par action, se traduisant par la création de 13.380.951 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital par incorporation des comptes courants respectifs de Comir et Soparcif, pour un montant total de 2.75 M€, pour un prix de 0.35 euro par action, se traduisant par la création de 7.857.142 actions nouvelles ;
- Attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA »), il est envisagé une émission de 1 327 955 BSA à l'ensemble des actionnaires inscrits en compte au 30 septembre 2014 pouvant donner lieu à l'émission de 1 327 955 actions nouvelles au prix de 0,35€ chacune. Les BSA sont exerçables pendant 12 mois, étant précisé que Soparcif, Comir, la Compagnie du Bois Sauvage, et Moussefork BV ont renoncé à l'attribution des BSA. Chaque action ancienne donnera droit à 1 BSA, et 1 BSA donnera droit à la souscription de 1 action nouvelle, au prix de 0,35€ chacune.

Une assemblée générale de la Société a été convoquée pour le 30 septembre 2014 en vue de statuer sur l'ensemble de ces opérations.

A l'issue de ces opérations, Diversita détiendra de l'ordre de 68% du capital et des droits de vote. Ainsi, avant exercice des BSA, le capital serait réparti de la manière suivante :

	Actions / DDV	%
Comir	5 301 101	9,99%
Soparcif	8 080 309	15,22%
Moussefork	1 392 200	2,62%
Cie du Bois Sauvage	745 985	1,41%
Berndorf AG	198 269	0,37%
Diversita	36 238 094	68,26%
Autres	1 129 686	2,13%
Total	53 085 644	100,00%

Modalités complémentaires du financement du plan industriel et commercial

Le plan industriel s'appuie sur des investissements visant à améliorer la compétitivité des usines françaises, permettant de mettre en avant plus fortement l'offre de produits Made in France. Dans ce cadre, l'Etat français accompagnera le groupe par la mise en place d'une avance remboursable de 1 M€ au titre de l'Aide à la Réindustrialisation (ARI). Les fonds seront débloqués à hauteur de 40% à la date de réalisation des opérations de restructuration, sur présentation de justificatifs, puis de manière échelonnée en fonction de l'avancement des travaux.

Cas de caducité de l'accord

Les engagements d'investissements et de restructuration de la dette, prévus dans l'accord, deviendront caducs notamment dans les hypothèses suivantes :

- absence d'octroi par l'AMF au plus tard le 29 septembre 2014, au profit de Diversita, d'une décision de dérogation, purgée de tout recours, prévue par l'Article 234-9 2° de son Règlement Général à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de Guy Degrenne, par suite du franchissement par la société Diversita des seuils déclencheurs de l'offre publique obligatoire;

- absence de décision de visa de l'AMF, purgée de tout recours, au plus tard le 29 septembre 2014, sur le prospectus composé du présent document de référence et de la note d'opération décrivant les opérations prévues dans l'accord ;

- rejet ou modification, lors de l'assemblée générale devant se tenir au plus tard le 30 septembre 2014, de tout ou partie des projets de résolutions tels qu'agréés par Diversita et relatifs aux émissions susvisées (à l'exception des résolutions relatives aux augmentations de capital par incorporation des créances de comptes courants de Comir et Soparcif) ;
- homologation de l'accord par le Tribunal de commerce de Caen et octroi aux prêteurs du privilège de conciliation prévu par les dispositions de l'article L. 611-11 du Code de commerce, par un jugement définitif irrévocable et purgé de tout recours au plus tard le 20 septembre 2014.

Par ailleurs, l'accord sera également caduc de plein droit notamment dans les hypothèses suivantes : déclaration de cessation des paiements, ou requête en ouverture de sauvegarde ou de redressement judiciaire de Guy Degrenne et/ou de l'une de ses filiales.

Mesures d'accompagnement court terme

Afin de couvrir les besoins de financement à court terme entre la date de clôture et la date de réalisation des opérations de restructuration du bilan, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Ajustement des mensualités de remboursement des créances publiques, sans toutefois modifier le terme fixé à mai 2015, de manière à ajuster au mieux avec la saisonnalité des besoins de trésorerie du groupe ;
- Mise en place d'un différé complémentaire de créances publiques d'un montant de 436 K€ en juin 2014, remboursable après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Apport en compte courant de 275 K€ par Soparcif et de 275 K€ par Comir en juin 2014, remboursables après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Mise en place, si cela s'avérait nécessaire et dans certaines conditions, d'une avance maximale de 1 M€ par Diversita en septembre 2014, laquelle serait incorporée au capital dans le cadre des opérations de restructuration du bilan susvisées.

Traduction de l'accord sur la dette financière existante au 31 mars 2014

L'échéancier présenté ci-dessous a été appliqué à la dette au 31 mars 2014, étant entendu qu'il n'est applicable qu'une fois que les opérations de restructuration décrites ci-dessus sont réalisées.

	Passifs financiers au 31 mars 2014	Décaissements futurs	< 1 an	> 1 an
Crédit Moyen terme 2010	7 500			
Crédit Moyen terme Palatine	1 867			
Crédit court terme New money	3 000	3 000	1 000	2 000
Crédit court terme Besv	1 500	1 500	1 000	500
Crédit Court terme autres	4 700	4 700		4 700
Compte courant Soparcif	2 034	34	34	-
Compte courant Comir	750			-
Autres Passifs Financiers	7 197	7 197	5 513	1 683
Total	**28 547**	**16 430**	**7 547**	**8 883**

Ainsi, avec des capitaux propres portés à 54 M€ (hors prise en compte du résultat et des flux de trésorerie liés à l'activité et à l'investissement de la période commençant au 1er avril 2014), le gearing du groupe s'élèverait à 17 % à l'issue de la réalisation des opérations prévues à l'accord, avant prise en compte de l'exercice des BSA.

Risque de non réalisation des conditions prévues dans l'accord

À défaut de réalisation d'une des conditions prévues dans l'accord, la restructuration et le rééchelonnement de la dette présentés ci-dessus ne seront plus applicables. Dans ces conditions, l'accord signé en mai 2013 reprendrait toute sa force, avec une échéance à mai 2015, date à laquelle toutes les dettes bancaires visées par l'accord deviendraient exigibles. En outre, la société se verrait dans l'obligation de rembourser l'avance des actionnaires de Comir et de Soparcif réalisées en juin 2014, ainsi que le différé de paiement des créances fiscales de juin 2014.

Un tel scénario serait de nature à compromettre la continuité d'exploitation du Groupe.

5.13.2. Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Le groupe est très faiblement exposé au risque de prix à la vente, 96% d'entre elles étant réalisée en euros. Le risque de prix sur les achats est couvert (en tout ou partie) par les couvertures sur devises si les achats ne sont pas réalisés en

euros (lorsque des opérations de couverture sont réalisables – cf. infra).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

Outre des achats spots ou des options à terme, Guy Degrenne couvre ses flux d'exploitation avec la mise en œuvre de mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF, THB).
En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld utilise en priorité les lignes libellées en euros.

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 101 K€, contre un profit de 528 K€ l'année précédente.

A la clôture, les opérations de couverture non encore dénouées sont présentées au paragraphe 5.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de change :

La direction administrative et financière du groupe, en relation avec ses correspondants au sein des filiales étrangères, et sous le conseil d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, a défini les volumes de change à couvrir, ainsi que les supports de couvertures. Les moyens mis en œuvre n'ont pas eu de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de change sur son activité ou ses investissements.

Lors des négociations intervenues en mai 2013, les principaux partenaires bancaires du groupe ont indiqué ne pas reconduire les opérations de couverture de change au-delà des opérations non encore dénouées à la date de clôture de l'exercice. Guy Degrenne a donc été intégralement exposé au risque de change jusqu'au mois de septembre 2013. A compter de cette date, une ligne de couverture a été octroyée par un partenaire bancaire à hauteur de 5M€, portant sur le bath thaïlandais, le forint hongrois et le dollar.

Sensibilité aux variations des devises:

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le montant des achats en devises du groupe s'est élevé à 14 463 K€ :

- USD : 4 511 K€
- HUF : 5 025 K€
- THB : 4 927 K€

Une variation de 10 % des cours entraine donc un impact de 1.4M€ sur le résultat opérationnel.

Le groupe couvre ce risque d'une part par des ventes dans les mêmes devises ainsi que par sa politique de couverture.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 101 k€.

5.13.3. Risques de taux

La dette du groupe se décompose de la manière suivante :

- Montant de la dette à taux fixe : 229 k€
- Montant de la dette à taux variable : 28 317 k€

Les instruments de couverture de taux ont été mis en place :

- Couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 / montant total couvert 9,5M€, dont :
- swap traditionnel : garantis 1,83% / 1,56% / 2% / 0,72% / 0,83% (9,5M€)

En k€	Passifs Financiers	Instruments Financiers de couverture
2014/2015	28 230	5 500
2015/2016	25 334	4 000
2016/2017	22 438	2 000
2016/2018	19 542	2 000
> 31/03/2018	19 146	

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de taux
La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de dette à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de taux sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

5.13.4. Risques liés aux contrats d'affacturage

Les contrats d'affacturage ne sont pas déconsolidants : les créances cédées restent à l'actif du bilan, et le financement obtenu est inscrit dans les dettes financières au passif du bilan. Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

Sur le Bilan au 31 mars 2014

- Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 4 750 K€
- Créances clients cédées en garanties : 6 133 K€

Sur le Compte de Résultat à fin mars 2014

- Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 123 K€

S'agissant des contrats :

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie ;

5.13.5. Risques sur matières premières

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz (essentiel dans le processus de production de la porcelaine).

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale fluctue rapidement en fonction de la croissance de l'économie mondiale. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Le groupe a élaboré une politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox. Toutefois, depuis la renégociation intervenue avec les partenaires bancaires en mai 2013, le groupe ne dispose plus d'aucune ligne d'autorisation de couverture sur le nickel.

Les contrats de swap de nickel mis en œuvre préalablement à cette disposition étaient tous éteints à l'ouverture de l'exercice 2013-14.

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, et en accord avec la direction des achats, a défini les matières premières et leurs volumes à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas eu de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de matières premières sur son activité ou ses investissements. Une variation du nickel de 10% entraîne un impact sur le résultat opérationnel de 169k€ pour une période de 12 mois.

5.13.6. Risques sur actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

5.13.6. Risques de crédit et/ou de contrepartie

5.13.6.1. Vis-à-vis des clients

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable à certaines catégories de clients qui rencontrent des difficultés de paiements. Ceci reste cependant sans impact significatif au titre de la clôture de l'exercice 2013-2014.

Toutefois, à la clôture, le groupe constate l'évolution suivante des retards de paiement sur les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice :

Crénces échues en K€	Au 31 Mars 2014	Au 31 Mars 2013	Variation	
Entre 0 et 30 Jours	1 299	1 793	-	494
Entre 30 et 60 Jours	124	182	-	58
Au-delà de 60 jours	901	812		89
Total	2 324	2 787	-	463

Au titre de l'exercice le. Groupe a enregistré un montant significatif de défaillance de client. Ceci a eu pour conséquence de comptabiliser une variation positive des provisions pour créances douteuses 160 k€ ainsi que des créances irrécouvrables pour 125 k€

Les ventes effectuées directement auprès des consommateurs (boutiques, magasins d'usine, concessions en grands magasins, e-shop) ne donnent pas lieu à un risque client.

En outre, le déréférencement par la SFAC et la COFACE de plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans le contexte de crise économique, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de l'exercice. Toutefois, Guy Degrenne a mis en œuvre des mesures de suivi périodique des clients ainsi déréférencés, afin de limiter le risque de contrepartie y afférent.

Compte tenu de la répartition géographique du chiffre d'affaires du groupe (essentiellement France), la quasi-totalité des provisions pour créances douteuses se rapportent à des clients situés en France.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé avec les dix plus gros clients du groupe se présente ainsi qu'il suit :

en K €	31/03/2014	Poids cumulé*
CA réalisé avec le premier dient	19 436	23%
CA réalisé avec les 5 premiers dients	25 094	29%
CA réalisé avec les 10 premiers dients	30 173	35%

* Dans le Chiffre d'affaires consolidé du groupe

5.13.6.2. Vis-à-vis des fournisseurs

Successivement au mois de décembre 2012 puis au mois de janvier 2013, la SFAC et la COFACE ont signifié au groupe Guy Degrenne la diminution de la couverture octroyée par eux auprès de plusieurs fournisseurs du groupe, dont notamment des fournisseurs de matières premières. Au cours de l'exercice 2013/2014 un des assureur crédit a décidé de nouveau d'assurer Guy Degrenne et ses filiales.

Toutefois, une partie du crédit fournisseur historique perdu auprès des assureurs crédit a été rétabli par les fournisseurs eux-mêmes, assurant cette quote-part de risque sur leurs fonds propres.

5.14. RISQUES OPERATIONNELS

5.14.1. Risques liés à la concurrence

La France, place forte historique des activités du groupe Guy Degrenne, constitue le marché des arts de la table le plus bataillé au sein de l'Union Européenne. Toutefois, Guy Degrenne y dispose d'une notoriété inégalée. En outre, le développement du réseau contrôlé du groupe (boutiques, franchises, concessions, magasins d'usine, site e-commerce) et le maintien d'un fort niveau d'adhésion des détaillants à la marque et aux produits, permettent de développer et de consolider la part du marché du groupe dans les activités de commerce spécialisé. L'activité d'hôtellerie-restauration, historiquement morcelée entre un grand nombre d'acteurs, n'expose pas Guy Degrenne à des risques élevés de parts de marché. La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution dans le CHR constitue ainsi un atout fort pour le groupe, destiné à renforcer sa part de marché dans cet environnement hautement concurrentiel.

Les territoires export, et en particuliers les zones émergentes, constituent des zones de croissance et de conquête de parts de marché majeures pour le groupe, malgré une concurrence accrue, due en particulier à la présence antérieure, sur ces même zones, des marques allemandes du secteur.

Enfin, la réémergence de la marque « France », de la place centrale des atouts que constituent le savoir-faire français, le savoir-vivre et la « French touch », sont autant d'éléments permettant au groupe d'atténuer sur une vision long terme les effets de la concurrence, à l'heure où la premiumisation de la marque est au cœur de la stratégie marketing du groupe, et des principales actions commerciales sur le terrain.

5.14.2. Risques d'image et de notoriété

Le groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus en France et dans les zones à forte croissance. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés des personnes représentant les marques, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques d'image et de notoriété :
Le groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine, en impliquant le management au plus haut niveau du groupe dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. En particulier sur internet, une équipe projet effectue en permanence une veille destinée à garantir la meilleure protection de l'image de Guy Degrenne, tant en France qu'à l'étranger. Un référentiel charté est ainsi à la disposition des équipes de Guy Degrenne, dans le cadre de ces actions de veille.

5.14.3. Risques liés aux attentes des clients

Le groupe est exposé à la contrainte permanente de réponde aux évolutions des attentes de ses clients (consommateurs et professionnels).

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques liés aux attentes des consommateurs :

Les directions marketing du groupe (produit et opérationnel), contribuent à l'anticipation au mieux des tendances de consommation et d'achat. Elles sont régulièrement accompagnées par des sociétés de conseil et de veille (comportements des consommateurs, typologies des consommateurs, tendances colorielles, veilles technologiques, vecteurs d'achat, etc.). En outre, la direction supply chain, avec les directions commerciales, portent leurs efforts sur l'optimisation du cycle d'approvisionnement, en particulier pour réduire le temps s'écoulant entre la phase de conception et la mise sur le marché des produits développés par le groupe.

5.14.4. Risques liés à la présence internationale du groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures : il s'agit du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le groupe. Le groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis.

5.14.5. Risques liés aux produits du groupe

Beaucoup de produits du groupe sont soumis, en France, dans l'Union Européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent aussi bien sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur ou l'étiquetage, que sur leur composition.

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques produits :

Une veille jurisprudentielle et législative (notamment fiscale et douanière) est mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du groupe, et afin de garantir l'accès permanent et sans délai des produits de la marque sur les territoires où elle se développe. Cette veille est réalisée conjointement par les directions logistique, juridique et qualité du groupe.

5.14.6. Risques liés à la saisonnalité

Pratiquement, toutes les activités du groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le troisième trimestre de l'exercice (octobre à décembre), liée aux manifestations festives de fin d'année; cette part est d'environ 20 %. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année civile peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du groupe (grèves, intempéries).

5.14.7. Risques de dépendance

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développé, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles.

5.14.8. Risques industriels et environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

Le site de l'usine de Vire n'est plus exposé au risque Seveso 2 bas depuis l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012 (Arrêté n°2012067-0002), risque auquel il devait faire face suite à l'activité du site de la société Butagaz, voisin du notre.

Suite à la cession du site de Sourdeval dans la Manche, il a été acté, le 13 novembre 2012, par le conseil département de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, l'institution d'une servitude d'utilité publique selon prescriptions techniques transmises à l'entreprise le 31 octobre 2012. L'usage des terrains visés à l'arrêté d'institution de servitude est dédié au stockage de déchets confinés, conformément aux dispositions d'un arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2011.

5.15. RISQUES JURIDIQUES

5.15.1. Risques liés aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient des charges sans contrepartie immédiate. Individuellement, il n'existe aucun contrat dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du groupe.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

5.15.2. Risques de contrefaçon

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

5.15.3. Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations

S'agissant des législations ou réglementations applicables aux activités du groupe, il n'existe, à la connaissance de Guy Degrenne, aucune évolution prévisible susceptible de remettre en cause ses activités.

5.15.4. Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques

La protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zone géographique où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

Les opérations de protection sont pour l'essentiel, réalisées en interne par la direction juridique. Ponctuellement, Guy Degrenne fait appel à un cabinet spécialisé, disposant d'un réseau international, permettant au groupe d'assurer la représentation de ces intérêts dans ce domaine dans l'ensemble des pays où il opère.

En matière de contentieux, la direction juridique du groupe utilise les conseils de divers conseils spécialisés.

S'agissant enfin des contrats et partenariats, la direction juridique assure la veille de l'ensemble des engagements du groupe, ainsi que l'alerte auprès de l'ensemble des divisions opérationnelles et support concernées (échéances, risques, conseil, etc.).

5.15.5. Risques liés à des contentieux et à la fraude

Les principaux contentieux en cours sont les suivants au 31 mars 2014 :

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de son mandat social.

Le 8 janvier 2013, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société devant le tribunal de commerce de Caen, pour obtention du versement d'une indemnité contractuelle de rupture alléguée à hauteur de 338 000€ en principal au titre d'un contrat de travail dont l'existence n'a pas été reconnue par la Cour d'Appel de Paris. Le Tribunal a considéré que Monsieur Patrick ROURE ne s'est pas vu reconnaître ni préciser des fonctions salariées lors de sa nomination en qualité de membre du directoire et de directeur général. Le Tribunal a outre considéré que l'acte ayant procédé à la nomination de Monsieur Patrick ROURE n'a fixé aucune indemnité contractuelle de licenciement, ni aucune autre décision du conseil de surveillance par la suite. Le principe de l'indemnité de rupture n'a en outre pas été repris lors de la novation du contrat de travail de directeur général de Monsieur Patrick ROURE par les mandats sociaux de membre du Directoire et directeur général ni par la suite. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Caen a, par jugement en date du 14 mai 2014, débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné au versement de la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du CPC. Monsieur Patrick ROURE a interjeté appel à l'encontre de ce jugement le 3 juin 2014. La procédure est désormais pendante devant la Cour d'appel de CAEN ;.

- Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce.

La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice Par jugement en date du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a condamné la société Distribution Guy Degrenne à verser la somme de 509 k€ en principal à la société SARYA au titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à condamner la société SARYA à verser à la société Distribution Guy Degrenne la somme de 100 k€ pour non respect de son obligation de non concurrence, soit une charge nette pour Distribution Guy Degrenne de 409 k€. Distribution Guy Degrenne a interjeté appel de cette décision, étant entendu que l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce a été intégralement rejetée par la cour d'appel ayant favorablement répondu aux arguments mis en avant par Guy Degrenne. Aux termes de son arrêt du 28 novembre 2013, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans ses principales dispositions et réformé le jugement sur le point de la condamnation de la société SARYA à la violation de la clause de non concurrence. La société Guy Degrenne SA a donc été condamnée à verser la somme de 497k€ en principal à titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à la somme de 10 k€ au titre de l'article 700 CPC. La société Guy Degrenne SA a formé un pourvoi en date du 31 mars 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La procédure est désormais pendante devant la Cour de Cassation ;

- Contentieux opposant la société Distribution Guy Degrenne à l'ancien directeur commercial, en fonction jusqu'en janvier 2014.

Ce dernier a assigné la société Distribution Guy Degrenne devant le conseil de Prud'hommes de Longjumeau le 24 Janvier 2014. L'ensemble des chefs des demandes représente 606 k€. Les parties n'ayant pas concilié, l'affaire a été renvoyée au bureau de jugement. Les conclusions ne nous étant pas parvenues, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le risque.

- Plainte pénale déposée par la société Distribution Guy Degrenne visant un délit d'escroquerie à la suite de manœuvres frauduleuses d'une personne visant à tromper la société Distribution Guy Degrenne en se faisant passer pour un de nos commissaires aux comptes

Aucun des contentieux visés ci-dessus n'est susceptible de générer des conséquences pénales pour Guy Degrenne, ni des pertes de marché, d'image ou de notoriété.

Outre les procédures en cours décrites ci-dessus, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

5.16. RISQUES LIES AUX SYSTEMES D'INFORMATION

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

5.17. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :
L'identification systématique et documentée des risques ;

L'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;

Un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;

L'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture / coût global du risque.

Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont inférieurs à 0.6% du chiffre d'affaires consolidé (0.5M€).

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, au transport, à la responsabilité civile et au retrait de produits.

5.17.1. Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

5.17.1.1. Au titre du contrat Multirisques Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les activités industrielles et logistiques du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 3 à 12 mois consécutifs. La limite de garantie de ce programme est de 100M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 3.5k€ et 15k€ par sinistre.

Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, se montent à 100M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.

Dans le cadre de la signature du contrat de crédit bancaire de 4,5M€ (se reporter au paragraphe 4 – Evénements post clôture, et au paragraphe 5.13.1, risque de liquidité), et de la mise en place de la garantie associée (fiducie sûreté sur stock de produits finis situés sur le site de Vire en France), les principaux aménagements aux contrats visés ci-dessus ont été mis en œuvre :

Au titre du contrat d'assurance Dommage aux Biens, mise en œuvre d'une délégation d'assurance au profit du fiduciaire (EQUITIS), effective depuis le 27 mai 2013 ;

Au titre du contrat de responsabilité civile du fait des produits, signature d'un avenant le 27 mai 2013, prévoyant le transfert mécanique du bénéfice du contrat au profit du fiduciaire (EQUITIS), en cas de réalisation du stock de produits finis par ce dernier.

5.17.2. Au titre du contrat Multirisques Professionnelle Boutiques

Les activités commerciales du Groupe dans ses points de vente en France (boutiques et magasins d'usine) sont couvertes dans le cadre d'un programme d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des boutiques et les actifs engagés. La limite de garantie de ce programme est de 6M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 500€ et 1.5k€ par sinistre.

Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, se montent à 6M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.

5.17.3. Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance « Marchandises transportées ».

La limite de garantie du programme est de 750k€ et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

5.17.4. Assurance responsabilité civile

Le groupe Guy Degrenne a mis en place un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises aux risques identifiés par le Groupe.
Le programme global d'assurance responsabilité civile se décompose ainsi qu'il suit :

RC	Garanties	Montant maximum*
Générale	- RC exploitation - Produits livrés - Défense pénale	- 8M€ - 3.1M€ - 0.1M€
Dirigeants	Dommages-intérêts et défense	- 7M€
Franchiseur	- RC avant livraison - RC professionnelle - Archives - Protection pénale	- 8M€ - 2M€ - 0.03M€ - 0.03M€
Employeur	Dommages-intérêts et défense	- 1M€

*par sinistre

5.18. PARTIES LIEES

5.18.1. Rémunération des membres du Directoire

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013-2014		Exercice 2012-2013	
	Montants dus	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Thierry VILLOTTE *Membre et Président du Directoire*				
Rémunération annuelle fixe de référence	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	7 500	7 500
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	32 500	32 500
Prime Exœptionnelle	30 000	30 000		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performances attriubuées au cours de l'exercice				
TOTAL	272 561	272 561	242 561	242 561
Stéphane ZANCHET *Membre du Directoire*				
Rémunération annuelle fixe de référence	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	25 000	25 000	20 000	20 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exœptionnelle	20 000	20 000		
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performances attriubuées au cours de l'exercice				
TOTAL	271 011	271 011	246 011	246 011
TOTAL GENERAL	543 572	543 572	488 572	488 572

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités etindemnité de non concurrence, pour les dir

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE *Membre et Président du Directoire* *Date début mandat : 12/11/2008* Date fin mandat : 03/2016		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET *Membre du Directoire* *Date début mandat : 21/07/2003* Date fin mandat : 03/2016	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail
(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29 k€
Thierry VILLOTTE : 29 k€

Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne

	Actions
Stéphane ZANCHET	23 766
Thierry VILLOTTE	182 220

5.18.2. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2013-2014 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2013-2014 :

Christian HAAS	0 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	10 000 euros
Bruno MONTMERLE	0 euros
COMIR	0 euros
Compagnie du Bois Sauvage	0 euros
SOPARCIF	0 euros
Jean-Claude LAMBERT	0 euros
TOTAL	10 000 euros

Au titre des exercices antérieurs :

Christian HAAS	0 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	20 000 euros
Bruno MONTMERLE	0 euros
COMIR	0 euros
Compagnie du Bois Sauvage	0 euros
SOPARCIF	0 euros
Jean-Claude LAMBERT	0 euros
TOTAL	20.000 euros

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.
Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été constatée au profit des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

5.18.3. Description des relations entre les entités liées

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur Guy Degrenne S.A.
- Guy Degrenne S.A. exerce une influence notable sur la société TDF NA (cf. note 1) conformément à la norme IAS 28 ;
- Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;
- Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe Guy Degrenne, conformément à la norme IAS 31 ;
- Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.

5.18.4. Description des principales fonctions assumées par les parties liées

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

Dénominations sociales	Fonctions
GUY DEGRENNE S.A.	Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe
Filiales françaises	
USINE J.SIMON	Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats
PORCELAINES GUY DEGRENNE	Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'article de haute technologie en inox pour des tiers, R&D
BOUTIQUES GD	Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C
Filiales étrangères	
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE)	Fabrication de porcelaine blanche et décoration
GUY DEGRENNE BELGIUM	Distribution en Belgique
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)	Distribution B to B aux Etats-Unis
FIDUCIE EQUITIS	Fiducie sur stock

5.18.5. Description des transactions entre les parties liées

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

Management Fees

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees, au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

Services stratégiques et de direction générale
Services financiers
Services de gestion des ressources humaines
Services de gestion des systèmes d'information
Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi

intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

Loyers

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part du loyer chargé par le bailleur du site.

Royalties

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité. En particulier, des royalties sont désormais facturées par Guy Degrenne S.A. à Guy Degrenne Industrie, compte tenu de la non-affectation de la marque à l'UGT Holding-Commerce, et des motivations retenues pour cette non-affectation.

Comptes courants rémunérés

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + 3 point.

Garanties octroyées entre les entités du groupe

Se reporter au paragraphe 5.11 relatif aux engagements hors bilan.

5.19. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

5.19.1. Segment primaire

Le reporting est construit en deux secteurs issus des systèmes internes d'organisation et qui sont suivit par le principal décideur opérationnel :

- La division "Activités Commerciales-Services support" qui regroupe :
  - les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, l'activité d'achats et de Supply Chain,
  - les services support du groupe tel que la stratégie, le marketing produits, la communication, la gestion des ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, la gestion financière (y compris frais financiers du groupe) et la gestion juridique.

- La division "Activités Industrielles", qui regroupe :
  - les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers,
  - les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers,
  - les activités de recherche et développement.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante La colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

Au 31 mars 2014

en €	Commerce-Support	Industrie	Eliminations / Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	54 377	30 908	264	85 549
CA intragroupe *	10 119	14 723	- 24 842	-
	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	- 1 588	- 1 907	- 269	- 3 764
	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 6 368	3 029	- 102	- 3 440
	-	-	-	-
Résultat net	- 7 878	3 147	22	- 4 709

* CA intragroupe tel que présenté dans le reporting interne = CA inter-secteur et intra-secteur

Au 31 mars 2013

en €	Commerce-Support	Industrie	Eliminations / Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	56 963	28 772	460	86 195
CA intragroupe *	12 162	15 436	- 27 598	-
	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	- 1 650	- 1 986	- 61	- 3 697
	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 5 151	2 998	- 67	- 2 221
	-	-	-	-
Résultat net	- 6 105	2 888	- 6	- 3 223

* CA intragroupe tel que présenté dans le reporting interne = CA inter-secteur et intra-secteur

Présentation de l'information sectorielle au Bilan

En l'absence d'un reporting interne unique permettant l'établissement de l'information sectorielle actif/passif les tableaux présentés ci après correspondent à la répartition du bilan consolidé par entité juridique. Chaque entité juridique réalise de manière prépondérante une activité commerciale-support ou industrielle ; certaines filiales à prépondérance industrielle réalisent une activité secondaire de nature commerciale qui ne fait pas l'objet d'un retraitement.

Au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014

en K€	Entité à prépondérance commerciale - service support	Entité à prépondérance industrielle	Inter-pôles	Consolidé
Actif immobilisé net	**38 576**	**9 301**	**-**	**47 877**
BFR	**- 3 074**	**18 780**	**-**	**15 706**
Stocks	13 239	6 298	-	19 537
Créances clients et comptes rattachés	8 088	7 139	- 4 059	11 169
Fournisseurs et comptes rattachés	- 6 561	- 4 849	4 059	- 7 351
Autres créances et dettes	- 17 841	10 192	-	- 7 650
Trésorerie nette	**- 23 424**	**- 4 004**	**-**	**- 27 428**
Disponibilté	476	671	-	1 148
Trésorerie passive	- 23 901	- 4 675	-	- 28 576
Capitaux Propres	**- 11 327**	**- 22 225**	**-**	**- 33 552**
Provisions pour risques et charges	**- 1 102**	**- 1 635**	**-**	**- 2 736**
IS +Impôts différés	**352**	**- 218**	**-**	**134**

AU 31 mars 2013

en K€	Entité à prépondérance commerciale - service support	Entité à prépondérance industrielle	Inter-pôles	Consolidé
Actif immobilisé net	**38 744**	**9 944**	**-**	**48 688**
BFR	**- 5 156**	**19 355**	**-**	**14 199**
Stocks	14 591	6 714	-	21 305
Créances clients et comptes rattachés	7 844	7 689	- 3 602	11 932
Fournisseurs et comptes rattachés	- 8 066	- 4 138	3 602	- 8 603
Autres créances et dettes	- 19 525	9 090	-	- 10 435
Trésorerie nette	**- 17 292**	**- 4 462**	**-**	**- 21 754**
Disponibilté	423	880	-	1 303
Trésorerie passive	- 17 715	- 5 342	-	- 23 057
Capitaux Propres	**- 15 772**	**- 22 874**	**-**	**- 38 646**
Provisions pour risques et charges	**- 1 052**	**- 1 574**	**-**	**- 2 626**
IS +Impôts différés	**527**	**- 388**	**-**	**139**

5.19.2. Segment secondaire

en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	81 283	3 966	299	-	85 549
	-	-	-	-	-
Actif immobilisé	45 325	994	1 558	-	47 877

Au 31 Mars 2013

en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	81 448	4 184	563		86 195
Actif immobilisé	46 242	867	1 579		48 688

5.20. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes

en K€	KPMG				PTBG				THAI AUDIT			
	2013-2014		2012-2013		2013-2014		2012-2013		2013-2014		2012-2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit 1 Commisariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés												
a Emetteur	67 615	44%	59 540	38%	70 550	53%	64 600	47%		0%		0%
b Filiales intégrées globale	87 621	56%	98 925	62%	61 700	47%	72 000	53%	4 118	100%	3 316	100%
2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
a Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
b Filiales intégrées globale		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous total	155 236	100%	158 465	100%	132 250	100%	136 600	100%	4 118	100%	3 316	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
a Juridique, fiscal, social	-		-		-		-		-		-	
b Autres	-		-		-		-		-		-	
Sous total	-		-		-		-		-		-	
Total des honoraires	155 236	-	158 465	-	132 250	-	136 600	-	4 118	-	3 316	-

5.2. COMPTES SOCIAUX DU GROUPE GUY DEGRENNE SA ET ANNEXES AU 31 MARS 2014

Afin d'assurer la cohérence des références incluses dans les rapports des commissaires aux comptes sur l'annexe des comptes sociaux, la numérotation des titres de l'annexe aux comptes sociaux sera reprise dans la partie 5.2 dudit document

1. Bilan social

1.1. BILAN SOCIAL : ACTIF

en euros	Note	31/03/2014 Brut	31/03/2014 Amortissement et Dépréciation	31/03/2014 Net	31/03/2013 Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1, 2, 3	36 930 235	9 739 963	27 190 271	27 244 239
Immobilisations corporelles		1 023 016	890 784	132 232	157 369
Immobilisations financières :					
Titres de participation	Notes 1, 2, 3	48 867 759	19 752 795	29 114 963	43 976 389
Autres immobilisations financières	Notes 1, 2, 3	53 062		53 062	52 814
Actif immobilisé		**86 874 071**	**30 383 542**	**56 490 528**	**71 430 811**
Actif circulant					
Stock	Note 5				
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	11 165		11 165	4 853
Créances Clients et Comptes rattachés	Note 5	2 701 549		2 701 549	1 290 582
Autres créances	Note 5	10 495 088		10 495 088	7 424 148
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	Note 10	389 422	346 411	43 011	44 877
Disponibilités		13 153		13 153	44 629
Charges constatées d'avance		413 672		413 672	421 276
Actif circulant		**14 024 049**	**346 411**	**13 677 639**	**9 230 364**
Frais d'émmission d'emprunt à etaler					15 750
Ecarts de conversion Actif		82		82	24
Total général		**100 898 202**	**30 729 953**	**70 168 249**	**80 676 949**

1.2. BILAN SOCIAL : PASSIF

en euros	Note	31/03/2014	31/03/2013
Capital social		899 041	35 961 632
Primes d'émission, de fusion, d'apport		49 366 354	30 413 675
Réserve et report à nouveau		3 185 955	-10 128 248
Résultat de l'exercice		-15 161 101	-2 795 710
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		8 215	6 922
Capitaux propres	Note 8	**38 298 463**	**53 458 271**
Autres fonds propres			
Provisions risques et charges	Note 6	**182 425**	**201 642**
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit		11 378 683	10 805 299
Emprunts et dettes financières diverses		2 807 813	1 258 516
Emprunts et dettes financières	Note 9	**14 186 497**	**12 063 815**
Avances et acomptes reçus sur commandes		154 327	129 036
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		859 191	1 285 232
Dettes fiscales et sociales		1 882 385	2 110 610
Dettes diverses		14 604 789	11 426 755
Produits constatés d'avance			
Dettes et régularisations		**17 500 691**	**14 951 633**
Ecarts de conversion Passif		172	1 588
Total général		**70 168 249**	**80 676 949**

1.3. COMPTE DE RESULTAT

Par convention, un produit d'impôt est négatif.

en Euros	Note	31/03/2014	31/03/2013
Ventes de produits			
Autres ventes		4 772 146	3 759 736
Chiffre d'affaires net		**4 772 146**	**3 759 736**
dont export			
Autres Produits d'exploitations		3 430 288	3 772 477
Produits d'exploitation		**8 202 434**	**7 532 214**
Achats de matières premières et autres approvisionnements		39 085	36 643
Approvisionnements			
Autres achats et charges externes		2 929 952	3 049 795
Impôts, taxes et versements assimilés		244 746	276 414
Salaires et Charges sociales		4 012 082	3 872 308
Dotations aux amortissements et aux provisions		897 942	870 213
Autres charges		107 061	59 083
Charges d'exploitation		**8 230 868**	**8 164 457**
Résultat d'exploitation		**-28 434**	**-632 243**
Résultat financier		**-15 458 068**	**-2 600 442**
Résultat courant		**-15 486 503**	**-3 232 685**
Résultat exceptionnel		**-111 867**	**180 469**
Participation des salariés aux résultats		14 479	
Impôts sur les bénéfices (a)		-451 748	-256 506
Résultat net		**-15 161 101**	**-2 795 710**

1.4. VARIATIONS DE TRESORERIE

Libellés		EXERCICE 2 014	EXERCICE 2 013
I. OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat Net		-15 161 101	-2 795 710
Dotations aux amortissements		937 480	799 618
Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant)		14 843 339	-3 029 186
Transfert de Charges à répartir			
Charges Financières sur ORA			2 061997
Plus ou moins values de cession		339	-125 010
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**A**	**620 057**	**-3 088 291**
Variation des stocks et en-cours			
Variation des créances clients et comptes rattachés		1410 967	-1763 531
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		426 041	-145 179
Variation des autres créances et dettes		94 159	-2 181885
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	**B**	**1 931 167**	**-4 090 595**
Dépréciation des actifs circulants	**B2**		
Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1+B2)	**B**	**1 931 167**	**-4 090 595**
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B)	**C**	**-1 311 110**	**1 002 304**
II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Variation du Capital non appelé			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-836 486	-898 189
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-5 976	-52 641
Acquisitions de titres immobilisés / prêts		-587	-194
Subvention			
Prix de cession sur actifs immobilisés			200 000
Remboursements des autres immobilisations financières			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**D**	**-843 049**	**-751 024**
III. OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire			
Émission ORA			
Dividendes versés dans l'exercice			
Avances conditionnées			
Souscriptions d'emprunts et dettes financières		2 490 152	1250 000
Remboursements d'emprunts et dettes financières		-367 470	-1465 025
Variations diverses sur le financement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**E**	**2 122 682**	**-215 025**
Flux de trésorerie (C+D+E)		**-31 477**	**36 256**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		44 629	8 373
Trésorerie à la clôture de l'exercice		13 153	44 629
		-31 476	**36 256**

Par convention, à l'occasion de chaque arrêté des comptes, la trésorerie active est présentée en « Trésorerie » et la trésorerie passive est présentée en « Dettes Financières ». En effet, conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financière ».

2. REGLES & METHODES COMPTABLES

Les états de synthèse de la société arrêtés au 31/03/2014 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Les règles et méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

- Le Directoire, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance ont apprécié l'environnement de marché (économique et financier) tendu auquel Guy Degrenne est confronté ;

Le 4 juillet 2014, Guy Degrenne a procédé à la signature d'un protocole d'accord avec ses principaux créanciers, ses actionnaires Comir et Soparcif, ainsi que la société Diversita. Cet accord est décrit en détail à la Note 20. Ce protocole comporte deux volets essentiels:

- la restructuration du bilan, par la réalisation d'augmentations de capital et la restructuration de la dette bancaire. La réalisation de ses opérations interviendra après l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra fin septembre 2014;

- les sécurités de financement court terme du groupe entre la date d'arrêté des comptes et la date de réalisation effective de la restructuration du bilan. Ainsi, à ce titre, Comir d'une part et Soparcif d'autre part, ont réalisé une avance de trésorerie de 275 K€ chacune le 27 juin 2014, remboursable après réalisation des augmentations de capital. En outre, dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, Diversita s'est engagé à réalisé une avance, dans la limite de 1 m€, sur réalisation de l'augmentation de capital au mois de septembre.

Dans ces conditions, le Directoire estime que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2014.

2.1. IMMOBILISATIONS

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

2.1.3. Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dérogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

* Constructions à usage industriel, commercial / composants :
6 à 10 ans

* Matériel de production, transport, bureau, outillage :
3 à 7 ans

* Installations, mobilier de bureau :
3 à 10 ans

Dès que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas ou la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Le plan pluriannuel, utilisé pour les tests de dépréciation pour l'ensemble des sociétés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, tient compte des éléments suivants :

Au titre de l'exercice clos :

- L'environnement conjoncturel encore incertain qu'entraîne la crise économique a pesé sur le niveau d'activité de l'exercice passé. Toutefois, ce contexte n'est pas de nature à remettre en cause ni la stratégie, ni le choix des moteurs de croissance identifiés :

  - Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente développé par le groupe ;
  - Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
  - Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

  La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France

- L'analyse de l'activité du groupe sur plusieurs exercices démontre les capacités de groupe à générer de la croissance en dehors des périodes de crise économique et financière intense, ainsi que la progression continue des activités stratégiques du groupe (CHR, Retail dont l'activité digitale, International, Industrie) ;

Au titre des exercices couverts par le plan pluriannuel :

- D'une revue complète de l'ensemble des hypothèses macro-économiques (inflation, prix des matières premières, coût de l'énergie, évolution des salaires, évolution des loyers, etc.) ;
- D'une revue complète des facteurs clés de succès pour chacun des métiers du groupe ;
- D'une situation macro-économique morose sur un premier horizon court terme, suivi d'un retour à un milieu de cycle sur un horizon moyen terme.

Les opportunités de croissance et de nouveaux drivers d'activités d'ores et déjà identifiées, voire en cours de négociation, n'ont cependant pas été prises en compte dans l'élaboration du plan pluriannuel.

Pour la réalisation des tests de dépréciation selon la méthode DCF et sur la base des comptes au 31/03/2014, les paramètres retenus sont les suivants :

- Durée du plan 5 à 8 ans
- Taux d'actualisation 8 %
- Taux de Croissance 1.5 %

Au vu des résultats de ce test, il n'y a aucune dépréciation complémentaire à provisionner ou à reprendre pour cette société.

2.1.4. Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Au 31 mars 2014, la société a réalisé une évaluation de ses participations.

La valeur des titres est apprécié au regard des capitaux propres sociaux. Si ces capitaux propres sont inférieurs à la valeur des titres, la valeur de chaque entité concernée est déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représente la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Le taux d'actualisation retenu est de 8%. L'évaluation tient compte de la dette bancaire de chaque entité ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux de trésorerie.

En ce qui concerne les titres de l'entité Boutiques GD, pour l'évaluation il est retenu la valeur la plus importante par point de vente entre la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie et la valeur des actifs du point de vente (actifs immobilisés et stocks).

Compte tenu des hypothèses d'activité retenues pour l'évaluation des tests de valeur, la société a procédé aux mouvements des provisions suivants :

- Les reprises de provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

  -Alföld Porcelan : 556 k€

- Les dotations aux provisions ont été réalisées sur les titres suivants :

  -Boutiques GD 12 892 k€

  -Porcelaines GD : 2 525 k€

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a

été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.2. CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

2.3. VALEURS MOBILIERES

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque d'exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

2.4. OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

2.6. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères et hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA ;
- Taux de rotation :

Les taux de rotation ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	19,3%	16,7%	30,0%	38,7%	43,.2%	0,0%	26,1%	22,2%
de 35 à 45	9,3%	11,1%	0,0%	12,6%	10,7%	0,0%	0,6%	0,0%
de 45 à 57	6,2%	7,5%	3,6%	8,7%	17,2%	0,0%	2,4%	0,0%
plus de 57	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

Compte tenu de la non représentativité de l'historique de référence pour les départs de la tranche de plus de 57 ans, jusqu'au nouvel âge de départ en retraite retenu, le taux calculé est fixé à 5 %.

- Taux d'augmentation des salaires :

Les taux d'augmentation des salaires ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux d'augmentation des salaires, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	3,2%	6,2%	8,1%	2,8%	3,6%	0,0%	2,0%	20,0%
de 35 à 44	2,0%	2,4%	2,1%	2,0%	3,2%	0,0%	1,9%	0,0%
de 45 à 57	2,1%	2,2%	2,0%	1,4%	3,6%	0,0%	1,8%	0,0%
plus de 57	1,2%	6,4%	1,6%	1,9%	4,6%	0,0%	1,6%	0,0%

- Age de départ en retraite :

	1	2	3	4	5	7	8	12
Age	67	67	67	67	62	67	62	67

Par exception, pour les catégories 5 et 8, Guy Degrenne a retenu un âge prévisionnel de départ en retraite de 62 ans, pour tenir compte des dates de début d'activité professionnelle effectifs des catégories de salariés concernés dans les sociétés françaises du groupe.

- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Cadres
2	Vente
3	Ass Cadre
4	ETAM
5	Démonstratrice
7	VRP
8	Ouvrier
12	Apprentis

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.
- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite, ont été comptabilisés en résultat.

en k€	31/03/2014	31/03/2013	Variation
Provision pour médaille de travail	9	10	-1
Provision pour indemnités de départ en retraite (1)	152	161	-8
	161	**170**	**-9**

2.7. MEDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).

La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 2.6 Indemnités de départ en retraite.

2.8. COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.

Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

2.9. INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1er janvier 1993. Cette option a été reconduite pour cinq exercices fiscaux à compter du 1er janvier 2003 puis à compter du 1er Avril 2008.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale est de 47 674 072 euros.

Le déficit reportable serait de 33 561 542 euros en l'absence d'intégration.

2.10. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le décaissement futur, compte tenu de l'application récente de cette disposition et de l'absence d'historique.

Une provision éventuelle serait non significative, pour les raisons principales suivantes :

- la formation est imputée sur le droit à RTT
- le coût pédagogique est largement pris en charge par les subventions

En conséquence, aucune provision n'a été constatée au 31 mars 2014

Le stock d'heures de droit individuel à la formation au 31 mars s'élève à 5 097 heures

2.11. CHIFFRES D'AFFAIRES

Le Chiffres d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

5.2.1.1. Notes explicatives sur les comptes

NOTE 1 : Immobilisations brutes 156

NOTE 2 : Amortissements 156

NOTE 3 : Provisions sur actif immobilisé 157

NOTE 4 : Synthèse de l'actif immobilisé 157

NOTE 5 : Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant 157

NOTE 6 : Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges 158

NOTE 7 : Etat des échéances et dettes (hors financier) 159

NOTE 8 : Capitaux propres 160

NOTE 9 : Emprunts et dettes financières 161

NOTE 10 : Valeurs mobilières de placement 162

NOTE 11 : Entreprises liées 163

NOTE 12 : Engagements financiers 163

NOTE 13 : Impôts sur les bénéfices 164

NOTE 14 : Ventilation de l'effectif 164

NOTE 15 : Impôts différés 164

NOTE 16 : Résultat Financier 165

NOTE 17 : Résultat exceptionnel 165

NOTE 18 : Rémunération des dirigeants sociaux 166

NOTE 19 : Tableau des filiales et participation 168

NOTE 20 : Continuité d'exploitation et évènements post-clôture 168

NOTE 1 : Immobilisations brutes

en k€	Valeur	Acquisitions	Diminutions		Valeur
Nature des immobilisations	**Brute au 01/04/2013**	**ou créations**	Virement de poste à poste	Cession tiers ou mise hors service	**Brute au 31/03/2014**
Immobilisations incorporelles					
Total I	**36 133**	**836**		**39**	**36 930**
Immobilisations corporelles					
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Installations des constructions	0				0
Matériel, outillages industriels	38				38
Autres Immobilisations corporelles	979	6			985
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
Total II	**1 017**	**6**	**-**	**-**	**1 023**
Immobilisations financières					
Autres participations	48 868				48 868
Prêts, autres immobilisations financières	53	1			53
Total III	**48 921**	**1**	**0**	**0**	**48 921**
Total Général I+II+III	**86 071**	**843**	**0**	**39**	**86 874**

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

- Logiciels (Finances, ERP, Divers) 436 k€
- Frais de développement de nouveaux modèles 391 k€

NOTE 2 : Amortissements

Immobilisations amortissables	**Montant des amortissements au 01/04/2013**	**Augmentations dotations de l'exercice**	**Diminutions**	**Montant des amortissements au 31/03/2014**
Immobilisations incorporelles				
Total I	**4 515**	**890**	**39**	**5 366**
Immobilisations corporelles				
Constructions	0			0
Installations des constructions				-
Matériel, outillages industriels	35	1		36
Autres Immobilisations corporelles	825	30		855
Total II	**860**	**31**		**891**
Total Général I+II	**5 375**	**922**	**39**	**6 257**

Résultat d'exploitation	882
Résultat exceptionnel	40
	922

NOTE 3 : Provisions sur actif immobilisé

En milliers d'euros	Montant au 01/04/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2014
Dépréciations immobilisations incorporelles	4 373				4 373
Dépréciations immobilisations corporelles	0				0
Dépréciations titres de participation	4 891	15 417	556		19 753
	9 265	**15 417**	**556**	**0**	**24 126**
Résultat d'exploitation					
Résultat Financier		15 417	556		
Résultat Exceptionnel		0	0		
		15 417	556	0	

Détail des dépréciations sur titres de participation cf note 2.1.4

NOTE 4 : Synthèse de l'actif immobilisé

	31 mars 2014			
	Valeur brute	Amort.	Dépr.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	36 930	5 366	4 373	27 190
Immobilisations corporelles	1 023	891	0	132
Immobilisations financières	48 921		19 753	29 168
	86 874	6 257	24 126	56 491
Cumul dépréciation et amortissement =		*30 384*		

NOTE 5 : Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant

En milliers d'euros	Montant au 01/04/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2014
Dépréciation stocks et encours					
Dépréciation comptes clients					
Dépréciation autres créances					
Provisions pour dépréciation titres GD	346	1			346
	346	**1**			**346**
Résultat d'exploitation					
Résultat Financier		1			
Résultat Exceptionnel					
		1			

Au 31 mars 2014, une dotation aux provisions sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 1 k€ ce qui porte le montant de la provision à 346 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.00 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2014 (au 07 Juillet 2014 le dernier cours coté était de 0.97€).

NOTE 6 : Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Montant au 01/04/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2014
Provisions réglementées					
Provisions pour hausse de prix					
Provisions pour investissements					-
Amortissements dérogatoires	7	5	4		8
Total I	**7**	**5**	**4**		**8**
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pertes de change	0	0	0		0
Provisions pour litiges	31	6	16		21
Provisions pour plan sauvegarde emploi					
Provisions pour pension et oblig.	170		9		161
Provisions risques filiales					
Provisions pour impôts / fusion					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II	**202**	**6**	**25**		**182**
TOTAL	**209**	**11**	**29**		**191**

Résultat d'exploitation		9
Résultat Financier	0	0
Résultat Exceptionnel	11	20
	11	29

Provisions pour risques et charges :

Les principales dotations de l'exercice concernent :

- la couverture de risques sociaux 6 k€

Les principales reprises de l'exercice concernent :

- des risques de litiges avec des anciens salariés : 16k€
- l'ajustement de la provision pour indemnités de départ en retraite : 8 k€

Autres Contentieux :

Il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

– Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de son mandat social.
Le 8 janvier 2013, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société devant le tribunal de commerce de Caen, pour obtention du versement d'une indemnité contractuelle de rupture alléguée à hauteur de 338 000€ en principal au titre d'un contrat de travail dont l'existence n'a pas été reconnue par la Cour d'Appel de Paris. Le Tribunal a considéré que Monsieur Patrick ROURE ne s'est pas vu reconnaître ni préciser des fonctions salariées lors de sa nomination en qualité de membre du directoire et de directeur général. Le Tribunal a outre considéré que l'acte ayant procédé à la nomination de Monsieur Patrick ROURE n'a fixé aucune indemnité contractuelle de licenciement, ni aucune autre décision du conseil de surveillance par la suite. Le principe de l'indemnité de rupture n'a en outre pas été repris lors de la novation du contrat de travail de directeur général de Monsieur Patrick ROURE par les mandats sociaux de membre du Directoire et directeur général ni par la suite. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Caen a, par jugement en date du 14 mai 2014, débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné au versement de la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du CPC. Monsieur Patrick ROURE a interjeté appel à l'encontre de ce jugement le 3 juin 2014. La procédure est désormais pendante devant la Cour d'appel de CAEN ;

– Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice Par jugement en date du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a condamné la société Distribution Guy Degrenne à verser la somme de 509 k€ en principal à la société SARYA au titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à condamner la société SARYA à verser à la société Distribution Guy Degrenne la somme de 100 k€ pour non respect de son obligation de non concurrence, soit une charge nette pour Distribution Guy Degrenne de 409 k€. Distribution Guy Degrenne a interjeté

appel de cette décision, étant entendu que l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce a été intégralement rejetée par la cour d'appel ayant favorablement répondu aux arguments mis en avant par Guy Degrenne. Aux termes de son arrêt du 28 novembre 2013, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans ses principales dispositions et réformé le jugement sur le point de la condamnation de la société SARYA à la violation de la clause de non concurrence. La société Guy Degrenne SA a donc été condamnée à verser la somme de 497k€ en principal à titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à la somme de 10 k€ au titre de l'article 700 CPC. La société Guy Degrenne SA a formé un pourvoi en date du 31 mars 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La procédure est désormais pendante devant la Cour de Cassation ;

Aucun des contentieux visés ci-dessus n'est susceptible de générer des conséquences pénales pour Guy Degrenne, ni des pertes de marché, d'image ou de notoriété.

NOTE 7 : Etat des échéances et dettes (hors financier)

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances, accomptes versés sur commandes	11	11	
Client douteux et litigieux			
Autres créances clients	2 702	2 702	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociales et organismes sociaux			
Etat impôt sur les sociétes	861	20	840
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	93	93	
Etat autres impôts et taxes	27	27	
Groupe et associés	9 395	9 395	
Autres créances	127	127	
Charges constatés d'avance	414	414	
Total	**13 629**	**12 789**	**840**

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et Acomptes reçus sur commandes	154	154	
Fournisseurs et comptes rattachés	859	859	
Personnel et comptes rattachés	596	596	
Sécurité sociales et organismes sociaux	627	616	11
Etat impôt sur les sociétes			
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	585	559	26
Etat autres impôts et taxes	74	74	
Dettes sur Immobilisations	169	169	
Groupe et associés	14 388	14 388	
Autres dettes	47	47	
Produits constatés d'avance			
Total	**17 501**	**17 464**	**37**

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civile, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

NOTE 8 : Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

	Au 01/04/2013	Affectat. Résultat 2013	Réduction du capital social 10 eme résolution AG du 04 septembre 2013	Réduction du capital social 11 eme résolution AG du 04 septembre 2013	Mouvements exercice	Au 31/03/2014
Capital social	35 962		-16 110	-18 953		899
Prime d'émission	30 414			18 953		49 366
Prime de fusion						
Prime d'apport						
Prime de conversion						
Réserve légale	1 692					1 692
Réserves réglementées						
Réserves Indisponibles	64					64
Réserves diverses	1430					1 430
Report à nouveau	-13 314	-2 796	16 110			0
Résultat exercice 2012 / 2013	-2 796	2 796				
Résultat exercice 2013 / 2014					-15 161	-15 161
Provisions réglementées						
Provision pour hausse prix						
Provision pour investissements						
Provision amort. Dérogat.	7				1	8
Subventions brutes						
Subventions rapportées						
Total	**53 458**	**-**	**-**	**-**	**- 15 160**	**38 298**

A. Composition du capital social

Le capital social est fixé à 899 401,1 €, divisé en 8 990 405 actions d'une valeur de 0,1€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 11.4 des statuts.

B. Evolution du capital social

	En €	*en nombre d'actions*	*Valeur nominale*
Situation au 31 décembre 2001	***43 346 064***	***2 646 629***	***16***
Paiement de dividende sous forme d'actions	292 512	18 282	16
Situation au 31 décembre 2002	***42 638 576***	***2 664 911***	***16***
Situation au 31 décembre 2003	***42 638 576***	***2 664 911***	***16***
Réduction Capital	-31 978 932		
Augmentation Capital	3 553 212	888 303	4
Situation au 31 décembre 2004	***14 212 856***	***3 553 214***	***4***
Exercice de bons de souscription	80	20	4
Situation au 31 décembre 2005	***14 212 936***	***3 553 234***	***4***
Exercice de bons de souscription	1 163 856	290 964	4
Situation au 31 décembre 2006	***15 376 792***	***3 844 198***	***4***
Exercice de bons de souscription	35 336	8 834	4
Situation au 31 Mars 2008	***15 412 128***	***3 853 032***	***4***
Exercice de bons de souscription	0	0	4
Situation au 31 Mars 2009	***15 412 128***	***3 853 032***	***4***
Conversion d'ORA	201 168	50 292	4
Situation au 31 Mars 2010	***15 613 296***	***3 903 324***	***4***
Conversion d'ORA	131 112	32 778	4
Situation au 31 Mars 2011	***15 744 408***	***3 936 102***	***4***
Conversion d'ORA	63 816	15 954	4
Situation au 31 Mars 2012	***15 808 224***	***3 952 056***	***4***
Conversion d'ORA	20 153 408	5 038 352	4
Situation au 31 Mars 2013	***35 961 632***	***8 990 408***	***4***
Réduction Capital 10 eme résolution de l'AG du 04 septembre 2013	-16 109 913		***2,21***
Réduction Capital 11 eme résolution de l'AG du 04 septembre 2013	-18 952 678		***0,10***
Situation au 31 Mars 2014	***899 041***	***8 990 408***	***0,10***

L'assemblée générale du 4 septembre 2013 a donné l'autorisation au directoire :

Pour réduire le capital de la société motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous conditions suspensives.

Pour réduire le capital de la société non motivées par des pertes par vois de diminution de la valeur nominale des actions, sous conditions suspensives et agrément du conseil de surveillance.

Le 27 mars 2014 le directoire a procédé aux réalisations de ces décisions de l'assemblée générale et donné tous pouvoirs aux porteurs de cette décision pour réaliser les formalités.

NOTE 9 : Emprunts et dettes financières

A. Echéancier

	Au 31/03/2014	**Au 31/03/2013**	**Variation**
A moins d'un an	3 438	7 064	-3 626
De un à cinq ans	10 749	5 000	5 749
A plus de cinq ans			
Total	**14 186**	**12 064**	**2 122**

B. Nature

	Au 31/03/2014	Au 31/03/2013	Variation
Autres Emprunts obligataires			
- Emprunts obligataires			
- Intérêts courus			
Total	**0**	**0**	**0**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- Emprunts	7 965	7 500	465
- Concours bancaires courants	3 365	3 251	114
- Intérêts courus	49	54	-5
Total	**11 379**	**10 805**	**574**
Emprunts et dettes financières divers			
- Participation			
- Autres			
- Intérêts courus			
- comptes courants d'actionnaires	2 808	1 259	1 549
Total	**2 808**	**1 259**	**1 549**

Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprend les principales dispositions suivantes :

Caractéristiques :

- Montant : 10M€
- Durée : 5 ans
- Garanties : nantissement sur la marque et caution OSEO
- Agent : Société Générale
- Taux : Euribor 3 mois + 1.75%
- Coût de la caution OSEO : 1%
- Covenant :

Le ratio défini ci-dessous doit être inférieur ou égal à 1 ;
Ratio Dettes financières nettes consolidées / Situation nette comptable consolidée de l'emprunteur ;
Dettes financières nettes consolidées = dettes à moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers, hors obligations convertibles souscrites par les associés de l'emprunteur, ainsi que les découverts bancaires, l'affacturage, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus – le montant des disponibilités et placements financiers ;
Situation nette comptable consolidée = capitaux propres augmentés des émissions d'ORA, écarts de conversion passifs – non-valeurs (frais d'établissement, charges à répartir sur plusieurs exercices, prime de remboursement des obligations), écarts de conversion actif, dividendes versés ;
Au 31 mars 2014, le ratio ci-dessus s'établit à 0.78.
Au terme d'un accord signé le 4 juillet 2014, ce crédit moyen terme a été restructuré (cf note 20).

NOTES 10 : Valeurs mobilières de placement

Au 31 Mars 2014, la Société détient 23 015 de ses propres actions soit environ 0.26 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 32 354 actions et les ventes à 30 218 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 30 juin 2006.
Les actions propres sont affectées à la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ou être cédées sur le marché boursier. Il s'agit des actions acquises antérieurement, dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe et dont le plan est échu au 31 décembre 2006.
Au 31 mars 2014, une dotation aux provisions sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 1 k€ ce qui porte le montant de la provision à 346 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 1.00 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2014 (au 07 Juillet 2014 le dernier cours coté était de 0.97€).

NOTE 11 : Entreprises liées

Postes inscrits au bilan & compte de résultat	Montant
Participations	48 868
Créances clients et comptes rattachés	2 701
Autres créances	9 467
Avances et acomptes reçues sur commandes	154
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148
Autres dettes	14 388
Charges financières	15 806
Produits financiers	815

Il n'est pas présenté de liste détaillé de transactions significatives effectuées pas la société avec des parties liées car celles-ci sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 12 : Engagements financiers

Engagements donnés

Garanties accordés par Guy Degrenne SA

Au profit de la filiale	Tiers	Montant
Boutique Guy Degrenne	LCL	50 K €
Boutique Guy Degrenne	SG	50 K €
Boutique Guy Degrenne	Palatine	2000 k€
Guy Degrenne Industrie	LCL	200 K €
Guy Degrenne Industrie	SG	50 K €
Distribution Guy Degrenne	SG	150 K€
Siam Tableware	BOA	1 132 K €
Alföld Porcelan	Unicrédit Bank	1 172 K €
Alföld Porcelan	Raiffensen	1 677 K €

Nantissement Guy Degrenne SA

Tiers	Actif concerné	Montant	Échéance
SG	Titres Guy Degrenne Industrie	2 700	
CIC/LCL/SG	Marques Guy Degrenne	7 500	19/04/2017
CCSF	Marques Guy Degrenne	4 000	

Instruments financiers

Guy Degrenne SA a souscrit 4 contrats de couverture du risque de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Swap traditionnel du 17/01/2011 au 17/04/2014 (2M€) Euribor 3Mois contre 1.83 %

Swap traditionnel du 16/01/2012 au 15/01/2015 (2M€) Euribor 3Mois contre 1.56 %

Swap traditionnel du 17/07/2012 au 20/04/2015 (2M€) Euribor 3Mois contre 0.72%

Swap traditionnel du 19/10/2012 au 19/04/2017 (2M€) Euribor 3Mois contre 0.83 %

La valorisation de cet instrument financier passif est de 89 k€ euros au 31 mars 2014.

NOTE 13 : Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	-15 487		-15 487
Résultat exceptionnel	-112		-112
Partcipation des salariés		-14	-14
Profit d'impôt (1)		452	452
Total	-15 598	437	-15 161

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt métier d'art : 4 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : 17 k€
- ✓ IS sur filiale Guy Degrenne Industrie : 428 k€
- ✓ IS sur filiale Usine Jean Simon : 2 k€

NOTE 14 : Ventilation de l'effectif

Cadres	24
Agents de maitrises & techniciens	1
Employés et ouvriers	22
Total	47

NOTE 15 : Impôts différés

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation au 31/03/2014
Decalages certains	
Amortissements dérogatoires	3
Sous total	**3**
Elements à imputer	
Sous total	**-**
Elements de Taxation éventuelle	
Plus values sur éléments d'actif non amortissable	9 664
Sous total	**9 664**
Total	**9 666**

B. Allégements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation au 31/03/2014
Decalages certains	
Provision pour taxe solidarité et entraide	4
Provision pour dépréciation des immobilisations	1 458
Provision pour risques et charges	51
Sous total	**1 512**
Elements à imputer	
Deficit reportable fiscalement	15 891
Sous total	**15 891**
Elements de Taxation éventuelle	
Sous total	**-**
Total	**17 404**

Le déficit reportable serait de 33 561 452 euros (en base) en l'absence d'intégration.

NOTE 16 : Résultat Financier

en Euros	31/03/2014	31/03/2013
Produits financiers de participations	259	75
Produits des autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	556	2 992
Différences positives de change	7	7
Produits nets/cessions valeurs mobil.	0	0
Produits financiers	**822**	**3 074**
Dotations aux amortissements et provisions	15 418	5
Intérêts et charges assimilées	855	5 663
Différences négatives de change	6	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	4
Charges financières	**16 280**	**5 674**
Résultat financier	**-15 458**	**-2 600**

NOTE 17 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	Total	Opérations de gestion	Reprises de prov.	Opérations sur capital
Cession d'élements d'actifs				
Reprise de provision sur actifs immobilisés	0		0	
Provisions réglementées	4		4	
Sous total - actif immobilisé	*4*		*4*	
Produits sur remboursement litiges comerciales	3	3		
Sous total - divers	*3*	*3*		
Autres licenciements	16		16	
Produits sur remboursement litiges socials				
Provision pour investissement				
Sous total - Produits d'ordre social	*16*		*16*	
Total	**23**	**3**	**20**	

Charges exceptionnelles	Total	Opérations de gestion	Dotations aux prov.	Opérations sur capital
Cession d'élements d'actifs				
Amortissement dérogatoires	5		5	
Dépréciation des immobilisations	40		40	
Sous total - actif immobilisé	*45*		*45*	
Litiges, avoirs, etc. à caractère commercial/juridique				
Amortissements des Charges à repartir				
Divers	1	1		
Sous total Divers	*1*	*1*		
Autres licenciements	89	83	6	
Provision pour investissement (participation)				
Sous total charges d'ordre social	*89*	*83*	*6*	
Total	**135**	**85**	**51**	

NOTE 18 : Rémunération des dirigeants sociaux

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013-2014		Exercice 2012-2013	
	Montant dus	**Montant versé**	**Montant dus**	**Montant versé**
Thierry VILLOTTE				
Membre et Président du Directoire				
Rémunération annuelle fixe de référence	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	7 500	7 500
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	32 500	32 500
Prime Exceptionnelle	30 000	30 000		0
Jetons de présence		0		0
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au		0		0
cours de l'exercice		0		0
Valorisation des actions de performances		0		0
attriubuées au cours de l'exercice		0		0
TOTAL	272 561	272 561	242 561	242 561
		0		0
Stéphane ZANCHET		0		0
Membre du Directoire		0		0
		0		0
Rémunération annuelle fixe de référence	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	25 000	25 000	20 000	20 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exceptionnelle	20 000	20 000		0
Jetons de présence		0		0
Avantages en nature	2 561	2 561	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au		0		0
cours de l'exercice		0		0
Valorisation des actions de performances		0		0
attriubuées au cours de l'exercice		0		0
TOTAL	271 011	271 011	246 011	246 011
		0		0
TOTAL GENERAL	543 572	543 572	488 572	488 572

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 nj au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE *Membre et Président du Directoire* *Date début mandat : 12/11/2008* Date fin mandat : 09/2013		x	x			x		x
Stéphane ZANCHET *Membre du Directoire* *Date début mandat : 21/07/2003* Date fin mandat : 09/2013	x		x		x (1)		x (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail
(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Metallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29k€

Thierry VILLOTTE : 29k€

Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne

	Actions
Stéphane ZANCHET	23 766
Thierry VILLOTTE	182 220

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction au cours de l'exercice 2013-2014 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2013-2014 :

Christian HAAS	0 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	10 000 euros
Bruno MONTMERLE	0 euros
COMIR	0 euros
Compagnie du Bois Sauvage	0 euros
SOPARCIF	0 euros
Jean-Claude LAMBERT	0 euros
TOTAL	10 000 euros

Au titre des exercices antérieurs :

Christian HAAS	0 euros
Philippe CHOPPIN DE JANVRY	20 000 euros
Bruno MONTMERLE	0 euros
COMIR	0 euros
Compagnie du Bois Sauvage	0 euros
SOPARCIF	0 euros
Jean-Claude LAMBERT	0 euros
TOTAL	20 000 euros

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été constatée au profit des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

NOTE 19 : Tableau des filiales et participation

Dénomination - Siége Social			Capital Autres Capitaux Propres en devises	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres Val.nette Titres	Prêts,avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat en devises
Filiales							
Porcelaine Guy Degrenne			98 663 14 757	100,00%	2 642 093	390 908	2 264 211 -263 278
Guy Degrenne Industrie			5 233 660 3 862 543	100,00%	8 123 698 8 123 698	250 000	32 935 104 1 269 983
Distribution Guy Degrenne			5 027 984 -2 399 638	100,00%	12 089 294 12 089 294	150 000	46 387 621 -951 971
Boutiques GD			2 867 627 -6 595	100,00%	17 402 702 292 000	8 837 729 2 100 000	12 700 414 -2 569 793
Usines J.Simon			168 675 68 759	100,00%	260 691 260 691		0 3 904
TDF North America (31/12/2013)	(a)	USD	250 000 1 167 597	50,00%	115 671 115 671		3 806 650 32 003
Siam Tableware	(b)	THB	81 500 000 268 632 232	100,00%	4 390 609 4 390 609	22 321 € 1 131 734	209 121 086 -7 883 945
Alföld Porcelan	(c)	HUF	505 600 000 119 631 596	100,00%	3 843 002 3 843 002	2 848 493 €	2 342 878 432 85 712 226

Taux de conversion au 31 Mars 2014
(a) USD = 0.7246 (b) THB = 0.0226, (c) HUF = 0.003255

NOTE 20 : Continuité d'exploitation et évènements post-clôture

La situation de la société Guy Degrenne au regard de la continuité d'exploitation s'analyse dans le cadre du groupe dans son ensemble.

En mai 2013 le Groupe avait négocié un réaménagement de la structure de sa dette et des échéances de remboursement. A l'issue de cette réorganisation, la dette consolidée du groupe pouvait se décomposer de la manière suivante :

- Crédits moyen terme :
  Crédit moyen terme de 10M€
  Le crédit moyen terme en pool de 10 M€, mis en place avec les trois principaux banquiers du groupe (LCL, CIC et Société Générale), à la clôture de l'exercice au 31 mars 2010, comprenait les principales dispositions suivantes :

  Montant : 10M€ ;
  Durée initiale : 5 ans ;
  Garanties : nantissement sur les marques et caution OSEO ;
  Agent : Société Générale ;
  Taux : Euribor 3 mois + 1.75% ;
  Coût de la caution OSEO : 1% ;
  Covenant : Gearing inf à 1.
  En vertu de l'accord de réaménagement :
  - Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 avril 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
  - Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital

restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 9 avril 2010.

Crédit moyen terme de 2 M€

Le 4 mai 2012, une ligne de crédit moyen terme de 2 M€ a été mise en place avec la Banque Palatine, dont les principales dispositions étaient les suivantes :

Montant : 2 M€ ;

Durée initiale : 60 mois ;

Garanties : cautionnement solidaire de Guy Degrenne S.A. et nantissement de trois fonds de commerce sur trois boutiques ;

Taux : Euribor 3 mois + 2.5%.

En vertu de l'accord de réaménagement :

- Franchise des échéances de remboursement du principal du prêt pendant un an à compter du 17 avril 2013, la reprise de l'amortissement devant intervenir à compter du 17 mai 2014, selon l'échéancier existant intégrant cependant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ;
- Guy Degrenne continuera à payer trimestriellement les intérêts au titre du prêt calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt du 4 mai 2012.

- Crédits court terme : Guy Degrenne et ses filiales françaises bénéficiaient d'un ensemble de crédits court terme d'un montant de 5,5 M€ matérialisés par des facilités de caisse, des billets de trésorerie et une ligne de mobilisation de créances commerciales dite Dailly. En vertu de l'accord de réaménagement de la dette, ces concours ont été intégralement confirmés pour un an, à échéance du 17 avril renouvelable 1 an ;

- Crédits complémentaires « new money » :

Par le pool des banques

Prêteurs : l'ensemble du pool bancaire de Guy Degrenne à l'exception de l'établissement prêteur au titre du billet de trésorerie de 1,5 M€ ci-dessous ;
Agent : Société Générale ;
Emprunteur : Distribution Guy Degrenne ;
Objet : financement global de l'activité ;
Montant : 3 M€ ;
Date de mise à disposition des fonds : à compter du 30 mai 2013,;
Durée : un an à compter de la mise à disposition des fonds, étant entendu que, à l'issue de ce délai, les établissements bancaires examineront une éventuelle prorogation pour une année supplémentaire en fonction d'une analyse de la situation financière des sociétés du groupe ;
Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 300 pb ;
Commission d'engagement : 50 pb ;
Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu ;
Remboursement : in fine ;
Garanties : fiducie sûreté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principal, intérêts et accessoires portant sur l'intégralité des produits finis stockés par Distribution Guy Degrenne sur le site de Vire avec pour fiduciaire la société Equitis. Le bénéfice de cette fiducie sûreté sera partagé avec la l'établissement bancaire ayant octroyé le billet de trésorerie de 1,5M€ visé ci-dessous.

Par la banque BESV

Typologie : billet de trésorerie ;
Montant maintenu : 1,5 M€ ;
Echéance de remboursement : 17 avril 2014 ;
Intérêts conventionnels : 5,2% ;
Garantie : fiducie sur stock (cf. supra) et premier rang en cas de réalisation de la fiducie.

- Crédit bail immobilier : Un contrat de crédit-bail immobilier avec option de rachat à terme, avait été conclu entre Guy Degrenne Industrie et BATIROC le 22 décembre 2005, pour un montant de 4,5 M€, et dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014. Batiroc Normandie a consenti une franchise des échéances de loyer en principal au titre du crédit-bail entre le 1er avril 2013 et le 1er octobre 2014 et d'allonger d'une période d'un an la durée du crédit-bail, formalisé par avenant en date du 12 juin 2013. Pendant cette période de franchise, Guy Degrenne Industrie continuera à payer trimestriellement des loyers représentant les intérêts au titre du crédit-bail calculés sur le capital restant dû conformément aux stipulations du contrat de crédit-bail.

- Affacturage : Guy Degrenne et ses filiales bénéficient de contrats d'affacturage, représentant une autorisation de 9,875 M€, utilisées à hauteur de 4,750 M€ au 31 mars 2014. Ces contrats n'ont pas fait l'objet d'amendements en 2013, et ne sont pas concernés par le protocole de juillet 2014.

- Crédits des filiales étrangères auprès de banques locales : les sociétés Siam Tableware et Alföld bénéficient d'autorisations court terme de 2,6 M€, utilisées à hauteur de 1,286 M€ au 31 mars 2014. Ces autorisations ne sont pas concernés par les accords de 2013 et le protocole de juillet 2014 ;

- Avances en compte courant d'actionnaires : SOPARCIF a apporté la somme de 1.25M€ en compte courant le 16 avril 2012, dont les modalités étaient fixées ainsi :
  Rémunération : Euribor 3 mois + 2.5% ;

  Terme initial : 12 juillet 2012, puis renouvelé pour une durée indéterminée.
  Garanties : aucune.
  En vertu de l'accord de réaménagement, Soparcif s'est engagée à ne pas réclamer le remboursement de son apport en compte courant de 1,25M€ réalisé en avril 2012 aussi longtemps qu'une somme quelconque due par Guy Degrenne au titre des différents financements court terme et moyen terme visés ci-dessus, et que les engagements des créanciers publics, n'auront pas été intégralement remboursés. Cet apport en compte courant continuera à être rémunéré aux conditions fixées par Guy Degrenne avec Soparcif étant cependant convenu entre Soparcif et Guy Degrenne que les intérêts sont capitalisés depuis le 17 avril 2013. Par exception à ce qui précède, en cas d'augmentation de capital de Guy Degrenne qui lui serait

ouverte, Soparcif aura la faculté d'y souscrire par voie de compensation avec tout ou partie de l'encours de son compte courant.
En vertu de l'accord de réaménagement, en outre, Comir et Soparcif ont chacune apporté en compte courant la somme de 750k€ le 30 avril 2013. Ces avances en compte courant resteront bloquées et ne pourront être remboursées à Comir et Soparcif autrement que (i) dans le cadre d'une augmentation de capital de Guy Degrenne ou (ii) après que les sommes dues par Guy Degrenne au titre des lignes bancaires et des engagements des créanciers publics auront été intégralement remboursées.

Les avances en compte courant porteront intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 300 pb l'an payables semestriellement à terme échu.

En outre, les créanciers publics avaient accordé un moratoire portant sur un montant de 4,2M€. L'échéancier de paiement de ces dettes était défini sur une période de 24 mois, la première échéance étant fixée au 5 mai 2013 et la dernière échéance étant fixée au 5 avril 2015.

En garantie de ces sommes, Guy Degrenne avait consenti :
- Un nantissement de second rang sur la marque Guy Degrenne ;
- Une hypothèque conventionnelle de premier rang sur son actif immobilier à Limoges ;

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 1.8 M€ au titre de ces créances publiques, pour un solde au 31 mars 2014 de 2.2 M€ hors majorations.

Principales dispositions de l'accord de juillet 2014

Afin de faire face à ses échéances futures, le groupe a recherché un adossement avec un nouveau partenaire industriel ou financier en vue de renforcer ses capitaux propres. Ce processus a abouti à la signature d'un accord signé le 4 juillet 2014 entre Guy Degrenne, ses filiales françaises, les principaux actionnaires du groupe, les principaux créanciers du groupe et la société Diversita, structure d'investissement détenue en totalité par Monsieur Philippe Spruch.

Au travers de Diversita, Monsieur Philippe Spruch souhaite investir dans des entreprises qui proposent des produits traditionnels de grande qualité afin de mettre à contribution son expérience dans la commercialisation de produits haut de gamme et ainsi atteindre un segment *premium*.
Les opérations prévues dans l'accord constituent une opportunité qui permet d'assurer la continuité d'exploitation du groupe Guy Degrenne et de la société Guy Degrenne. Les principales dispositions de l'accord s'articulent autour d'un projet industriel, associé à un renforcement des fonds propres du groupe et une restructuration de sa dette.

Plan industriel et commercial

Le plan industriel et commercial que Diversita souhaite mettre en œuvre s'articule autour de trois points :

- Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente développé par le groupe ;
- Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
- Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France.

Restructuration de la dette

Les opérations de restructuration de dettes financières prévues dans l'accord sont les suivantes :

- Rachat des crédits moyen terme de 9.4 M€ par Diversita avec mainlevée des nantissements sur la marque et sur les fonds de commerce ;
- Remboursement à hauteur de 2 M€ du crédit New Money, le solde de 2.5 M€ faisant l'objet d'un remboursement sur 2 ans après expiration d'une franchise de 1 an, avec maintien de la garantie par fiducie sur stocks ;
- Consolidation des crédits courts terme de 4,7 M€ en crédit moyen terme remboursable sur 3 ans après expiration d'une franchise de 2 ans, avec levée du nantissement sur les titres Guy Degrenne Industrie ;
- Maintien des engagements par signature pour une période de 2 ans renouvelable et 2 ans supplémentaires en cas de respect de covenants.
-

Ainsi, à l'issue de la restructuration, la dette financière nette du Groupe aura été allégée de 20 M€, passant de 27 M€ au 31 mars 2014 à 7 M€.

Renforcement des fonds propres

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu aux émissions de titres suivantes :

- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita d'un montant de 8 M€, prime d'émission incluse, pour un prix de 0.35 euro par action, se traduisant par la création de 22.857.143 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital en numéraire réservée à Diversita, souscrite par compensation avec les créances bancaires de 9.4 M€ rachetées préalablement, pour un prix de 0.70 euro par action, se traduisant par la création de 13.380.951 actions nouvelles ;
- Augmentation de capital par incorporation des comptes courants respectifs de Comir et Soparcif, pour un montant total de 2.75 M€, pour un prix de 0.35 euro par

action, se traduisant par la création de 7.857.142 actions nouvelles ;

- Attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA »), il est envisagé une émission de 1 327 955 BSA à l'ensemble des actionnaires inscrits en compte au 30 septembre 2014 pouvant donner lieu à l'émission de 1 327 955 actions nouvelles au prix de 0,35€ chacune. Les BSA sont exerçables pendant 12 mois, étant précisé que Soparcif, Comir, la Compagnie du Bois Sauvage, et Moussefork BV ont renoncé à l'attribution des BSA. Chaque action ancienne donnera droit à 1 BSA, et 1 BSA donnera droit à la souscription de 1 action nouvelle, au prix de 0,35€ chacune.

Une assemblée générale de la Société a été convoquée pour le 30 septembre 2014 en vue de statuer sur l'ensemble de ces opérations.

A l'issue de ces opérations, Diversita détiendra de l'ordre de 68% du capital et des droits de vote. Ainsi, avant exercice des BSA, le capital serait réparti de la manière suivante :

	Actions / DDV	%
Comir	5 301 101	9,99%
Soparcif	8 080 309	15,22%
Moussefork	1 392 200	2,62%
Cie du Bois Sauvage	745 985	1,41%
Berndorf AG	198 269	0,37%
Diversita	36 238 094	68,26%
Autres	1 129 686	2,13%
Total	53 085 644	100,00%

Modalités complémentaires du financement du plan industriel et commercial

Le plan industriel s'appuie sur des investissements visant à améliorer la compétitivité des usines françaises, permettant de mettre en avant plus fortement l'offre de produits Made in France. Dans ce cadre, l'Etat français accompagnera le groupe par la mise en place d'une avance remboursable de 1 M€ au titre de l'Aide à la Réindustrialisation (ARI). Les fonds seront débloqués à hauteur de 40% à la date de réalisation des opérations de restructuration, sur présentation de justificatifs, puis de manière échelonnée en fonction de l'avancement des travaux.

Cas de caducité de l'accord

Les engagements d'investissements et de restructuration de la dette, prévus dans l'accord, deviendront caducs notamment dans les hypothèses suivantes :

- absence d'octroi par l'AMF au plus tard le 29 septembre 2014, au profit de Diversita, d'une décision de dérogation, purgée de tout recours, prévue par l'Article 234-9 2° de son Règlement Général à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de Guy Degrenne, par suite du franchissement par la société Diversita des seuils déclencheurs de l'offre publique obligatoire;

- absence de décision de visa de l'AMF, purgée de tout recours, au plus tard le 29 septembre 2014, sur le prospectus composé du présent document de référence et de la note d'opération décrivant les opérations prévues dans l'accord ;

- rejet ou modification, lors de l'assemblée générale devant se tenir au plus tard le 30 septembre 2014, de tout ou partie des projets de résolutions tels qu'agréés par Diversita et relatifs aux émissions susvisées (à l'exception des résolutions relatives aux augmentations de capital par incorporation des créances de comptes courants de Comir et Soparcif) ;

- homologation de l'accord par le Tribunal de commerce de Caen et octroi aux prêteurs du privilège de conciliation prévu par les dispositions de l'article L. 611-11 du Code de commerce, par un jugement définitif irrévocable et purgé de tout recours au plus tard le 20 septembre 2014.

Par ailleurs, l'accord sera également caduc de plein droit notamment dans les hypothèses suivantes : déclaration de cessation des paiements, ou requête en ouverture de sauvegarde ou de redressement judiciaire de Guy Degrenne et/ou de l'une de ses filiales.

Mesures d'accompagnement court terme

Afin de couvrir les besoins de financement à court terme entre la date de clôture et la date de réalisation des opérations de restructuration du bilan, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Ajustement des mensualités de remboursement des créances publiques, sans toutefois modifier le terme fixé à mai 2015, de manière à ajuster au mieux avec la saisonnalité des besoins de trésorerie du groupe ;
- Mise en place d'un différé complémentaire de créances publiques d'un montant de 436 K€ en juin 2014, remboursable après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Apport en compte courant de 275 K€ par Soparcif et de 275 K€ par Comir en juin 2014, remboursables après réalisation des opérations de restructuration du bilan ;
- Mise en place, si cela s'avérait nécessaire et dans certaines conditions, d'une avance maximale de 1 M€ par Diversita en septembre 2014, laquelle serait incorporée au capital dans le cadre des opérations de restructuration du bilan susvisées.

Traduction de l'accord sur la dette financière existante au 31 mars 2014

L'échéancier présenté ci-dessous a été appliqué à la dette au 31 mars 2014, étant entendu qu'il n'est applicable qu'une fois que les opérations de restructuration décrites ci-dessus sont réalisées.

	Passifs financiers au 31 mars 2014	Décaissements futurs	< 1 an	> 1 an
Crédit Moyen terme 2010	7 500			
Crédit Moyen terme Palatine	1 867			
Crédit court terme New money	3 000	3 000	1 000	2 000
Crédit court terme Besv	1 500	1 500	1 000	500
Crédit Court terme autres	4 700	4 700		4 700
Compte courant Soparcif	2 034	34	34	-
Compte courant Comir	750			-
Autres Passifs Financiers	7 197	7 197	5 513	1 683
Total	**28 547**	**16 430**	**7 547**	**8 883**

Ainsi, avec des capitaux propres portés à 54 M€ (hors prise en compte du résultat et des flux de trésorerie liés à l'activité et à l'investissement de la période commençant au 1er avril 2014), le gearing du groupe s'élèverait à 17 % à l'issue de la réalisation des opérations prévues à l'accord, avant prise en compte de l'exercice des BSA.

Risque de non réalisation des conditions prévues dans l'accord

À défaut de réalisation d'une des conditions prévues dans l'accord, la restructuration et le rééchelonnement de la dette présentés ci-dessus ne seront plus applicables. Dans ces conditions, l'accord signé en mai 2013 reprendrait toute sa force, avec une échéance à mai 2015, date à laquelle toutes les dettes bancaires visées par l'accord deviendraient exigibles. En outre, la société se verrait dans l'obligation de rembourser l'avance des actionnaires de Comir et de Soparcif réalisées en juin 2014, ainsi que le différé de paiement des créances fiscales de juin 2014.

Un tel scénario serait de nature à compromettre la continuité d'exploitation du Groupe et de la société Guy Degrenne.

5.3. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE GUY DEGRENNE S.A.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Guy Degrenne S.A.

Date d'arrêté	**31/03/2014**	**31/03/2013**	**31/03/2012**	**31/03/2011**	**31/03/2010**
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	899 041	35 961 632	15 808 224	15 744 408	15 613 296
Nombre d'actions ordinaires	8 990 408	8 990 408	3 952 056	3 936 102	3 903 324
Nombre d'obligations convertibles en actions			2 519 176	2 527 153	2 543 542
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires HT	4 772 146	3 759 736	3 886 343	3 632 984	3 731 100
Résultat net	-15 161 101	-2 795 710	-3 673 007	-4 482 789	-3 203 600
Résultat avant impôts. Amortissements et provisions	168 691	-5 276 367	-2 425 720	-6 633 530	-2 246 776
Impôts sur les bénéfices	-451 748	-256 506	-307 059	-451 335	-93 077
Bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0	-1	-1	-2	-1
Résultat net	-2	0	-1	-1	-1
Bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen	51	56	54	55	55
Masse salariale	2 757 464	2 645 118	2 653 574	2 845 701	2 692 924
Avantages sociaux	1 254 618	1 227 190	1 329 280	1 145 362	1 193 260

5.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2014,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Des comptes consolidés ont été initialement arrêtés par le Directoire du 11 juillet 2014. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 24 juillet 2014 dans lequel nous avions formulé une observation attirant votre attention sur les notes 2.1 « Contexte d'arrêté des comptes » et 5.13.1 « Risques de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

A la suite des modifications des caractéristiques des BSA, événement survenu après la date d'arrêté des comptes, le Directoire a procédé à un nouvel arrêté des comptes le 20 août 2014 afin de traduire les conséquences de cet événement. Nous sommes, de ce fait, amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 24 juillet 2014.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces nouveaux comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1 « Contexte d'arrêté des comptes » et 5.13.1 « Risques de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à la clôture, à des tests de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3. et 5.2. de l'annexe aux comptes consolidés.

Le Directoire a apprécié les conséquences de l'environnement de marché tendu sur l'établissement des tests de dépréciation et a présenté une analyse de sensibilité dans la note 5.2.3. « Conclusions et analyse de sensibilité » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3. et 5.2. de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 28 août 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours

Associé

Colombelles, le 28 août 2014

PTBG & Associés

Mathias Pelletier

Associé

5.4.2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Des comptes annuels ont été initialement arrêtés par le Directoire du 11 juillet 2014. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 24 juillet 2014 dans lequel nous avions formulé une observation attirant votre attention sur le paragraphe 2 « Règles et méthodes comptables » et la note 20 « Continuité d'exploitation et évènements post-clôture » de l'annexe qui exposent la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

A la suite des modifications des caractéristiques des BSA, événement survenu après la date d'arrêté des comptes, le Directoire a procédé à un nouvel arrêté des comptes le 20 août 2014 afin de traduire les conséquences de cet événement. Nous sommes, de ce fait, amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 24 juillet 2014.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces nouveaux comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le paragraphe 2 « Règles et méthodes comptables » et la note 20 « Continuité d'exploitation et évènements post-clôture » de l'annexe qui exposent la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société procède à chaque clôture à des tests de dépréciations des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans la note 2.1.3 « Amortissements et Provisions » du chapitre « Règles et méthodes comptables » et la note 3 « Provision sur actif immobilisé » du chapitre « Notes explicatives sur les comptes » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.1.3 « Amortissements et Provisions » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe donne une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Evaluation des titres de participations :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2014 s'établit à 29 114 963 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2.1.4 « Immobilisations financières » du chapitre « Règles et méthodes comptables » et la note 3 « Provision sur actif immobilisé » du chapitre « Notes explicatives sur les comptes » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense, le 28 août 2014	Colombelles, le 28 août 2014
KPMG Audit	PTBG & Associés
Département de KPMG S.A.	
Jean-Marc Discours	Mathias Pelletier
Associé	Associé

5.4.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés

Assemblée générale mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-A du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-B du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-C du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 4 septembre 2013, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 31 juillet 2013.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-D du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Paris La Défense, le 24 juillet 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours

Associé

Colombelles, le 24 juillet 2014

PTBG & Associés

Mathias Pelletier

Associé

Tableau I : Conventions et engagements

Sociétés / Personnes concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant HT en Euros	
		Engagés	**Comptabilisés** **Chez Guy Degrenne SA**
<u>A – Conventions et engagements non autorisés préalablement</u> Ces conventions et engagements n'ont pas été autorisés par oubli administratif.			
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Caution accordée par Guy Degrenne à la Société Générale au titre de garantie de restitution d'un acompte versé par un client à Guy Degrenne Industrie Cette caution avait fait l'objet d'une autorisation en Conseil de Surveillance le 14 février 2012 pour un montant de 122 800 €. Cette caution avait été approuvée par l'Assemblée générale du 6 septembre 2012 sur présentation d'un rapport spécial des commissaires aux comptes pour un montant de 128 500€. Cette caution avait été portée à 469 000 € sur l'exercice clos le 31 mars 2013. Cette modification de la convention n'avait pas été autorisée préalablement par le conseil de surveillance, mais avait été approuvée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2013 sur présentation d'un rapport spécial des commissaires aux comptes. La caution au 31 mars 2014 s'élève désormais à 150 000 € contre 469 000 € au 31 mars 2013. Cette diminution du montant de la caution n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance.	150 000 €	
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE PORCELAINES GUY DEGRENNE USINES JEAN SIMON GUY DEGRENNE INDUSTRIE BOUTIQUES GUY DEGRENNE SIAM ALFOLD GD BELGIUM TDFNA	Convention de trésorerie autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2003 pour une durée illimitée. Modification sur l'exercice du taux de rémunération des comptes courants : - 31/03/2014 : Euribor 3 mois + 3% - 31/03/2013 : Euribor 3 mois + 0,5%		Total des charges : 389 058 € Total des produits : 258 987 €

B – Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

SOPARCIF	Apport d'un montant de 275 000€ en compte courant bloqué rémunéré au taux annuel de Euribor 3 mois + 1%. *Conseil de Surveillance du 15 avril 2014*		
COMIR	Apport d'un montant de 275 000€ en compte courant bloqué rémunéré au taux annuel de Euribor 3 mois + 1%. *Conseil de Surveillance du 15 avril 2014*		

C – Conventions / engagements antérieurement approuvés

ALFOLD	Caution accordée par Guy Degrenne à Unicrédit Hongrie pour un montant de 360 000 000 HUF au titre des lignes de crédit Court Terme accordées à Alfold *Conseil de Surveillance du 1er avril 2011*	1 171 951 €	
GUY DEGRENNE INDUSTRIE BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Caution accordée par Guy Degrenne à la banque LCL au titre de garantie des lignes de crédit Court Terme ouvertes par : - Guy Degrenne Industrie (200 000€) - Boutiques Guy Degrenne (50 000€). - *Conseil de Surveillance du 1er décembre 2010*	250 000 €	
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Nantissement des titres Guy Degrenne Industrie au profit de la Société Générale pour 2 700 000€ en garantie des billets de trésorerie à ouvrir dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à taux variable ouvert en compte spécial *Conseil de Surveillance du 7 juillet 2010*	2 700 000 €	
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE PORCELAINES GUY DEGRENNE USINES JEAN SIMON GUY DEGRENNE INDUSTRIE BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Renouvellement de la convention d'intégration fiscale Société mère : Guy Degrenne *Approuvée par l'AG du 1er septembre 2009*		
SIAM	Caution accordée par Guy Degrenne à Bank Of Asia - ABN AMRO pour un montant à l'origine de 50 000 000 THB *Autorisation du conseil d'administration du 4 février 2000*	1 131 734 €	

Filiales cautionnées SIAM ALFOLD	Rémunérations des cautions accordées par Guy Degrenne.		 5 814 € 13 118 € (produits)
ALFOLD	Nantissement portant sur les actifs d'Alfold en garantie des découverts bancaires octroyés par Raiffeisen Bank à la société, pour un montant de 346 000 000 HUF. Ce nantissement a fait l'objet d'une autorisation par le conseil de surveillance de Guy Degrenne du 6 juillet 2011 considérant qu'il s'agissait d'une convention règlementée. Cette autorisation n'aurait pas trouvé à s'appliquer puisque le nantissement n'aurait pas été contractualisé.	0 €	
ALFOLD	Caution accordée par Guy Degrenne à la Raiffeisen Bank pour un montant de 515 000 000 HUF en date du 22 août 2011.	1 676 541 €	
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Caution accordée par Guy Degrenne à la Société Générale au titre de garantie des engagements pris par Guy Degrenne Industrie (50 000€) signée le 17 décembre 2010.	50 000 €	
BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Caution accordée par Guy Degrenne à la Société Générale au titre de garantie des engagements pris par Boutiques Guy Degrenne (50 000€) signée le 17 décembre 2010.	50 000 €	
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Caution accordée par Guy Degrenne à la Société Générale au titre de garantie des engagements pris par Distribution Guy Degrenne (150 000€) signée le 13 juillet 2010.	150 000 €	
SOPARCIF	Apport en compte courant octroyé par Soparcif à Guy Degrenne pour un montant de 1 250 000€ rémunéré au taux Euribor + 2,5% à échéance du 12 juillet 2012 renouvelable sur autorisation de Soparcif. *Conseil de Surveillance du 13 avril 2012* Cette avance a été reconduite par Soparcif pour une durée indéterminée, sans modification des conditions de rémunération et sans garantie ad hoc. *Conseil de Surveillance du 2 juillet 2012* Cf partie I-D pour le blocage de ce compte courant		33 192 € (charges)

BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Caution accordée par Guy Degrenne à la banque Palatine au titre de garantie pour un prêt moyen terme souscrit par Boutiques Guy Degrenne d'un montant de 2 000 000€ remboursable sur 5 ans au taux Euribor 3 mois + 2,5%. Par ailleurs, un nantissement de 3 fonds de commerce des boutiques a été accordé par Boutiques Guy Degrenne à la banque Palatine. *Conseil de Surveillance du 2 avril 2012*	2 000 000 €	
D – Conventions / engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé			
COMIR	Apport d'un montant de 750 000€ en compte courant bloqué rémunéré au taux annuel de Euribor 3 mois + 300pb. Le blocage est défini dans le cadre d'une convention.		24 265 € (charges)
SOPARCIF	Apport d'un montant de 750 000€ en compte courant bloqué rémunéré au taux annuel de Euribor 3 mois + 300pb. Le blocage est défini dans le cadre d'une convention.		24 265 € (charges)
SOPARCIF	Blocage du compte courant initial de 1 250 000€ (cf partie I-C pour les conditions de rémunération). Le blocage a été défini dans un acte.		
BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Modification d'une caution accordée par Guy Degrenne au profit d'un emprunt Palatine souscrit par sa filiale Boutiques Guy Degrenne. Les modifications des modalités de réalisation de l'emprunt souscrit sur l'exercice par Boutiques Guy Degrenne auprès de la banque Palatine, faisant l'objet d'une caution accordée par Guy Degrenne portent sur : ▪ La mise en place d'une franchise des échéances de remboursement du principal du Prêt MT Palatine d'une durée de un (1) an à compter du 17 avril 2013, avec faculté de prorogation de ladite franchise pour la même durée en fonction d'une analyse de l'évolution du besoin en fond de roulement et de la situation financière des sociétés ; ▪ La reprise, à l'issue de la période de franchise, de l'amortissement du Prêt MT Palatine selon l'échéancier existant intégrant un report de maturité équivalent au délai de franchise finalement consenti ; ▪ Le paiement mensuel des intérêts au titre du Prêt MT Palatine calculés sur le capital restant dû dans les conditions des stipulations du contrat de prêt moyen terme du 4 mai 2012.		

DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Mise en place d'une Fiducie Sureté sur stocks à hauteur de 150% du principal, intérêts et accessoires portant sur l'intégralité des produits finis stockés par la société Distribution Guy Degrenne avec pour bénéficiaire la société Equitis, en garantie d'un emprunt de 3M€ auprès des partenaires financiers (Prêt New Money) et de 1.5M€ auprès de la BESV. *Conseil de surveillance du 3 avril 2013*		
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE PORCELAINES GUY DEGRENNE GUY DEGRENNE INDUSTRIE BOUTIQUES GUY DEGRENNE	Nantissement de second rang sur les marques Guy Degrenne et hypothèque conventionnelle de 1er rang sur le site de Limoges au profit des créanciers publics *Conseil de surveillance du 3 avril 2013*		

Tableau II : Personnes concernées par les conventions et engagements

	Monsieur Stéphane ZANCHET	Monsieur Thierry VILLOTTE	Monsieur Christian HAAS	Société GUY DEGRENNE SA	Société BOUTIQUES GD SAS	Société SOPARCIF	Société COMIR
GUY DEGRENNE SA	Membre du Directoire	Président du Directoire	Président du Conseil de Surveillance			Membre du Conseil de Surveillance Actionnaire à plus de 10 %	Membre du Conseil de Surveillance Actionnaire à plus de 10 %
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Président Actionnaire à plus de 10%			
SIAM TABLEWARE	Member of the Board of Directors			Actionnaire à plus de 10%			
ALFOLD	Président du Directoire	Président du Conseil de Surveillance		Actionnaire à plus de 10%			
GUY DEGRENNE INDUSTRIE SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Président Actionnaire à plus de 10%			
USINE JEAN SIMON SARL	Gérant			Actionnaire à plus de 10%			

	Monsieur Stéphane ZANCHE	Monsieur Thierry VILLOTTE	Monsieur Christian HAAS	Société GUY DEGRENNESA	Société BOUTIQUES GD SAS	Société SOPARCIF	Société COMIR
PORCELAINES GUY DEGRENNE SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Président Actionnaire à plus de 10%			
BOUTIQUES GUY DEGRENNE SAS		Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Président		Président Actionnaire à plus de 10%			
GD BELGIUM		Président du Conseil d'Administration			Actionnaire à plus de 10%		
TDF NA				Actionnaire à plus de 10%			
SOPARCIF			Président Directeur Général				

6. Constitution du document et tables de concordances

6.1. Responsable du document de référence et de l'information financière 187

6.1.1... Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel 187
6.1.2... Responsable de l'information financière 187

6.2. Informations incluses par référence dans le document de référence 188

6.3. Documents accessibles au public 189

6.3.1... Attestation relative aux documents accessibles au public visés au règlement européen n°809-2004 189

6.4. Tables de concordances 190

6.4.1... Table de concordance des principales rubriques exigées selon le règlement (CE) n°809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du document de référence 190
6.4.2... Table de rapprochement du rapport financier annuel 197
6.4.3... Table de concordance avec les articles L.225-100, L.225-100-2, L225-100-3, L.225-102, L.225-103, L.225-11 al.2 du Code commerce 198

6.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE L'INFORMATION FINANCIERE

6.1.1. Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (qui figure des pages 20 à 48)présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG Audit et PTBG, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 175 à 177 dudit document pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant

- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2013 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2013 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2012 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2012 ;

Le 5 Septembre 2014

Thierry VILLOTTE, Président du Directoire

6.1.2. Responsable de l'information financière

Thierry Villotte

Président du Directoire

Groupe Guy Degrenne SA
17 rue des jonnières
91570 BIEVRES

6.2. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés annuels au 31 mars 2013 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans le Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013 ;

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 établis en application des normes IFRS, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, présentés dans le Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 ;

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du groupe Guy Degrenne entre les exercices 2013 et 2012, présentés dans le Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013 ;

- Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2013 établis en application des normes comptables Françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant au Rapport Financier Annuel au titre du même exercice ;

- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 mars 2013, présentés dans le Rapport Financier Annuel au titre du même exercice ;

Les parties non incluses de ces documents sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent document de référence.

6.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des extraits des statuts de Guy Degrenne SA figurent au paragraphe 4.4.2 dudit document. L'ensemble des statuts et les autres documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social dans les conditions prévues par la loi. Le document de référence de Guy Degrenne déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : http://www.guydegrenne.fr/corpo/fr/le-groupe-guy-degrenne/relations-investisseurs.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site internet de la société.

6.3.1. Attestation relative aux documents accessibles au public visés au règlement européen n°809-2004

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que, pendant la durée de validité du Document de Référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés sur le site internet de la société:

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;

-Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;

-Les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Le 29 août 2014

Thierry VILLOTTE, Président du Directoire

6.4. TABLES DE CONCORDANCES

6.4.1. Table de concordance des principales rubriques exigées selon le règlement (CE) n°809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du document de référence

N°	Informations	Pages du document de référence
1	**Personnes responsables**	
	1.1. Personnes responsables, et nom et fonctions des personnes responsables	187
	1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	187
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	
	2.1. Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes de la Société	75
	2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	N/A
3	**Informations financières sélectionnées**	
	1.1. Informations financières historiques sélectionnées / Informations clés	9
	1.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4	**Facteurs de risque**	24 à 34
5	**Informations concernant la Société**	
	5.1. Histoire et évolution de la Société	4, 5, 10 à 19, 21
	5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	84
	5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	84
	5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société	84
	5.1.4. Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	84
	5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de la Société	21, 24 à 27, 47
	5.2. Investissements	23, 47, 48
	5.2.1. Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	23
	5.2.2. Principaux investissements de la Société qui sont en cours, distribution géographique de ces investissements, et méthodes de financement	23
	5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	47, 48

N°	Informations	Pages du document de référence
6	**Aperçu des activités**	
	6.1. Principales activités	10 à 19
	6.1.1. Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	12 à 19
	6.1.2. Nouveau service ou produit important lancé sur le marché	12, 13, 18, 19, 47
	6.2. Principaux marchés	10, 11, 17
	6.3. Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
	6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	29 à 31
	6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	10, 11
7	**Organigramme**	
	7.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par la Société	6, 7
	7.2. Liste des filiales importantes de la Société	6, 7
8	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
	8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	18
	8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	N/A
9	**Examen de la situation financière et du résultat**	
	9.1. Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9, 22, 23
	9.2. Résultat d'exploitation	22
	9.2.1. Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	22, 23, 30, 47
	9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net des produits nets	N/A
	9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	4, 5, 10 à 12, 27, 28

N°	Informations	Pages du document de référence
10	**Trésorerie et capitaux**	
	10.1. Information sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	24 à 27, 77 à 80
	10.2. Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	23
	10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	24 à 27
	10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	24 à 27
	10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	24 à 27
11	**Recherche et Développement, brevets et licences**	19
12	**Informations sur les tendances**	
	12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	10, 11, 21, 44, 47
	12.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	47, 48
13	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	
	13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
	13.2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
	13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
	13.4. Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	N/A

N°	Informations	Pages du document de référence
14	**Organes d'administration, de direction et de surveillance, et Direction générale**	
	14.1. Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la Société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de 5 ans et (d) directeurs généraux, dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et, (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des 5 dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée	50, 52 à 57
	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale ainsi que tout accord conclu	57
15	**Rémunération et avantages**	
	15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	58, 59
	15.2. Montant total des sommes provisionnée ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	58, 59
16	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
	16.1. Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	52, 56
	16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	60
	16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société	71, 72
	16.4. Déclaration indiquant si la Société se conforme ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	60 à 63

N°	Informations	Pages du document de référence
17	**Salariés**	
	17.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	35, 36, 48
	17.2. Participation et stock-options. Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	58, 59, 78, 79
	17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	37
18	Principaux actionnaires	
	18.1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	78
	18.2. Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	78
	18.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	78
	18.4. Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	25 à 27, 79
19	**Opérations avec des apparentés ("Parties Liées")**	32, 58, 59
20	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société**	
	20.1. Informations financières historiques	9
	20.2. Informations financières pro-forma	N/A
	20.3. Etats financiers	89 à 93
	20.4. Vérification des informations historiques annuelles	
	20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	187
	20.4.2. Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
	20.4.3. Source ou absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	N/A
	20.5. Date des dernières informations financières	1
	20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
	20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	N/A
	20.6.2. Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les 6 premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de 9 mois après la fin du dernier exercice vérifié	N/A

N°	Informations	Pages du document de référence
	20.7. Politique de distribution des dividendes	N/A
	20.7.1. Dividende par action	80
	20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	32
	20.9. Changement significatif de la situation commerciale ou financière	24 à 27
21	**Informations complémentaires**	
	21.1. Capital social	77 à 79, 82
	21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	77 à 79
	21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
	21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	77 à 79
	21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	83
	21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
	21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
	21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	77
	21.2. Acte constitutif et statuts	84 à 87
	21.2.1. Objet social	84
	21.2.2. Dispositions concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	84, 85
	21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	85, 86
	21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	86
	21.2.5. Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	86, 87
	21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	86
	21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	86
	21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	85, 86

N°	Informations	Pages du document de référence
22	**Contrats importants**	N/A
23	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	
	23.1. Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
	23.2. Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24	**Documents accessibles au public**	189
25	**Informations sur les participations**	168

6.4.2. Table de rapprochement du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du Rapport financier annuel, la table de concordance suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire te financier et de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF

Informations	**Pages du document de référence**
Comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A.	146 à 172
Comptes consolidés du groupe Guy Degrenne	89 à 145
Rapport de Gestion	20 à 48
Attestation du responsable du rapport financier	187
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	176, 177
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174, 175
Honoraires des commissaires aux comptes	75
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	70 à 73
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	74

6.4.3. Table de concordance avec les articles L.225-100, L.225-100-2, L225-100-3, L.225-102, L.225-103, L.225-11 al.2 du Code commerce

Informations	**Pages du document de référence**
Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	10 à 19, 22, 23
Résultats de l'activité de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elles contrôlent	146 à 172
Indicateurs clés de la performance de nature financière	9
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	22, 23, 24 à 27
Dettes fournisseurs - délai de paiement	29
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	10 à 19
Description des principaux risques ou incertitudes	24 à 32
Indication sur l'utilisation des instruments financiers : objectifs, politique de la société en matière de gestion des risques financiers	27 à 29
Information sur les risques de marché (taux, change, actions)	27 à 29
Informations sur les risques pays	32
Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date du rapport de gestion	47
Evolution prévisible de la société et entités comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir	47, 48
Liste des mandats et fonctions exercées dans toute la société par chaque mandataire Social	52 à 57
Rémunération totale et avantages en nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé (y compris présentation des principales et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux)	58, 59
Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux	58, 59
Opérations réalisées par les dirigeants et les mandataires sociaux sur les titres de la Société	58, 59
Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	35 à 46
Informations sociales	35 à 41
Etat de la participation des salariés au capital social	81
Information environnementales	42 à 44

Informations	Pages du document de référence
Information sur la politique du risque d'accident technologique	N/A
Prises de participation significatives dans les sociétés ayant leur siège en France	N/A
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (et consolidés)	N/A
Principaux actionnaires et répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2014	78
Information susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
Mode de direction générale de la société	70 à 73
Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	N/A
Informations sur le programme de rachat d'actions - opérations effectuées par la société sur ces propres actions (nombre et cours moyens des achats et ventes, motifs des acquisitions effectuées, fraction du capital qu'elles représentent)	80, 81
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de Capital	82
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	173
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	80
Les activités de la société en matière de recherche et de développement	19
Structure du capital de la société	77 à 79
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société	85, 86
Liste de participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des article L,233-7 et L,233-12	N/A
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	N/A
Mécanismes de contrôle prévis dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle de sont pas exercés par ce dernier	N/A
Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert	78
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou au directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société	84, 85

Informations	**Pages du document de référence**
Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	N/A
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du Directoire ou les salariés	N/A

Guy Degrenne

Créateur d'émotions partagées